



Conseil municipal du 18 novembre 2024
Délibération n°112-24
Objet : Dénomination des bâtiments municipaux

Date de convocation : 12/11/2024

Affichage de la liste des délibérations : 19/11/2024

Présidence : Pascale CHAPOT – 1^{ère} adjointe

Secrétaire élu : Sébastien PONCET

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit novembre à 20 heures, en salle du conseil municipal,

Membres présents : Pascale CHAPOT – Loïc BIOT - Dorothée RODRIGUES - Patrick BERRET – Pascale DANIEL – Jean-François FONTROBERT – Virginie PRIVAS-BREAUTE - Gaël DOUARD - Véronique ZIMMERMANN – Christian CECILLON – Alain DUTEL – Patricia BONNET GONNET - Jean-Marc MACHON - Jocelyne TACCHINI – Serge CAFIERO – Dominique HAZOUARD – Anne-Laurence OLTRA - Arnaud BREJOT – Véronique MERLE - Sébastien PONCET – Julie GUINAND BOIRON - Fatira RULLIERE – Raphaëlle GUERIAUD - Laure PIQUERAS – Anne BLANCHET.

Membres excusés et représentés :

Renaud PFEFFER a donné pouvoir à Pascale CHAPOT

Sophie PIVOT a donné pouvoir à Sébastien PONCET

Anne-Catherine BLANC VALETTE a donné pouvoir à Pascale DANIEL

Dylan MAYOR a donné pouvoir à Loïc BIOT

Membre absent : 0

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 29

I. LE CONTEXTE

La dénomination d'un équipement municipal relève de la compétence du Conseil Municipal qui, en vertu de l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales « règle par ses délibérations les affaires de la commune ».

Pour rappel, la dénomination d'un lieu ou équipement public doit être conforme à l'intérêt public local. Dans ces conditions, cette dénomination ne doit être de nature ni à provoquer des troubles à l'ordre public, ni à heurter la sensibilité des personnes, ni à porter atteinte à l'image de la Ville.

La dénomination d'un lieu ou équipement public doit également respecter le principe de neutralité du service public qui « s'oppose à ce que soient apposés sur les édifices publics des signes symbolisant la revendication d'opinions politiques religieuses ou philosophiques ».

Pour donner suite au déménagement de la bibliothèque anciennement situé 4 rue Patrin, au clos St Charles, il convient de renommer le bâtiment.

Par la présente délibération, le Conseil Municipal propose également de mettre à jour la liste des bâtiments concernés, présentée en annexe.

II. LA PROPOSITION

L'ex-bibliothèque Louis Calaferte étant située dans le secteur « Donzel », il est proposé de renommer le bâtiment « Maison Donzel ».

La liste récapitulative de la dénomination des bâtiments et équipements municipaux est annexée à ce rapport.

La commission *Technique*, réunie le 4 novembre 2024, a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents sur ce dossier.

III. LA DÉCISION

Où l'exposé de Jean-François FONTROBERT,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'APPROUVER** la nouvelle dénomination de l'ancienne bibliothèque Louis Calaferte en « Maison Donzel » ;
- **D'APPROUVER** la mise à jour de la liste des bâtiments et équipements publics concernés ;
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 21/11/2024

Reçu en préfecture le 21/11/2024

Publié le 21/11/2024

ID : 069-216901413-20241118-D112_24-DE



Mornant, le 20 novembre 2024.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Renaud PFEFFER

Sébastien PONCET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Mornant dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.



Annexe délibération 112-24 - Conseil municipal du
18 novembre 2024

LISTE DENOMINATION BÂTIMENTS ET EQUIPEMENTS MUNICIPAUX

	<u>Bâtiments municipaux</u>	<u>Adresses</u>
1	Ancienne gendarmerie	21 avenue du Souvenir
2	Boulodrome Jean Palluy	1297 boulevard du Général de Gaulle
3	Camping de la Trillionnière	1460 boulevard du Général de Gaulle
4	Centre technique municipal	136 rue Sainte Barbe
5	Ecole Élémentaire "Le Petit Prince"	21 avenue de Verdun
6	Ecole Maternelle "Le Petit Prince"	33 rue du Dr Carrez
7	Espace jeunes	1 chemin du Mayne
8	Espace Joséphine Baker	12 avenue de Verdun
9	Ex-Local bridge	4 rue Patrin
10	Gymnase de la Tannerie	1 chemin de la Tannerie
11	Local Peinture	Cour Donzel
12	Maison de Pays	Place Jacques Truphémus - 6 rue Joseph Venet
13	Maison des Associations	14 rue Boiron
14	Maison Donzel	6 rue Patrin
15	Médiathèque Louis Calaferte	2 rue Serpaton
16	Pôle Simone VEIL	23 avenue de Verdun
17	Restaurant d'Enfants Municipal	25 avenue de Verdun
18	Salle André Jaillet	10 rue Chambry
19	Salle des fêtes Noël Delorme	2 rue Patrin
20	Salle des Sports Grange Dodieu	44 rue du Dr Carrez
21	Salle Francis Giroud	11 rue de la République
22	Stade municipal Paul Verguin	311 avenue du Pays Mornantais
23	Tour du Vingtain	Place de la Liberté
24	Vitrine des petits Terreaux	1 rue des petits Terreaux



Conseil municipal du 18 novembre 2024

Délibération n°113-24

Objet : Modification du tableau de classement des voies communales

Date de convocation : 12/11/2024

Affichage de la liste des délibérations : 19/11/2024

Présidence : Pascale CHAPOT – 1^{ère} adjointe

Secrétaire élu : Sébastien PONCET

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit novembre à 20 heures, en salle du conseil municipal,

Membres présents : Pascale CHAPOT – Loïc BIOT - Dorothée RODRIGUES - Patrick BERRET – Pascale DANIEL – Jean-François FONTROBERT – Virginie PRIVAS-BREAUTE - Gaël DOUARD - Véronique ZIMMERMANN – Christian CECILLON – Alain DUTEL – Patricia BONNET GONNET - Jean-Marc MACHON - Jocelyne TACCHINI – Serge CAFIERO – Dominique HAZOUARD – Anne-Laurence OLTRA - Arnaud BREJOT – Véronique MERLE - Sébastien PONCET – Julie GUINAND BOIRON - Fatira RULLIERE – Raphaëlle GUERIAUD - Laure PIQUERAS – Anne BLANCHET.

Membres excusés et représentés :

Renaud PFEFFER a donné pouvoir à Pascale CHAPOT

Sophie PIVOT a donné pouvoir à Sébastien PONCET

Anne-Catherine BLANC VALETTE a donné pouvoir à Pascale DANIEL

Dylan MAYOR a donné pouvoir à Loïc BIOT

Membre absent : 0

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 29

I. LE CONTEXTE

Par délibération n°42-23 en date du 22 mai 2023, le Conseil Municipal a décidé de procéder à la mise à jour du tableau de classement des voies communales et à l'établissement du tableau de classement des chemins ruraux.

Aujourd'hui, à la suite de la certification des adresses dans la Base d'Adresse Nationale (BAN) il s'avère nécessaire de mettre à jour le tableau de classement des voies communales à caractère de chemins, de rues et de places publiques.

II. LA PROPOSITION

Ainsi, le Conseil Municipal propose les modifications suivantes à intégrer au tableau de classement des voies communales :

A => VOIES COMMUNALES A CARACTERE DE RUES

- NOUVELLES VOIES

1- Passage du Docteur René Vial

Part de la rue du Souvenir (entre la 1 et 3 en face de La Poste) pour déboucher sur le parking des Verchères.

Longueur	31 mètres
----------	-----------

2- Passage des Gones

Part de l'avenue de Verdun (entre le 21 et le 23), pour déboucher sur la rue du Docteur Carrez au niveau de l'école maternelle.

Longueur	71 mètres
----------	-----------

3- Passage Francis Giroud

Part de la rue de la République (11 bis) pour aboutir rue Montel (10)

Longueur	52 mètres
----------	-----------

4- Passage des Heurts

Part de la rue Bourgchanain (entre le 7 et le 9) pour aboutir rue Jean Palluy

Longueur	106 mètres
----------	------------

5- Montée des Collégiens

Dans la continuité de la modification du tracé du chemin de la Tannerie, il est proposé au Conseil Municipal de nommer la voie partant de la rue Noël Delorme, aboutissant chemin de la Tannerie « Montée des Collégiens ».

La voie longe le collège Ronsard et le Théâtre de verdure,

Un point d'adressage sera impacté par cette proposition.

Longueur	115 mètres
----------	------------

- SUPPRESSION DE VOIE

6- **Rue Donzel**

Situation : Part de la rue Patrin et aboutit au carrefour de la rue des Petits Terreaux et la rue des Fossés :

- Rue de petite longueur : 11 mètres
- Pas d'adresse attribuée à ce jour
- Elle se prolonge par la rue Carémi

Il est proposé au Conseil Municipal de supprimer la « rue Donzel » et de prolonger la « rue Carémi » jusqu'à la rue Patrin.

Cette modification n'aura pas d'incidence sur l'adressage.

7- **Ancienne route de Givors**

L'ancienne route de Givors se confond avec le boulevard du Général de Gaulle entre le giratoire de la piscine et l'intersection du boulevard du Pilat et de la route de Givors.

Voie supprimée proposée à la suppression du tableau de classement

Cette modification n'aura pas d'incidence sur l'adressage.

8- **Rue des Aqueducs**

À la suite du déclassement de cette voie et du diagnostic de la certification de l'adressage communal, il est proposé au Conseil Municipal de supprimer la rue des Aqueducs du tableau de classement des voies.

En conséquence, les tracés de la place de mairie et de la rue Noël Delorme ont été redéfinis.

Les administrés concernés par le changement d'adresse seront informés avant l'exécution de la présente délibération.

- RENOMMER

9- **Rue Noël Delorme**

Le reclassement en voie communale de la partie intramuros de la route de Sorlin (de la rue des Aqueducs au boulevard Général de Gaulle, la voie se poursuivant direction St Sorlin jusqu'à la limite communale conduit à renommer la première partie de la voie.

Il est proposé au Conseil Municipal de renommer la route de St Sorlin de l'intersection avec la rue des petits Terreaux et du boulevard des Aqueducs jusqu'au boulevard Général de Gaulle « Rue Noël Delorme » :

Tracé	Part de l'intersection avec la rue des petits Terreaux et du boulevard des Aqueducs jusqu'au boulevard Général de Gaulle
Longueur	337 mètres

Les modifications seront apportées en fonction de la description du tracé de la route de St Sorlin.

Les administrés concernés par le changement d'adresse seront informés avant l'exécution de la présente délibération.

- MODIFICATIONS

10- **Chemin de la Tannerie**

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier le tracé du chemin de la Tannerie :

Actuellement	Part de la RD 63, dessert la salle de sports, traverse le Mornantet et aboutit sur la RD 30
Nouveau tracé	Part du boulevard Général de Gaulle au niveau de la gare routière pour aboutir en impasse au niveau des jeux des boules extérieurs
Nouvelle longueur	158 mètres

Cette modification n'aura pas d'incidence sur l'adressage.

11- **Rue Waldwisse et avenue de Verdun**

Pour donner suite aux travaux effectués sur l'avenue de Verdun et la suppression du rond-point situé en face de l'entrée du Clos Fournereau, il convient de modifier le tracé des deux voies :

Rue Waldwisse	
Actuellement	Part de la Rue d'Arches et aboutit au carrefour RD 30 / RD 115
Nouveau tracé	Part de la rue Villeneuve (intersection avec la rue des Arches), et aboutit sur l'avenue de Verdun
Nouvelle longueur	294 mètres

Avenue de Verdun	
Actuellement	Part de la rue Waldwisse (petit rond-point) et aboutit à la RD 63 (rond-point de la gare)
Nouveau tracé	Part du rond-point de Saint Agathe pour aboutir au chemin du Stade
Nouvelle longueur	941 mètres

Cette modification impacte :

- Deux adresses de la rue Waldwisse et une de l'avenue de Verdun
- Le tracé du Chemin du Stade

12- **Rue d'Arches**

Pour donner suite aux travaux effectués sur l'avenue de Verdun, il est proposé au Conseil Municipal de modifier le tracé de la rue des Arches afin d'améliorer l'organisation des voies annexes :

Actuellement	Part de l'intersection Villeneuve/Waldwisse, traverse l'avenue de Verdun et aboutit à la rue du Docteur Carrez
Nouveau tracé	Part de l'intersection Villeneuve/Waldwisse et aboutit à l'avenue de Verdun
Nouvelle longueur	104 mètres

Cette modification n'aura pas d'incidence sur l'adressage.

13- **Rue du Docteur Carrez**

Pour donner suite aux travaux effectués sur l'avenue de Verdun, il est proposé au Conseil Municipal de modifier le tracé de la rue des Arches afin d'améliorer l'organisation des voies annexes :

Actuellement	Part de la rue d'Arches, traverse la Rue Serpaton-Ollagnons et aboutit à la route du Stade (VC n°30)
Nouveau tracé	Part de l'avenue de Verdun pour aboutir à la Rue Serpaton-Ollagnons
Nouvelle longueur	482 mètres

Cette modification n'aura pas d'incidence sur l'adressage.

14- **Rue Carémi**

Actuellement	Part de la place St Pierre et aboutit au carrefour de la rue des Fossés et de la rue des Petits Terreaux
Nouveau tracé	Part de la place St Pierre et aboutit rue Patrin
Nouvelle longueur	56 mètres

Cette modification n'aura pas d'incidence sur l'adressage.

B=> VOIES COMMUNALES A CARACTÈRE DE CHEMINS

- NOUVELLES VOIES

15- **Chemin du Lac**

Le chemin d'accès au site de la Madone n'ayant pas de nom, le Conseil Municipal propose de nommer « chemin du Lac » la voie partant de chemin des Côtes pour aboutir en impasse au niveau du parking du lac.

Longueur	380 mètres
----------	------------

- MODIFICATIONS

16- **Chemin du Stade**

Actuellement	Part de l'avenue de Verdun (vers la gare), traverse la route des Ollagnons, s'arrête à l'entrée du parking du foot et reprend après l'intersection avec le chemin des Arches
Nouveau tracé	Part du rond-point de la gare (intersection entre la rue Jean Condamin et le boulevard du Pilat), traverse la route des Ollagnons, pour aboutir à l'avenue du Pays Mornantais
Nouvelle longueur	748 mètres

Cette modification n'aura pas d'incidence sur l'adressage actuel.

17- **Chemin des Arches**

Actuellement	Part du carrefour de la rue d'Arches et de la rue du Dr Carrez et aboutit à la route du Stade (VC n°30)
--------------	---

Nouveau tracé	Part de la Rue du Dr Carrez, traverse l'avenue du Pays Mornantais pour aboutir en limite de commune. La voie se prolonge côté Saint Laurent d'Agny par un chemin rural aboutissant sur la route départementale (RD 30)
Nouvelle longueur	646 mètres

C => VOIES COMMUNALES A CARACTÈRE DE PLACES

- RENOMMER

18- **Renommer la cour de la bibliothèque**

Pour donner suite du déménagement de la bibliothèque au clos St Charles, il convient de changer le nom « cour de la bibliothèque ».

Il est proposé au Conseil Municipal de renommer cette cour « cour Donzel ».

ANNEXES

Annexe => ROUTES DÉPARTEMENTALES TRAVERSANT L'AGGLOMÉRATION

Mise à jour adoptée au Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2024

Annexe => HAMEAUX - LIEUX-DITS

Il est proposé au Conseil Municipal de recenser et de nommer les hameaux et lieux-dits en annexe du tableau de classement.

Annexe => VOIES PRIVÉES OUVERTES A LA CIRCULATION

Il est proposé au Conseil Municipal de recenser les voies privées nommées en annexe du tableau de classement.

Annexe => PARKINGS

Il est proposé au Conseil Municipal de recenser et de nommer les parkings en annexe du tableau de classement.

Annexe => RONDS-POINTS

Il est proposé au Conseil Municipal de recenser et de nommer les ronds-points en annexe du tableau de classement.

La commission *Technique*, réunie le 4 novembre 2024, a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents sur ce dossier.



III. LA DÉCISION

Où l'exposé de Jean-François FONTROBERT,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'APPROUVER** les nouveaux tableaux de classement des voies communales ci-joints, qui résultent des modifications mentionnées ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Mornant, le 20 novembre 2024.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Renaud PFEFFER

Sébastien PONCET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Mornant dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

COMMUNE DE MORNANT

Classement des voies communales à caractère de rues, de chemins et de places publiques de Parking

B=> VOIES COMMUNALES A CARACTERE DE CHEMINS

Mise à jour : 24/10/2024

N° D'ORDRE	APPELLATION	DESIGNATION DU POINT ORIGINE, DU POINT D'EXTREMITE DES PRINCIPAUX LIEUX TRAVERSES	LONGUEUR (en mètre)	LARGEUR MOYENNE (en mètre)	OBSERVATIONS
1	Chemin de la Trillonnière	Part de la rue Boiron, traverse la RD 34 et aboutit au Mornantet	432	3,00	ex Chemin rural
2	Chemin de l'Orémus	Part de la rue E. Morillon, traverse l'avenue de la Condamine et aboutit à la Croix de l'Orémus	213	4,00	ex Chemin rural
3	Chemin du Réservoir	Part de la Routede Rontalon (RD 115), à gauche, dessert les habitations et se termine en fourche aux parcelles A 463 et G 327	200	2,60	ex Chemin rural
4	Chemin de Grand Val	Part de la Routede Rontalon (RD 115), à droite, et dessert le hameau de Grand Val	200	2,50	ex Chemin rural
10	Chemin des Pinattes aux 4 Chemins (Chemin des Pinattes puis de Moulin Perret)	Part de la RD 63 aux Pinattes, traverse la RD 34 à la Piasse, la RD115 aux quatre Chemins aboutit à la limite avec St Laurent d'Agnay - mitoyen avec St Sorlin sur 450m et avec St Laurent d'Agnay sur 370m. Change de nom en traversant la RD 34	2 600	4,00	ex VC n°413 - y compris 148 m moitié de la longueur de 295 m mitoyenne avec la commune de St Laurent d'Agnay
11	Chemin des Grandes Terres	Part du Chemin rural non classé de la Plaine aux Pinattes et aboutit RD 63 aux Pinattes. Chemin limitrophe avec Saint-Sorlin	250	4,00	ex Chemin rural de la plaine aux Pinattes, déjà classé sur Saiont-Sorlin.
20	Chemin des Cariasses	Part de la RD 30, rencontre le Chemin du Champ (VC n°22) et aboutit à la RD 34	940	6,00	ex VC n°113 et partie de l'ex VC n°202
21	Chemin de la Côte Florentin	Part du Chemin des Cariasses (VC n°20) et aboutit à la RD 34	100	3,00	ex VC n°122
22	Chemin du Champ	Part du Chemin des Cariasses (VC n°20), traverse le hameau du Champ et aboutit à la RD 115	470	3,00	partie de l'ex VC n°202
23	Chemin du Calichet	Part du Chemin des Cariasses (VC n°20) et aboutit sur la Route de Chaussan (RD 34)	180	3,00	ex Chemin rural
24	Chemin des Chênes	Part du Chemin des Cariasses (VC n°20) et aboutit au Chemin du Champ (VC n°22)	253	3,00	ex VC n°112
26	Chemin du Bois Joli	Part du Chemin des Cariasses (VC n°20) et aboutit sur la Route de Chaussan (RD 34)	202	3,00	ex Chemin rural
30	Chemin du Stade	Part du rond-point de la gGre (intersection entre la rue Jean Condamib et le boulevard du Pilat), traverse la Route des Ollagnons, pour aboutir à l'avenue du Pays Mornantais	748	5,00	Part de l'avenue de Verdun (vers la gare) traverse la Route des Ollagnons, s'arrête à l'entrée du parking du foot et reprend après l'intersection avec le Chemin des arches
31	Chemin des Arches	Part de la Rue du Dr. Carrez, traverse l'avenue du Pays Mornantais pour aboutir en limite de commune. La voie se prolonge côté St Laurent d'Agnay par un chemin rural aboutissant sur la route départementale (RD 30)	646	5,00	Part du carrefour de la rue d'Arches et de la Rue du Dr. Carrez et aboutit à la Route du Stade (VC n°30)
32	Chemin du Laud	Part de la route du Stade (VC n°30) et aboutit sur la route des Ollagnons (VC n°34)	490	3,00	partie de l'ex rue du Laud + Chemin rural
34	Route des Ollagnons	Part du carrefour de la rue Serpaton et de la rue du Dr Carrez, traverse la Route du stade (VC n°30) et aboutit à la limite de la commune de St Laurent d'Agnay - mitoyen avec la commune de St Laurent d'Agnay sur 650 m	1 217	3,00	ex VC n°410 de Mornant à Orliénas - y compris 274 m moitié de la longueur de 548 m mitoyenne avec la commune de St Laurent d'Agnay
40	Route de Chablenas	Part de la RD 63 au Rosséon, rencontre le chemin de la Salette (VC n°41) et aboutit à la RD 83 (limite de St Laurent d'Agnay)	1 654	6,00	ex VC n°4
41	Chemin de la Salette	Part du chemin du Laud (VC n°32) et aboutit sur la route de Chablenas (VC n°40)	790	4,00	ex VC n°124
42	Route du Vernay	Part de la route de Chablenas (VC n°40) et aboutit après le hameau du Vernay au chemin de Fondorche	500	5,00	partie de l'ex VC n°102
43	Chemin de Chablenas	Part de la route de Chablenas (VC n°40) en deux points qui se rejoignent et aboutit aux dernières maisons du hameau de Chablenas	660	3,00	ex Chemin rural

COMMUNE DE MORNANT

Classement des voies communales à caractère de rues, de chemins et de places publiques de Parking

B=> VOIES COMMUNALES A CARACTERE DE CHEMINS

Mise à jour : 24/10/2024

50	Route du Logis Neuf	Part de la RD 63 au niveau du Rosséon et aboutit au Logis Neuf sur le RD 342.		3,00	Part de la RD 63 au Rosséon passe par le Logis Neuf, traverse la RD 342, passe à la Côte et aboutit à la limite de la commune de Chassagny à la Charbonnerie. Change de nom en traversant la RD 342/ ex VC n°216
XX	Route de Chassagny	A partir du Logis Neuf, RD342, la route passe à la Côte et aboutit à la limite de la commune de Chassagny à la Charbonnerie			Côté Chassagny la voie est nommée chemin de la Charbonnerie
52	Chemin de Bartolaise	Part de la route de Chassagny - (1ère à droite à partir de la RD342) et dessert le lotissement de la Côte	125	4,00	Part de la Route du Logis Neuf (VC n°50) - (1ère à droite) - et dessert le lotissement de la Côte
54	Petit Chemin de la Côte	Part de la route du Logis Neuf (VC n°50) - (2e à droite) - et rejoint le chemin de la Côte (VC n°56)	66	2,50	Chemin rural
56	Chemin de la Côte	Part de la route du Logis Neuf (VC n°50) - (3e à droite) - et dessert le hameau	285	3,00	Chemin rural
60	Chemin du Peu	Part de la RD 63 au Marchay et aboutit aux dernières habitations avant la route du Logis Neuf (VC n°50)	680	3,00	partie de l'ex VC n°107 + VC n°108
61	Chemin du Vieux puits	Joint la RD 63 au Rosséon	50	3,00	ex Chemin rural
62	Chemin de la Chalonnaière	Part du Chemin du Peu (VC n°60), traverse le chemin de Germany (VC n°70) et aboutit au chemin de la Civaude (VC n°80)	504	3,00 à 5,00	ex VC n°15 et VC n°109
64	Chemin du Rampeau	Part du chemin du Peu (VC n°60) et s'arrête aux dernières habitations	125	3,00	partie de l'ex VC n°107
66	Chemin du Luet	Part de la RD 63 et aboutit au hameau du Luet	230	3	ex VC n°114
70	Chemin de Germany	Part du RD 63 au Marchay, traverse le chemin de la Chalonnaière (VC n°62) et aboutit aux dernières habitations avant la route du Logis Neuf (VC n°50)	650	3,00	ex VC n°110
626	allée de la Chalonnaière	Part du chemin de la Chalonnaière (VC n°62) et dessert le lotissement	147	5,00	ex voirie privée desservant le lotissement - à régulariser
80	Chemin de la Civaude	Part du boulevard du Pilat et aboutit à la route du Logis Neuf (VC n°50)	1 157	5,00 à 7,00	ex rue de la Civaude et VC n°101
82	allée de la Civaude	Part du chemin de la Civaude (VC n°80) et se termine en impasse	48	4,00	ex Chemin rural
84	allée des Grandes Vignes	Part du chemin de la Civaude (VC n°80) et se termine en impasse	207	4,00	ex Chemin rural
86	Chemin de la Côte Champier	Part du chemin de la Civaude (VC n°80) et aboutit au chemin rural des Pauvres	192	4,00	ex Chemin rural
90	Route de l'Abbaye	Part du boulevard du Pilat et aboutit à la RD 34 à la Pavière	1 003	5,00	partie de l'ex VC n°106
91	impasse du Viaduc	Part de la route de l'Abbaye (VC n°90) et dessert les habitations	150	3,00	ex Chemin rural
100	Chemin de la Pavière à Fondagny	Part du chemin de l'ancienne voie ferrée à la Petite Pavière, traverse le hameau de la Grande Pavière et aboutit RD 30 à Fondagny	1 625	3,00	ex VC n°12 et partie de l'ex VC n°106
101	Chemin de l'Ancienne Voie Ferrée	Part de la RD 34 à la Petite Pavière et aboutit aux habitations sous la Pavière	320	3,00	partie de l'ex VC n°106
102	Chemin de l'Aérium	Part du chemin de la Pavière à Fondagny (VC n°100) et aboutit sur cette même voie	250	3,00	ex VC n°115
104	Chemin du Granit	Part du chemin de la Grande Pavière à Fondagny (VC n°100), dessert le haut du hameau et aboutit sur la VC n°100	168	4,00	ex Chemin rural

COMMUNE DE MORNANT

Classement des voies communales à caractère de rues, de chemins et de places publiques de Parking

B=> VOIES COMMUNALES A CARACTERE DE CHEMINS

Mise à jour : 24/10/2024

110	Chemin des Villardes	Part de la RD 342 et aboutit à la RD 30	900	3,00	ex VC n°116
120	Chemin de Bernard à la Plaine	Part de la RD 30 et aboutit à la route de la Plaine à la Fillonnière (VC n°130)	1 599	6,00	ex VC n°6
121	Chemin de la Grange à Gonin	Part de la route de Bernard (VC n°120) - (1ère à gauche) - et dessert le hameau	230	3,00	ex Chemin rural
122	Route de Cœur	Part du carrefour des allées Alouettes et Rossignols et aboutit à la route du Bernard à la Plaine (VC n°120)	635	4,00	partie de l'ex VC n°201
123	Route de Corsonat	Joint la route de Bernard à la Plaine (VC n°120) au hameau de Corsonat	240	4,00	partie de l'ex VC n°201
130	Route de la Plaine	Part de la RD 30 et aboutit au ruisseau du Corsonat en passant par la Petite et la Grande Plaine, change de nom à la petite Plaine à l'arrivée de la route du Bois	2 731	5,00	précédemment dénommé Routede St Didier (VC n°9)
131	Chemin Claudine Brunet	Part de la route de la Plaine à la Fillonnière (VC n°130) et aboutit au chemin des Côtes (VC n°133)	300	3,00	ex VC n°117
132	Chemin de Chavanne	Part de la route de la Plaine à la Fillonnière (VC n°130) et aboutit au chemin du Bois (VC n°140) avant le hameau	1 000	3,00	ex VC n°120
133	Chemin des Côtes	Part de la route de la Plaine à la Fillonnière (VC n°130) après la Plaine et aboutit à la route de Bernard (VC n°120)	1 000	2,80	ex Chemin rural
134	Chemin du Château d'Eau	Part de la route de la Plaine à la Fillonnière (VC n°130) et aboutit à la limite de commune avec St Sorlin	800	4,00	ex VC n°119
136	Chemin du Bénégas	Part de la route de la Plaine à la Fillonnière (VC n°130) et aboutit à la limite de commune avec St Sorlin	500	4,00	ex VC n°118
140	Chemin du Bois	Part de la RD 63, passe par le hameau du Bois et aboutit à la route de la Plaine à la Fillonnière (VC n°130)	1 563	3,00 à 4,00	ex VC n°14 et VC n°91
141	allée de la Petite Plaine	Part du chemin du Bois au hameau de la Petite Plaine (VC n°140) et se termine en impasse	150	3,00	ex VC n°121
142	Chemin du Bois à Saint-Sorlin	Part de la route du Bois (VC n°140) et dessert le hameau du Bois	150	2,50 à 4,00	ex Chemin rural
150	Chemin de Colora	Part de la RD 34, dessert le hameau du Calichet et rejoint la RD 63	750	2,70	ex Chemin rural
222	Chemin du Pré d'Arnas	Part du chemin du Champ (VC n°22), traverse le chemin des Pinattes aux 4 Chemins (VC n°10) à Moulin Perret et aboutit à la limite de Chaussan	1 645	3,00	partie de l'ex VC n°123
341	Allée des Ollagnons	Part de la route des Ollagnons (VC n°34) et se termine en impasse	105	4,00	ex Chemin rural
411	Chemin de Sevas	Part du chemin de la Salette (VC n°41), dessert les habitations et se prolonge par le chemin rural de Sevas	269	4,00	ex Chemin rural
628	Chemin de la Guillottière	Dessert les habitations de part et d'autre du chemin de la Chalonnaire (VC n°62)	392	4,00	ex Chemin rural
1022	Chemin de Marconnières	Part du chemin de l'Aérium (VC n°102), longe le lotissement, s'arrête en limite de l'aérium	134	4,00	ex Chemin rural
1041	Chemin du Vieux Moulin ?	Part du chemin du Granit (VC n°104) et termine en chemin rural	373	2,50 à 4,00	ex Chemin rural
1322	Allée de Chavanne	Part du chemin de Chavanne (VC n°132) et dessert le hameau	135	3,00	ex Chemin rural
xx	Chemin du lac	Par du chemin des Côtes pour aboutir en impasse au niveau du parking du Lac	380	4,00	Nouvelle voie
LONGUEUR TOTALE DES VOIES A CARACTERE DE CHEMINS (Mètres)			36 181		



COMMUNE DE MORNANT

Classement des voies communales à caractère de rues, de places publiques, de parkings et de chemins

Annexe 4 => Parkings

Mise à jour 22/10/2024

	APPELLATION	DESIGNATION DE LA LOCALISATION	SURFACE (en mètre carré)	Nombre total de places	Nbre de places PMR	Observations	Délibération CM - MAJ
1	Gare Routière	Situé au 727 boulevard du Général de Gaulle	1522	A définir	0	Nouvelle dénomination, il accueille notamment les transports scolaires. Le traçage au sol comporte uniquement un traçage pour les bus et poids lourds.	
2	Parking Faverial	Situé au 469 route de la Fillionnière dans le hameau de la plaine au niveau de l'intersection avec le chemin Claudine Brunet	240	A définir	A définir	Nouvelle dénomination du parking de la Plaine Présence d'un Défibrillateur en libre accès et d'un arrêt de Car du Rhone	
3	Parking de Bellevue	Situé au 3373 route de Bellevue	455	A définir	A définir	Présence de silots de tri sélectif - Pas de place de stationnement matérialisée	
4	Parking de l'Ancienne Piscine	Situé chemin du Mayne sur le terrain de l'ancienne piscine, il est sous le parking Donzel et à proximité du parking du Mayne	938	A définir	A définir		
5	Parking Bruyère	Situé au 14 avenue du Souvenir	3014	110	3	Stationnement pour accès piétonnier au centre- bourg Présence de deux bornes de recharge électrique	
6	Parking Donzel	Situé de part et d'autre du chemin du Mayne, il s'étend sur deux paliers au niveau de l'entrée livraison du collège Ronsard et le bas de la salle des fêtes et l'autre étant en contre bas du premier	1530	106	1	Situé de part et d'autre du chemin du Mayne et sous la bibliothèque	
7	Parking Jean Carmet	Situé aux abords de l'espace culturel Jean Carmet au 1 boulevard du Pilat	2310	80	3		
8	Parking du boudrome Jean Palluy	Situé aux abords du boudrome Jean Palluy situé au 1297 boulevard du Général de Gaulle	1453	75	0	Séparé en deux parties sur l'avant et l'arrière du bâtiment, le parking accueille des silots de tri sélectif sur la partie arrière.	
9	Parking de la Grange Dodieu	Situé rue d'Arches, le parking longe la partie ouest de l'école élémentaire à partir de l'avenue de Verdun et se prolonge face à la salle des sports de la Grange Dodieu	1105	70	0	Parking école primaire Présence d'un Défibrillateur en libre accès (entrée de la salle des sports) et de silots de tri sélectif	
10	Parking Tannerie	Situé aux abords du gymnase de la Tannerie situé au 1 chemin de la Tannerie	1250	50	1		
11	Parking des Ruches	Situé à l'arrière du cimetière abords l'accès s'effectue par la route des Ollagnons	1013	50	0		
12	Parking du Collège Ronsard	Situé route de St Sortin, longeant le collège Pierre de Ronsard	547	43	1	Situé boulevard de Saint-Sortin Le parking est coupé en deux au niveau de l'entrée du collège où se situe un dépose minute.	
13	Parking du Mayne	Situé à l'entrée de Mornant, l'accès se fait par le chemin du Mayne au niveau du giratoire du camping	887	40	?	Parking de la piscine	
14	Parking Verdun	Situé avenue de Verdun limitrophe du cimetière	1153	40	0	Présence de silots de tri sélectif - Pas de place de stationnement matérialisée	
15	Parking des Verchères	Entrée avenue de Verdun au niveau N°32, en face du restaurant scolaire municipal (au 25)	1233	40	1	Classé place	
16	Parking Boiron	Situé au 14 rue Boiron dans l'enceinte de la maison des associations	536	18	1	Situé rue Boiron face à la maison des associations	
17	Parking de Hartford	Situé au niveau du 9 rue de Hartford	420	12	0		
18	Parking Victor Hugo	Situé au 16 rue Victor Hugo	325	10	1		

Nombre de parkings référencés sur la commune	18
Surface total parking (en m2)	19931
Nombre de places de stationnement / parkings	664

COMMUNE DE MORNANT
Classement des voies communales à caractère de chemins, de rues, de places publiques

Envoyé en préfecture le 21/11/2024
 Reçu en préfecture le 21/11/2024
 Publié le 21/11/2024
 ID : 069-216901413-20241118-D113_24-DE



COMMUNE DE MORNANT
Classement des voies communales à caractère de rues, de chemins et de places publiques de Parking

C => VOIES COMMUNALES A CARACTERE DE PLACES					
Mise à jour : 18/10/2024					
N° DE REPERE SUR LE PLAN	APPELLATION	DESIGNATION DU POINT ORIGINE, DU POINT D'EXTRÉMITÉ, DES PRINCIPAUX LIEUX TRAVERSES	SURFACE(en mètre carré)	OBSERVATIONS	Administration Délibération CM - MAJ
1	Place Carnot	Limitée de tous côtés par des propriétés privées. Y aboutissent les rues de la République, Chambry, du Puits de la Forge, Bourgchanin et J. Venet	400		
2	Place Donzel	Limitée sur trois côtés par des propriétés privées et à l'ouest par la Rue Patrin	150		
3	Place Pierre Dupont	Limitée au Nord par la rue Jean Condamin , sur les 3 autres côtés par des propriétés privées. Y aboutissent la rue Victor Hugo et l'impasse Pierre Charve	200	Limitée au Nord par la RD 63; sur les 3 autres côtés par des propriétés privées. Y aboutissent la rue Victor Hugo et l'impasse Pierre Charve	18/11/2024
4	Place St Pierre	Limitée au Nord, à l'Est et au Sud par des propriétés privées, à l'Ouest par l'Eglise. Y aboutissent les rues de Belfort, Porte du nord, de la Tour Ronde, M. Chaize, J. Venet et Carémi	1400		29/12/1959
5	Place de la Liberté	Limitée au Nord par des propriétés privées, à l'Est par des propriétés privées et la Place de la Poste, au Sud par des propriétés privées. Y aboutissent les rues des Verchères et des Fifres au niveau de la Place de la Poste, la rue de Lyon à l'ouest, la rue Porte du nord au sud.	1600	Limitée au Nord par des propriétés privées, à l'Est par des propriétés privées et la Place de la Poste, au Sud par des propriétés privées, à l'Ouest par la RD 30. Y aboutissent les rues des Verchères et des Fifres, la Place de la Poste	18/11/2024
6	Place de la Mairie	Dans le prolongement de la place de la Liberté, limité par la mairie, y aboutissent la rue de la Liberté vers le nord et la rue des Aqueducs au sud.	180	Limitée au Nord par la Mairie, à l'Est et à l'Ouest par les RD 30 et RD 63	18/11/2024
7	Place de la Pierre Ronde	Limitée sur 3 côtés par des propriétés privées, à l'est par la rue Bourgchanin	130		
8	Place de la Poste	Limitée au nord par des propriétés privées, à l'est par La Poste, au Sud par des propriétés privées, à l'ouest par la place de la Liberté. Y aboutissent l'avenue du Souvenir et l'impasse de La Poste	720		29/12/1959
9	Cour de la maison des associations	Cour comprise dans l'enceinte de la maison des associations, limitée au nord par le bâtiment et au sud par le muret d'enceinte	850		
10	Cour Donzel	Cour comprise dans l'enceinte des bâtiments formés par la maison Donzel et la salle des fêtes	390	Cour comprise dans l'enceinte des bâtiments formés par la bibliothèque et la salle des fêtes	18/11/2024
11	Place du 19 mars 1962	Située à l'entrée du nouveau cimetière, elle est limitée à l'est par la rue Serpaton et au sud par le parking du cimetière	930		
12	Place Jacques Truphémus	Limitée au nord et à l'est par la Maison de Pays et la cure, elle jouxte la rue Joseph Venet	30		
13	Place Verchères	Entrée avenue de Verdun au niveau N°32, en face du restaurant scolaire municipal (au 25)	1221		
SURFACE TOTALE DES VOIES A CARACTERE DE PLACES PUBLIQUES			8201		

COMMUNE DE MORNANT

Classement des voies communales à caractère de rues, de places publiques, de parkings et de chemins

Annexe 5 => RONDS-POINTS			
Mise à jour 18/11/2024			
APPELLATION	DESIGNATION DE LA LOCALISATION	Observation	Délibération CM - MAJ
Rond-point du Marchay	Situé au croisement de la rue Jean Condamin, de la route du Rosséon et de la rue Guillaumond, il dessert également la rue Verdelet et le chemin de Germany		18/11/2024
Rond-point de Pliezhausen	Situé sur la route de St Laurent d'Agy, il dessert l'avenue du Pays Mornantais		18/11/2024
Rond-point de la Gare	Situé au croisement de la rue Jean Condamin, du boulevard du Pilat et de l'avenue de Verdun		18/11/2024
Rond-point du camping	Situé au croisement du boulevard Général de Gaulle, de la route de Bellevue et de la rue Boiron		18/11/2024
Rond-point du Souvenir	Situé au croisement de l'avenue de Verdun et de la rue du Souvenir	Le rond-point sera supprimé avec la rénovation de l'avenue de Verdun	18/11/2024
Rond-point du Pont Rompu	Situé sur la CD342 au niveau du croisement avec la route de Givors		18/11/2024
Rond-point St Agathe	Situé en haut du boulevard Général de Gaulle, il dessert l'avenue de Verdun, la route de Rontalon et la route de St Laurent d'Agy		18/11/2024

Nombre de rond-points sur la commune : 7

COMMUNE DE MORNANT

Classement des voies communales à caractère de rues, de places publiques de Parking et de chemins

Annexe 1 => ROUTES DEPARTEMENTALES TRAVERSANT L'AGGLOMERATION

Mise à jour : 17/10/2024

DESCRIPTION						Administration	
N° voie	APPELLATION	DESIGNATION DU POINT ORIGINE, DU POINT D'EXTREME, DES PRINCIPAUX LIEUX TRAVERSES	LONGUEUR (mètre)	LARGEUR (Moy-mètre)	Observation	Délibération CM	Délibération Dép(69)
RD 30	Route de St Laurent d'agny	Du panneau d'agglomération côté St Laurent jusqu'au giratoire situé à l'intersection de l'avenue de Verdun et de la route de Rontalon.	278	8,00	La route de St Laurent se termine en limite de la commune et se prolonge par la route de Mornant côté St Laurent d'Agny.	01-juil-24	27-oct.-17
RD 30	Boulevard Général de Gaulle	Du giratoire situé à l'intersection de l'avenue de Verdun et de la route de Rontalon jusqu'au giratoire du camping.	1168	8,00	Direction St Laurent d'Agny, la voie se prolonge avec la route de St Laurent d'Agny.	01-juil-24	27-oct.-17
RD 30	Route de Bellevue	Du giratoire du camping au panneau d'agglomération côté Bellevue.	480	8,00	La route de Bellevue commence en agglomération au giratoire de la piscine pour aboutir au lieux dit Bellevue à l'intersection de la D2 (route des Alpes). Voie nommée CM 3/06/1988	01-juil-24	27-oct.-17
RD 34	Boulevard Général de Gaulle	Du giratoire du camping à la fin de la voie situé à l'intersection avec le boulevard du Pilat.	236	8,00	A la fin de la voie précité, la route se prolonge par la route de Givors. (2/03/1990)	01-juil-24	27-oct.-17
RD 34	Route de Givors	Dans la prolongement du boulevard du Général de Gaulle au niveau de l'intersection avec le boulevard du Pilat au panneau d'agglomération côté Pavière.	1120	8,00	La route de Givors se prolonge jusqu'au giratoire de l'intersection avec la D342.	01-juil-24	27-oct.-17
RD 34	Route de Chaussan	De l'intersection avec la D30, boulevard du Général de Gaulle (au niveau du lavoir), au panneau d'agglomération côté Chaussan.	840	8,00	La route de Chaussan se prolonge jusqu'à la limite communale. Elle se prolonge par la route de Mornant côté Chaussan. (4/11/1988)	01-juil-24	27-oct.-17
RD 63	Route du Rosseon	Du panneau d'agglomération côté Rosséon au giratoire situé à l'intersection avec la rue Guillaumond.	875	8,00	La route du Rosséon se prolonge et aboutit à l'intersection avec la D342. Voie nommée CM 3/06 /1988	01-juil-24	27-oct.-17
RD 63	Rue Jean Condamin	Du giratoire situé à l'intersection avec la rue Guillaumon au giratoire dit de la gare.	138	8,00	La rue de prolonge en voirie communale dans le centre bourg.	01-juil-24	27-oct.-17
RD 63	Boulevard du Pilat	Du giratoire dit de la Gare jusqu'à l'intersection avec la route de Givors et le boulevard du Général de Gaulle (D34).	495	8,00	Entre la route de St Sorlin et le boulevard du Pilat, la RD63 continue sur le même tracé que la RD34.	01-juil-24	27-oct.-17
RD 63	Route de St Sorlin	Au niveau de l'intersection entre la route de St Sorlin et le boulevard du Général de Gaulle, la RD63 se prolonge jusqu'au panneau d'agglomération côté St Sorlin.	31	8,00	La route de St Sorlin se prolonge jusqu'en limite de commune. Côté St Sorlin la voie est nommée route de Mornant.	01-juil-24	27-oct.-17
RD 115	Route de Rontalon	Du giratoire situé à l'intersection de l'avenue de Verdun, de la route de St Laurent d'Agny et du boulevard du général de Gaulle jusqu'au panneau d'agglomération côté Rontalon.	320	8,00	La route de Rontalon se termine en limite de la commune.	01-juil-24	27-oct.-17
LONGUEUR TOTALE DES ROUTES DEPARTEMENTALES DANS L'AGGLOMERATION			5981				

COMMUNE DE MORNANT

Classement des voies communales à caractère de rues, de chemins et de places publiques, de parkings

A => VOIES COMMUNALES A CARACTERE DE RUES

Mise à jour oct.-24

N° DE REPERE SUR LE PLAN	APPELLATION	DESIGNATION DU POINT ORIGINE, DU POINT D'EXTREMITÉ DES PRINCIPAUX LIEUX TRAVERSES	LONGUEUR (en mètre)	LARGEUR MOYENNE (en mètre)	OBSERVATIONS	Administration Délibération CM - MAJ
1	Boulevard des Aqueducs	Part de la rue Noël Delorme au croisement avec la Rue Henri V et se termine en impasse	155	7,00	Part de la RD 63 au croisement avec la Rue Henri V et se termine en Impasse	
2	Rue de la Liberté	Part de la place de la mairie et aboutit au croisement avec la Rue des Verchères	76	4,00	Part de la RD 63 et aboutit au croisement avec la Rue des Verchères	
3	Rue Villeneuve	Part de la Rue de la Liberté à l'arrivée de la rue des Verchères et aboutit à la rue d'Arche	150	4,00		
4	Rue Waldwisse	Part de la rue Villeneuve (intersection avec la rue des Arches), et aboutit sur l'avenue de Verdun	294	5,00	Part de la Rue d'Arches et aboutit au carrefour RD 30 / RD 115	
5	Allée Ste Agathe	Part de la rue Waldwisse et se termine en impasse (à gauche)	111	3,00		07/05/1993
6	Rue François Oriol	Part de la rue de Hartford aboutit sur la RD 30 boulevard du général de Gaulle, face au lavoir	120	5,00		15/01/1971
7	Rue de Hartford	Part de la rue Waldwisse et aboutit rue François Oriol	900	5,00	Ex VN de desserte de la ZAC de l'arc	20/05/2014
8	Allée Louis Calaferte	Part de la rue de Hartford et se termine en impasse	50	5,00	Ex VN de desserte de la ZAC de l'arc	20/05/2014
9	Allée Pierre Combet Descombes	Part de la rue de Hartford et se termine en impasse	100	5,00	Ex VN de desserte de la ZAC de l'arc	20/05/2014
10	Allée de Kignan	Part de la rue de Hartford et se termine en impasse	80	6,00	Ex VN de desserte de la ZAC de l'arc	20/05/2014
11	Allée des Monts du Lyonnais	Part de la rue de Hartford et se termine en impasse	62	5,00	Ex VN de desserte de la ZAC de l'arc	20/05/2014
12	Allée M. Fournereau	Part de la rue de Hartford et se termine en impasse	47	6,00	Ex VN de desserte de la ZAC de l'arc	20/05/2014
13	Allée Jeanne Bardey	Part de la rue de Hartford et se termine en impasse	32	4,00	Ex VN de desserte de la ZAC de l'arc	20/05/2014
14	Rue d'Arches	Part de l'intersection Villeneuve/Waldwisse et aboutit à l'avenue de Verdun.	140	6,00	Part de l'intersection Villeneuve/Waldwisse traverse l'Avenue de Verdun et aboutit à la Rue du Docteur Carrez	20/05/2014
15	Allée du Lavoir	Part du chemin des Cariasses (VC n°20) et le rejoint	221	4,00	ex VN de desserte du lotissement du haut Calichet	20/05/2014
16	Allée de Cenade	Part du chemin des Cariasses (VC n°20) et se termine en impasse	45	5,00		
17	Avenue de Verdun	Part du rond-point de St Agathe pour aboutir au chemin du Stade	941	15,00	Part de la Rue Waldwisse (petit rond-point) et aboutit à la RD 63 (rond point de la gare)	
18	Rue du Docteur Carrez	Part de l'avenue de Verdun pour aboutir à la rue Serpaton-Ollagnons	482	4,00	Part de la Rue d'Arches traverse la Rue Serpaton-Ollagnons et aboutit à la route du Stade (VC n°30)	
19	Allée des Arches	Part du chemin des Arches et dessert le lotissement	70	7,00		
20	Rue de la Grange Dodieu	Part de la rue du Docteur Carrez et aboutit à la route du Stade (VC n°30)	250	3,00		03/06/1988
21	Impasse de la Grange Dodieu	Joint la rue de la Grange Dodieu	35	4,00		
22	Allée Grange Dodieu	Part de la rue de la Grange Dodieu (à droite) dessert le lotissement et se termine en impasse	99	6,00		
23	Avenue du Souvenir	Part de la place de la Poste traverse l'avenue de Verdun et aboutit à la rue du Dr. Carrez	200	6,00		
24	Rue de Serpaton	Part de la rue Jean Condamin, traverse l'avenue de Verdun et aboutit à la rue du Dr. Carrez et à la route des Ollagnons	229	5,00	Part de la RD 63 Rue Jean Condamin, traverse l'Avenue de Verdun et aboutit à la Rue du Dr. Carrez et au Chemin des Ollagnons Partie de l'ex CV 10	
25	Avenue de la Gare	Part de la RD 63 au rond-point de la Gare et aboutit avenue de Verdun	55	11,00		29/12/1959
26	Rue Louis Guillaumond	Part de la RD 63 (au rond-point du Marchay) et aboutit chemin de la Salette	163	6,00	ex VN de desserte de la résidence Pré Vert et de la nouvelle gendarmerie	31/12/1997

COMMUNE DE MORNANT

Classement des voies communales à caractère de rues, de chemins et de places publiques, de parkings

A => VOIES COMMUNALES A CARACTERE DE RUES

Mise à jour oct.-24

N° DE REPERE SUR LE PLAN	APPELLATION	DESIGNATION DU POINT ORIGINE, DU POINT D'EXTREMITÉ DES PRINCIPAUX LIEUX TRAVERSES	LONGUEUR (en mètre)	LARGEUR MOYENNE (en mètre)	OBSERVATIONS	Administration Délibération CM - MAJ
27	Impasse des Cèdres	Joint la RD 63 au Rosséon (3ème à droite en direction de Lyon)	62	2,50	ex CR non R	09/01/1987
28	Impasse de la grange dodieu	Joint la RD 63 au Rosséon (4ème à droite en direction de Lyon)	35	2,50	ex CR non R	
28	Allée du Rosséon	Joint la RD 63 au Rosséon (4ème à droite en direction de Lyon)	35	2,50	ex CR non R	20/05/2014
29	Grange Dodieu	Part du boulevard du Pilat et aboutit à la RD 63 (au Marchay)	210	6,00	Pas de type de voie	
29	Rue du Verdelet	Part du boulevard du Pilat et aboutit à la RD 63 (au Marchay)	210	6,00	changement de dénomination pour une longueur de 200 m - DCM du 28.06.99	20/05/2014
30	Impasse du Verdelet	Joint la rue du Verdelet	30	4,00		
31	Rue Victor Hugo	Part de la place Pierre Dupont et aboutit boulevard du Pilat	270	6,00		
32	Impasse Pierre Charve	Joint la rue Victor Hugo (1ère à droite)	30	3,00		29/12/1959
33	Impasse du Midi	Joint la rue Victor Hugo (2ème à droite)	13	2,00		
34	Impasse Victor Hugo	Joint la rue Victor Hugo (3ème à droite)	22	3,00		29/12/1959
35	Rue Ronsard	Part de l'impasse Ronsard et aboutit à la rue Victor Hugo	105	7,00		29/12/1959
36	Impasse Ronsard	Joint le boulevard du Pilat (vers immeuble les mûriers)	35	7,00		
37	Boulevard du Pilat	Part de la RD 63 au niveau du giratoire de la gare et aboutit à la RD 34 route de Givors	590	7,00	Classée route départementale	29/12/1959
38	Impasse de Monteclare	Joint le boulevard du Pilat au hameau de Monteclare	110	7,00		29/12/1959
39	Rue des Lazaristes	Part de la rue Boiron et aboutit au boulevard du Pilat	110	6,00		29/12/1959
40	Rue Jean Schielin	Part de la rue des Lazaristes et aboutit sur l'Ancienne Route de Givors	154	7,00	Part de la Rue des Lazaristes et aboutit sur l'Ancienne Route de Givors	01/10/1971
41	Impasse Jean Schielin	Joint la rue Jean Schielin	50	6,00	ex nouvelle impasse	
42	Ancienne Route de Givors	L'ancienne route de givors se confond avec le Bld du Général de Gaulle entre le giratoire de la piscine et l'intersection du Bld du pilat et de la route de Givors. Voie supprimée du tableau de classement	73	6,00	Part la Rue Boiron et aboutit au carrefour RD 34 / boulevard du Pilat Sections des RD3 ET 34 déclassées et reclassées dans la voire communale à caractère de rue par DCG DU 28 03 83 ET dcm DU 06 05 83;	
43	Rue Boiron	Part de la rue Jean Condamin et aboutit à la RD 30 boulevard du général de Gaulle au niveau du giratoire du camping	622	5,50	Part de la RD 63 (Rue J. Condamin) et aboutit à la RD 30 boulevard du général de Gaulle	
44	Rue de la Loire	Part de la rue Bourgchanin et aboutit à la rue Boiron	65	4,00		
45	Rue Bourgchanin	Part de la place Carnot, rencontre la rue Patrin, longe la place de la Pierre Ronde et aboutit à la rue Boiron	215	4,00		
46	Impasse des Chapeliers	Joint la rue Bourgchanin (entre le 15 et le 17)	50	3,00	Joint la Rue Bourgchanin	29/12/1959
47	Passage des Heurts	Joint la rue Bourgchanin entre le 7 et le 9 pour déboucher au niveau de la rue Jean Palluy	106	2,00	Joint la Rue Bourgchanin	18/11/2024
48	Rue du Puits de la Forge	Part de la place Carnot et aboutit rue Bourgchanin	30	3,00		
49	Rue Chambry	Part de la place Carnot et aboutit rue Boiron	115	4,00		
50	Rue Montel	Part de la rue de Lyon et aboutit rue Chambry	80	4,00	Part de la Rue de Lyon RD 63 et aboutit Rue Chambry	

COMMUNE DE MORNANT

Classement des voies communales à caractère de rues, de chemins et de places publiques, de parkings

A => VOIES COMMUNALES A CARACTERE DE RUES

Mise à jour oct.-24

N° DE REPERE SUR LE PLAN	APPELLATION	DESIGNATION DU POINT ORIGINE, DU POINT D'EXTREMITÉ DES PRINCIPAUX LIEUX TRAVERSES	LONGUEUR (en mètre)	LARGEUR MOYENNE (en mètre)	OBSERVATIONS	Administration Délibération CM - MAJ
51	Impasse Montel	Joint la rue Montel	15	4,00		
52	Rue de la République	Part de la rue de Lyon et aboutit à la place Carnot	75	5,00	Part de la RD 63, Rue de Lyon, et aboutit à la place Carnot	
53	Rue Monseigneur Chaize	Part de la place St Pierre et aboutit à la rue Joseph Venet	35	5,00		29/12/1959
54	Rue Joseph Venet	Part de la place St Pierre et aboutit à la place Carnot	75	4,00		
55	Impasse du Pas Etroit	Part de la rue Joseph Venet et passe derrière le presbytère	28	2,00		
56	Rue de la Tour Ronde	Part de la rue de Lyon, et aboutit place St Pierre	55	4,00	Part de la RD 63, Rue de Lyon, et aboutit place St Pierre	
57	Rue du Château	Part de la place St Pierre et aboutit à la rue Joseph Venet	65	2,00	Part de la place St Pierre et aboutit à la Rue Jh. Venet	
58	Impasse du Château	Joint la rue du Château (entre le 1et le 3)	25	2,00	Joint la Rue du Château	29/12/1959
59	Rue des Fossés	Dans la continuité de la rue des Petits Terreaux, elle part de l'intersection avec la rue Carémi et aboutit à la rue Joseph Venet	63	3,00	Part de la Rue Donzel et aboutit à la Rue Jh. Vernet	
60	Rue Donzet	Part de la Rue Patrin et aboutit au carrefour de la Rue des Petits Terreaux et la Rue des Fossés. Elle se prolonge par la rue Caremi	11	4,00	Prolongement de la rue Caremi	
61	Rue des Petits Terreaux	Part de la rue des Aqueducs et aboutit à la rue Donzel. Elle se prolonge par la rue des Fossés	85	3,00	Part de la RD 63 et aboutit à la Rue Donzet	
62	Rue de Belfort	Part de la rue des Petits Terreaux et aboutit à la place St Pierre	25	5,00		
63	Rue Carémi	Part de la place St Pierre et aboutit rue Patrin	56	3,00	Part de la place St Pierre et aboutit au carrefour de la Rue des Fossés et de la Rue des Petits Terreaux.	
64	Rue Porte du Nord	Part de la place de la Liberté et aboutit place St Pierre	17	4,00	Part de la RD 63 et aboutit place St Pierre	
65	Rue Patrin	Part de l'intersection avec la rue Noël Delorme et du Boulevard des Aqueducs. Elle aboutit rue Bourgchanin	178	3,00	Part du RD 63 et aboutit Rue Bourgchanin	
66	Chemin du Mayne	Part de la rue Noël Delorme au-dessus du collège et aboutit rue Boiron	468	4,00 à 6,00	Part de la RD 63 route de Saint Sorlin au-dessus du collège et aboutit Rue Boiron	
67	Chemin de la Tannerie	Part du boulevard Général de Gaulle au niveau de la Gare routière pour aboutir en impasse au niveau des jeux de boules extérieurs	250	5,00	Part de la RD 63, dessert la salle de sports traverse le Mornantet et aboutit sur la RD 30	
68	Rue Henri IV	Part de la rue de la Liberté et aboutit sur le boulevard des Aqueducs (derrière la Mairie)	35	3,00	Part de la Rue de la Liberté et aboutit à la RD 63 (derrière la Mairie)	
69	Rue de l'Asile	Part de la rue de Lyon et aboutit rue des Fifres	36	2,00	Part du RD 63 Rue de Lyon et aboutit Rue des Fifres	
70	Rue des Fifres	Part de la place de la Liberté et aboutit sur la rue Jean Condamin	100	5,00	Part de la place de la Liberté et aboutit sur la RD 63 (Rue J. Condamin)	
71	Impasse des Fifres	Joint la rue des Fifres	13	4,00		
72	Impasse de la Place	Joint la place de la Liberté vers la rue des Verchères	25	2,00		
73	Impasse de la Poste	Part de la place de la Poste à droite face à La Poste et aboutit parcelle H75	30	7,00		09/01/1987
74	Rue des Verchères	Part de la place de la Liberté et aboutit au croisement Liberté/Villeneuve	75	4,00		
75	Impasse des Verchères	Joint la rue des Verchères, à droite	13	2,00		
76	Allée des Alouettes	Part du carrefour de la route de Cœur (VC n°122) et de la rue des Rossignols et aboutit sur l'avenue de la Condamine	350	5,50		

COMMUNE DE MORNANT

Classement des voies communales à caractère de rues, de chemins et de places publiques, de parkings

A => VOIES COMMUNALES A CARACTERE DE RUES

Mise à jour oct.-24

N° DE REPERE SUR LE PLAN	APPELLATION	DESIGNATION DU POINT ORIGINE, DU POINT D'EXTREMITÉ DES PRINCIPAUX LIEUX TRAVERSES	LONGUEUR (en mètre)	LARGEUR MOYENNE (en mètre)	OBSERVATIONS	Administration Délibération CM - MAJ
77	Allée des Bouvreuils	Part de l'allée des Alouettes et se termine en impasse	65	1,50		
78	Avenue de la Condamine	Part de la route de Bellevue (RD 30) et aboutit rue des Alouettes	300	4,00	Part de la RD 30 et aboutit Rue des Alouettes	05/09/1980
79	Rue Etienne Morillon	Part de route de Bellevue (RD 30) traverse le hameau de la vieille Condamine et aboutit avenue de la Condamine	350	2,80 à 4,00	Part de RD 30 traverse le hameau de la vieille Condamine et aboutit Avenue de la Condamine	
80	Allée des Fauvettes	Part de l'allée des Alouettes et se termine en impasse	150	4,00		05/09/1980
81	Allée des Grives	Part de la rue des Loriots et aboutit sur le chemin rural	37	3,00		
82	Allée des Hirondelles	Part de l'allée des Alouettes et se termine en impasse	100	4,00		
83	Rue des Loriots	Part de la rue Etienne Morillon et aboutit avenue de la Condamine	100	4,00		05/09/1980
84	Allée des Mésanges	Part de la rue des Rossignols et se termine en impasse	100	4,00		
85	Allée des Moineaux	Part de la rue des Rossignols et se termine en impasse	120	4,00		
86	Allée des Pinsons	Part de la rue des Rossignols et se termine en impasse	100	4,00		
87	Allée des Rouges Gorges	Part de l'avenue de la Condamine et aboutit sur l'allée des Alouettes (rétrécissement piétons)	500	5,50		
88	Rue des Rossignols	Part du carrefour de la route de Cœur (VC n°122) et de l'allée des Alouettes et aboutit sur l'avenue de la Condamine	450	5,50		
89	Impasse de la Chalonnaière	Part du chemin de la Chalonnaière (VC 62) et se termine en impasse	150	6,30		
90	Allée de la Marconnière	Part du chemin de la Marconnière (VC 1022) et se termine en impasse	84	5,50		
XXX	Rue Jean Condamin	Part du giratoire de la Gare et aboutit à l'intersection de la rue boiron et de la rue Montel. Elle se prolonge par la rue de Lyon	313	4,00	Suite au déclassement de la RD63, la rue Jean CONDAMIN intègre le tableau de voirie communale, la portion entre le giratoire de la gare du giratoire Guillaumont restant classé comme route départementale	01/07/2024
XXX	Rue de Lyon	Dans le prolongement de la rue Jean Condamin, elle aboutit place de la liberté	64	4,00	Suite au déclassement de la RD63, la rue de Lyon intègre le tableau de voirie communale	01/07/2024
XXX	Rue des Aqueducs	Part de la place de la mairie et aboutit au croisement avec la Rue Patrin et le Bd des Aqueducs		4,00	Suite au déclassement de la RD63, la rue des Aqueducs intègre le tableau de voirie communale. La rue des Aqueducs est supprimé remplacement par la rue Noël DELORME	01/07/2024
XXX	Rue Noël Delorme	Part de l'intersection avec la rue des petits Terreaux et du boulevard des Aqueducs jusqu'au boulevard Général de Gaulle	337	8,00	Nouvelle dénomination	01/07/2024
XXX	Passage des Gones	Part de l'avenue de Verdun (entre le 21 et le 23), pour déboucher sur la rue du Dr. Carrez au niveau de l'école maternelle	71	2,00	Nouvelle voie	18/11/2024
XXX	Avenue du Pays Mornantais	Part du rond-point Pliezhausen sur la route de St Laurent d'Agnay pour aboutir au chemin du Stade	390	8,00	Nouvelle voie	22/05/2023
XXX	Montée des Collégiens	Part de la rue Noël Delorme pour aboutir au chemin de la Tannerie	115	4,00	Nouvelle nomination	18/11/2024
XXX	Passage du Docteur René Vial	Part de la rue du Souvenir (entre la 1 et 3 en face de la poste) pour déboucher sur le parking des Verchères	31	2,00	Nouvelle voie	18/11/2024

COMMUNE DE MORNANT

Classement des voies communales à caractère de rues, de chemins et de places publiques, de parkings

A => VOIES COMMUNALES A CARACTERE DE RUES

Mise à jour oct.-24

N° DE REPERE SUR LE PLAN	APPELLATION	DESIGNATION DU POINT ORIGINE, DU POINT D'EXTREMITÉ DES PRINCIPAUX LIEUX TRAVERSES	LONGUEUR (en mètre)	LARGEUR MOYENNE (en mètre)	OBSERVATIONS	Administration Délibération CM - MAJ
XXX	Rue Jean Palluy	Par de la rue Boiron au niveau du 16 pour aboutir rue Boiron au niveau du 26	224	6,00	Nouvelle voie	22/05/2023
XXX	Rue Sainte Barbe	Part de l'avenue du Pays Mornantais pour aboutir en impasse	136	6,00	Nouvelle voie	22/05/2023
XXX	Passage François Giroud	Par de la rue de la République (11 bis) pour aboutir rue Montel (10)	52	2,00	Nouvelle voie	18/11/2024
XXX	Rue du Verdelet	Par du boulevard du Pilat (entre le 3 et le 5) pour aboutir au rond-point du Marchay	260	4,00	Mise à jour liste	29/12/1959
NOMBRE TOTAL DE VOIE A CARATERE DE RUES			104			
LONGUEUR TOTALE DES VOIES A CARACTERE DE RUES			15 167			

**COMMUNE DE MORNANT**

Classement des voies communales à caractère de rues, de places publiques, de parkings et de chemins

Annexe 3 => VOIES PRIVEES OUVERTES A LA CIRCULATION

Mise à jour : 24/10/2024

DESCRIPTION						Administration
N° voie	APPELLATION	DESIGNATION DU POINT ORIGINE, DU POINT D'EXTREMITE, DES PRINCIPAUX LIEUX TRAVERSES	LONGUEUR (mètre)	LARGEUR (Moy-mètre)	Observation	Délibération CM
1	Montée des Balmes	Part de la rue Noël Delorme pour desservir le lotissement	61 m	4,00	Nouvelle voie	18-nov-24
2	Allée des Pins	Part du chemin du Stade pour desservir le lotissement	160 m	4,00	Nouvelle voie	18-nov-24
3	Allée Thollot	Part et rejoint le chemin de l'Oremus (entre le 1et le 7) pour desservir le lotissement	240 m	4,00	Nouvelle voie	18-nov-24
4	Allée Georges Fanton	Part du chemin de l'Oremus (en début de voie) pour ce terminer en impasse	94 m	4,00	Nouvelle voie	18-nov-24
5	Allée des Côteaux	Part de la rue de l'Abbaye pour desservir le lotissement	130 m	4,00	Nouvelle voie	18-nov-24



Conseil municipal du 18 novembre 2024

Délibération n°114-24

Objet : Convention de mise à disposition d'un terrain privé au profit de la commune – Lieu-dit l'Aqueduc à Mornant

Date de convocation : 12/11/2024

Affichage de la liste des délibérations : 19/11/2024

Présidence : Pascale CHAPOT – 1^{ère} adjointe

Secrétaire élu : Sébastien PONCET

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit novembre à 20 heures, en salle du conseil municipal,

Membres présents : Pascale CHAPOT – Loïc BIOT - Dorothée RODRIGUES - Patrick BERRET – Pascale DANIEL – Jean-François FONTROBERT – Virginie PRIVAS-BREAUTE - Gaël DOUARD - Véronique ZIMMERMANN – Christian CECILLON – Alain DUTEL – Patricia BONNET GONNET - Jean-Marc MACHON - Jocelyne TACCHINI – Serge CAFIERO – Dominique HAZOUARD – Anne-Laurence OLTRA - Arnaud BREJOT – Véronique MERLE - Sébastien PONCET – Julie GUINAND BOIRON - Fatira RULLIERE – Raphaëlle GUERIAUD - Laure PIQUERAS – Anne BLANCHET.

Membres excusés et représentés :

Renaud PFEFFER a donné pouvoir à Pascale CHAPOT

Sophie PIVOT a donné pouvoir à Sébastien PONCET

Anne-Catherine BLANC VALETTE a donné pouvoir à Pascale DANIEL

Dylan MAYOR a donné pouvoir à Loïc BIOT

Membre absent : 0

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 29

I. LE CONTEXTE

Mesdames Marie Bernadette SERRA née CHEVALIER, Marie Thérèse BOULAY née PINET, Claude GIROD née PINET et Messieurs Yves Marie PINET, Jean Noël Marie PINET, Michel PINET et Pierre François GRIMAL sont propriétaires du terrain cadastré AR 99 d'une surface d'environ 355 m², situé au lieu-dit l'Aqueduc 69440 MORNANT.

Dans une convention signée le 19 décembre 2019, ils se sont engagés à autoriser la commune à sous-louer ce bien à une association mornantaise dénommée 1-2-3 Soleil, dans le cadre d'une activité de jardins familiaux.

La convention annexée précise les modalités de cette mise à disposition.

II. LA PROPOSITION

La convention arrivant à son terme le 30 novembre 2024 et l'association 1-2-3 Soleil souhaitant continuer son activité, il est proposé de renouveler la mise à disposition du terrain de l'Aqueduc à la commune pour une nouvelle période de 5 années, soit jusqu'au 30 novembre 2029.

Il est proposé que cette mise à disposition soit faite à titre gracieux.

La commission *Technique*, réunie le 4 novembre 2024, a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents, sur ce dossier.

III. LA DÉCISION

Où l'exposé de Jean-François FONTROBERT,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, avec 1 abstention (Véronique ZIMMERMANN) :

- **D'APPROUVER** la convention de mise à disposition du terrain privé situé au lieu-dit l'Aqueduc à la commune de Mornant ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à ce dossier.

Mornant, le 20 novembre 2024.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Renaud PFEFFER

Sébastien PONCET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Mornant dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.



CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN PRIVE AU PROFIT DE LA COMMUNE

ENTRE

La commune de MORNANT représentée par son Maire, Monsieur Renaud PFEFFER, agissant en vertu de la délibération n°114-24 du conseil municipal du 18 novembre 2024, ci-après dénommée *la commune*,

D'une part,

ET

Monsieur Yves Marie PINET, domicilié 2 chemin de la Clôtre à Lissieu (Rhône),

Monsieur Jean Noël Marie PINET, domicilié 6 chemin de la Clôtre à Lissieu (Rhône),

Madame Marie Bernadette SERRA née CHEVALIER, domiciliée 3 allée Olilon Redon à Bourges (Cher),

Madame Marie Thérèse BOULAY née PINET, domiciliée 8 chemin de la Clôtre à Lissieu (Rhône),

Monsieur Michel PINET, domicilié 4 chemin de la Clôtre à Lissieu (Rhône),

Madame Claude GIROD née PINET, domiciliée 49 rue Mozart à Lissieu (Rhône),

Monsieur Pierre-François GRIMAL, veuf de Madame Marie-Jacqueline GRIMAL, née CHEVALIER, domicilié 50 rue de l'Eglise à Aranc (Ain),
ci-après dénommés *le prêteur*,

D'autre part,

Vu la convention de mise à disposition d'un terrain privé au profit de la commune, signée en date du 1^{er} décembre 2019, arrivée à expiration et qu'il convient de renouveler.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1^{er} – Objet de la convention

La présente convention a pour objet la mise à disposition à la commune d'un terrain appartenant au prêteur.



Article 2 – Désignation du terrain

Le terrain est situé au lieu-dit *l'Aqueduc* sur la commune de Mornant (Rhône), en zone Neh du Plan Local d'Urbanisme.

Le terrain est cadastré sous le n° AR 99 de 355 m².

Le terrain comporte une loge de 17 m² et un système de pompage manuel de l'eau du Mornantet (aujourd'hui hors service).

Article 3 – Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 5 ans, soit du 1^{er} décembre 2024 au 30 novembre 2029.

En cas de décès du prêteur, la convention pourra se poursuivre jusqu'à son terme avec ses ayants-droits.

Article 4 – Conditions d'occupation

4-1 Engagements du prêteur

Le prêteur s'engage à :

- mettre à disposition de la commune, à titre gracieux le bien identifié ci-dessus pour la durée fixée par la présente convention ;
- autoriser la commune à sous-louer ce bien, à titre gratuit, à l'association 123 Soleil pour une activité de jardins familiaux ;
- donner priorité à la commune, en cas de vente du bien concerné par la présente.

4.2 Engagements de la commune

La commune s'engage à :

- entretenir ou faire entretenir correctement ce bien ainsi que les haies, clôtures et plantations persistantes ;
- à maintenir en état de conservation la loge et le système manuel de pompage ;
- à prendre toutes les mesures nécessaires entravant l'érosion du terrain (remonter la terre, créer des retenues en bois et des bandes enherbées, ...).

La commune s'accorde le droit de sous-louer ce bien à une association mornantaise appelée 1 2 3 Soleil, afin d'y exercer une activité de jardins familiaux dans les termes et l'esprit de la présente convention.

Dans ce cas, la commune sera chargée de faire appliquer la présente convention aux locataires.

Article 5 – Conditions financières

La présente mise à disposition est faite à titre gratuit.

Article 6 – Résiliation

L'une ou l'autre des parties peut résilier la présente convention en observant un préavis de deux mois avant l'échéance annuelle, ou à tout moment en cas d'accord des deux parties.

La commune peut résilier la présente convention sans préavis en cas d'inobservation par le prêteur de ses obligations contractuelles.

La présente convention est précaire et révocable. La commune p...
avec un préavis de deux mois pour un motif d'intérêt général.

Toute résiliation à l'initiative de la commune ne pourra donner lieu au profit du prêteur à aucune indemnité.

Article 7 – Litiges

Tout litige survenant à propos de l'interprétation ou de l'exécution de cette convention sera soumis au tribunal administratif de Lyon.

Article 8 – Application de la convention

Chacune des parties est chargée, en ce qui la concerne, de l'application de la présente convention.

Renaud PFEFFER,
Maire

Fait à Mornant, le ...

Pierre-François GRIMAL,
Le prêteur

Yves Marie PINET,
Le prêteur

Jean Noël Marie PINET,
Le prêteur

Marie Bernadette SERRA née CHEVALIER,
Le prêteur

Marie Thérèse BOULAY née PINET,
Le prêteur

Claude Marie Thérèse GIROD née PINET,
Le prêteur

Michel PINET,
Le prêteur

signature précédée de la mention « lu et approuvé »



Conseil municipal du 18 novembre 2024

Délibération n°115-24

Objet : Approbation du rapport annuel d'activité de l'année 2023 du SITOM

Date de convocation : 12/11/2024

Affichage de la liste des délibérations : 19/11/2024

Présidence : Pascale CHAPOT – 1^{ère} adjointe

Secrétaire élu : Sébastien PONCET

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit novembre à 20 heures, en salle du conseil municipal,

Membres présents : Pascale CHAPOT – Loïc BIOT - Dorothée RODRIGUES - Patrick BERRET – Pascale DANIEL – Jean-François FONTROBERT – Virginie PRIVAS-BREAUTE - Gaël DOUARD - Véronique ZIMMERMANN – Christian CECILLON – Alain DUTEL – Patricia BONNET GONNET - Jean-Marc MACHON - Jocelyne TACCHINI – Serge CAFIERO – Dominique HAZOUARD – Anne-Laurence OLTRA - Arnaud BREJOT – Véronique MERLE - Sébastien PONCET – Julie GUINAND BOIRON - Fatira RULLIERE – Raphaëlle GUERIAUD - Laure PIQUERAS – Anne BLANCHET.

Membres excusés et représentés :

Renaud PFEFFER a donné pouvoir à Pascale CHAPOT

Sophie PIVOT a donné pouvoir à Sébastien PONCET

Anne-Catherine BLANC VALETTE a donné pouvoir à Pascale DANIEL

Dylan MAYOR a donné pouvoir à Loïc BIOT

Membre absent : 0

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 29

I. LE CONTEXTE

Le SITOM (syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères) est un syndicat intercommunal ayant pour domaine de compétence :

- La collecte, le transfert, le transport et le traitement des déchets non recyclables,
- La collecte, le transport, la valorisation des déchets recyclables,



- La construction des déchetteries et l'organisation de leur exploitation (8 actuellement).

Il gère les déchets de 3 communautés de communes dont la COPAMO et de 23 communes.

En application de l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le SITOM a fait parvenir à la commune un rapport retraçant son activité pour l'année 2023.

Ce document doit être présenté au Conseil Municipal de la commune de Mornant, en tant que commune membre du SITOM.

II. LA PROPOSITION

La commune de Mornant propose d'approuver le rapport annuel de l'année 2023 du SITOM, joint à ce rapport.

La commission *Technique* réunie le 4 novembre 2024, a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents sur ce rapport.

III. LA DÉCISION

Où l'exposé de Loïc BIOT,

Le Conseil Municipal décide :

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport annuel 2023 du SITOM.

Mornant, le 20 novembre 2024.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Renaud PFEFFER

Sébastien PONCET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Mornant dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Envoyé en préfecture le 21/11/2024

Reçu en préfecture le 21/11/2024

Publié le 21/11/2024

ID : 069-216901413-20241118-D115_24-DE



RAPPORT ANNUEL 2023

SOMMAIRE

1. Organisation du SITOM Sud Rhône
2. Collecte et traitement des déchets ménagers non recyclables (OMR)
3. Collecte et traitement des déchets ménagers recyclables
4. Exploitation des 8 déchetteries
5. Bilan des trois flux
6. La prévention des déchets
7. Continuité de la maîtrise des coûts
8. Actions en faveur de l'économie circulaire
9. Un bilan financier équilibré
10. La sensibilisation de tous les publics
11. Revue de presse 2023

Envoyé en préfecture le 21/11/2024

Reçu en préfecture le 21/11/2024

Publié le 21/11/2024

ID : 069-216901413-20241118-D115_24-DE



Envoyé en préfecture le 21/11/2024

Reçu en préfecture le 21/11/2024

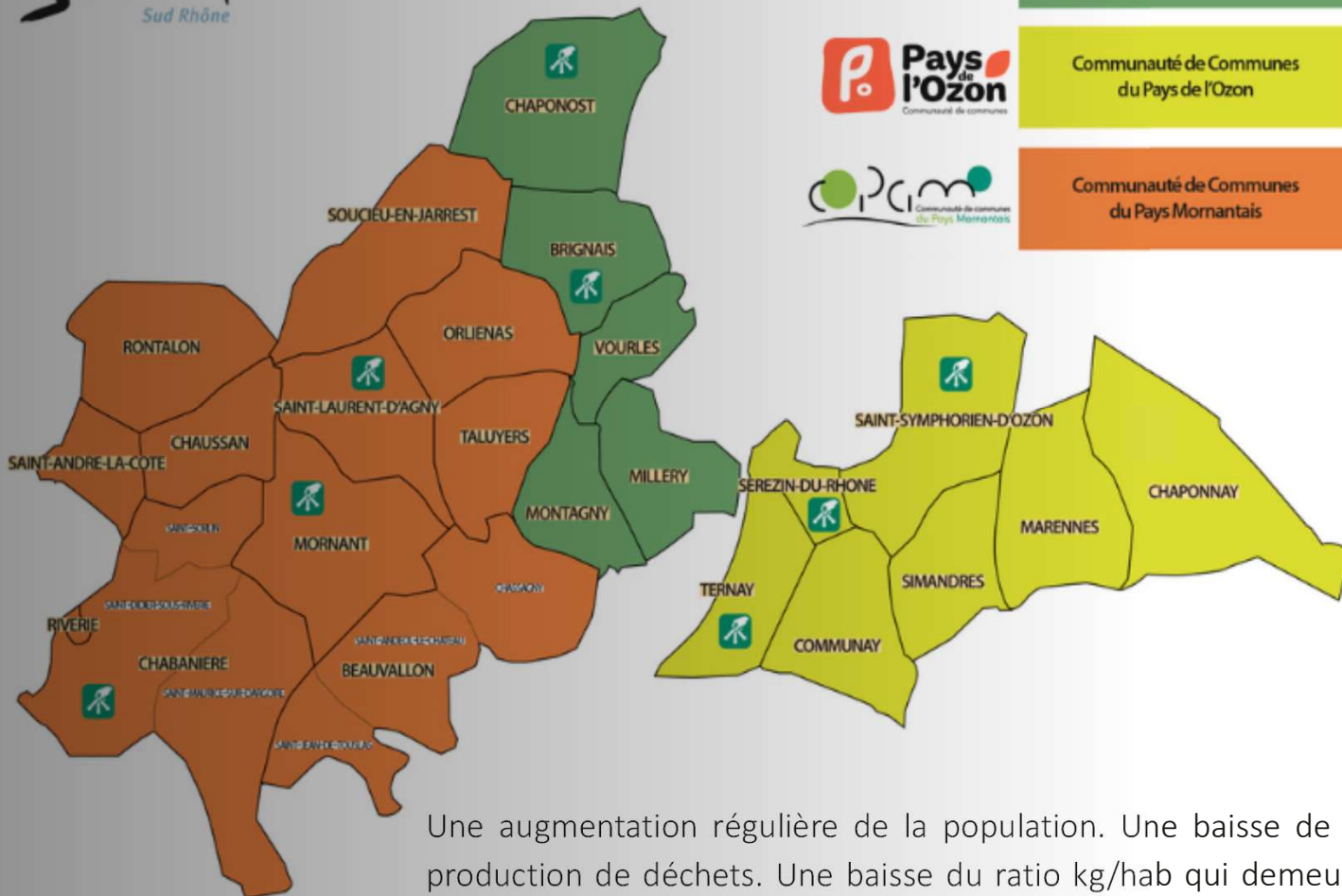
Publié le 21/11/2024

ID : 069-216901413-20241118-D115_24-DE



1.

ORGANISATION DU SITOM SUD RHONE



Communauté de Communes
de la Vallée du Garon



Communauté de Communes
du Pays de l'Ozon



Communauté de Communes
du Pays Mornantais

ORGANISATION DU SITOM EN 2023

90 131

Habitants (+ 1,313% /2022)

3 COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

23 COMMUNES

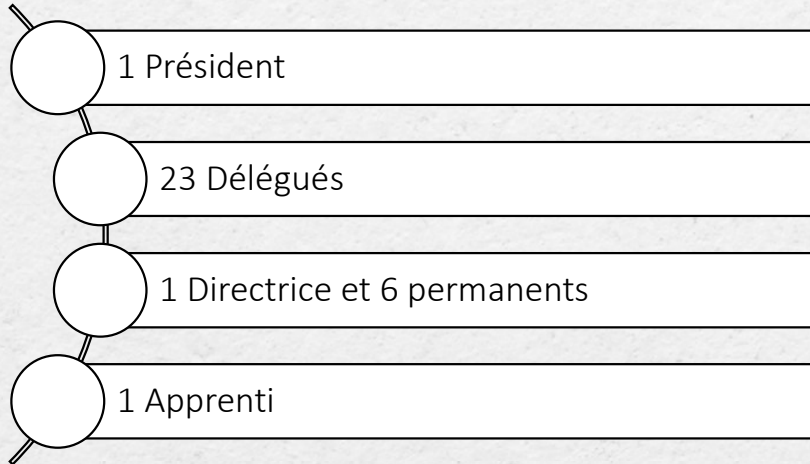
8

Déchetteries

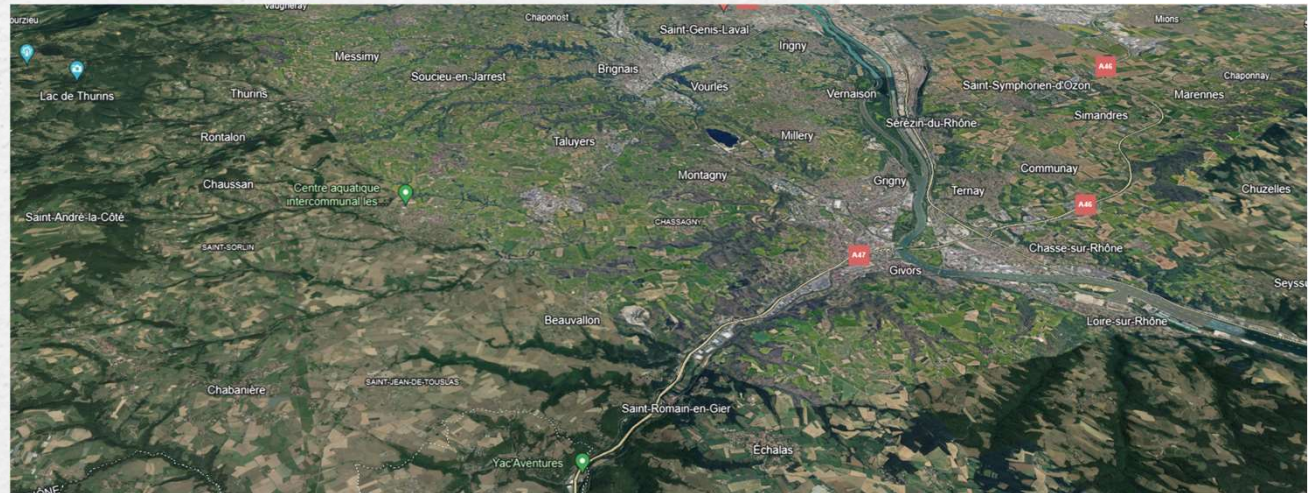
Une augmentation régulière de la population. Une baisse de la production de déchets. Une baisse du ratio kg/hab qui demeure inférieure à la moyenne nationale, régionale et départementale.



ORGANISATION ADMINISTRATIVE



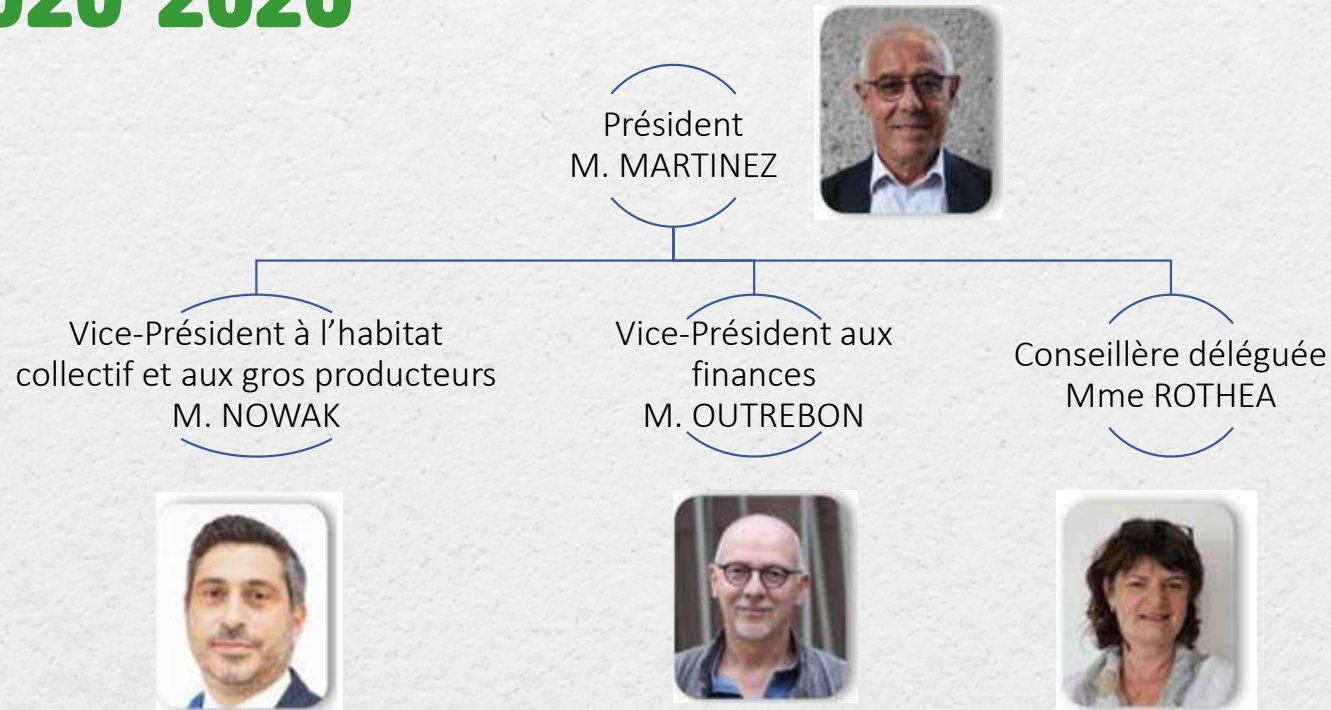
ORGANISATION DU SITOM EN 2023



DOMAINE DE COMPÉTENCE

- Collecte et traitement des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)
- Collecte et tri des déchets ménagers recyclables (verre, papiers, emballages ménagers en plastique, en cartonnettes, en acier, en aluminium), des biodéchets
- Gestion de 8 déchetteries
- Prévention des déchets, compostage ,,,
- Communication, sensibilisation des élus, des usagers du territoire, des enfants

ORGANISATION DU SITOM EN SEPTEMBRE 2020-2026

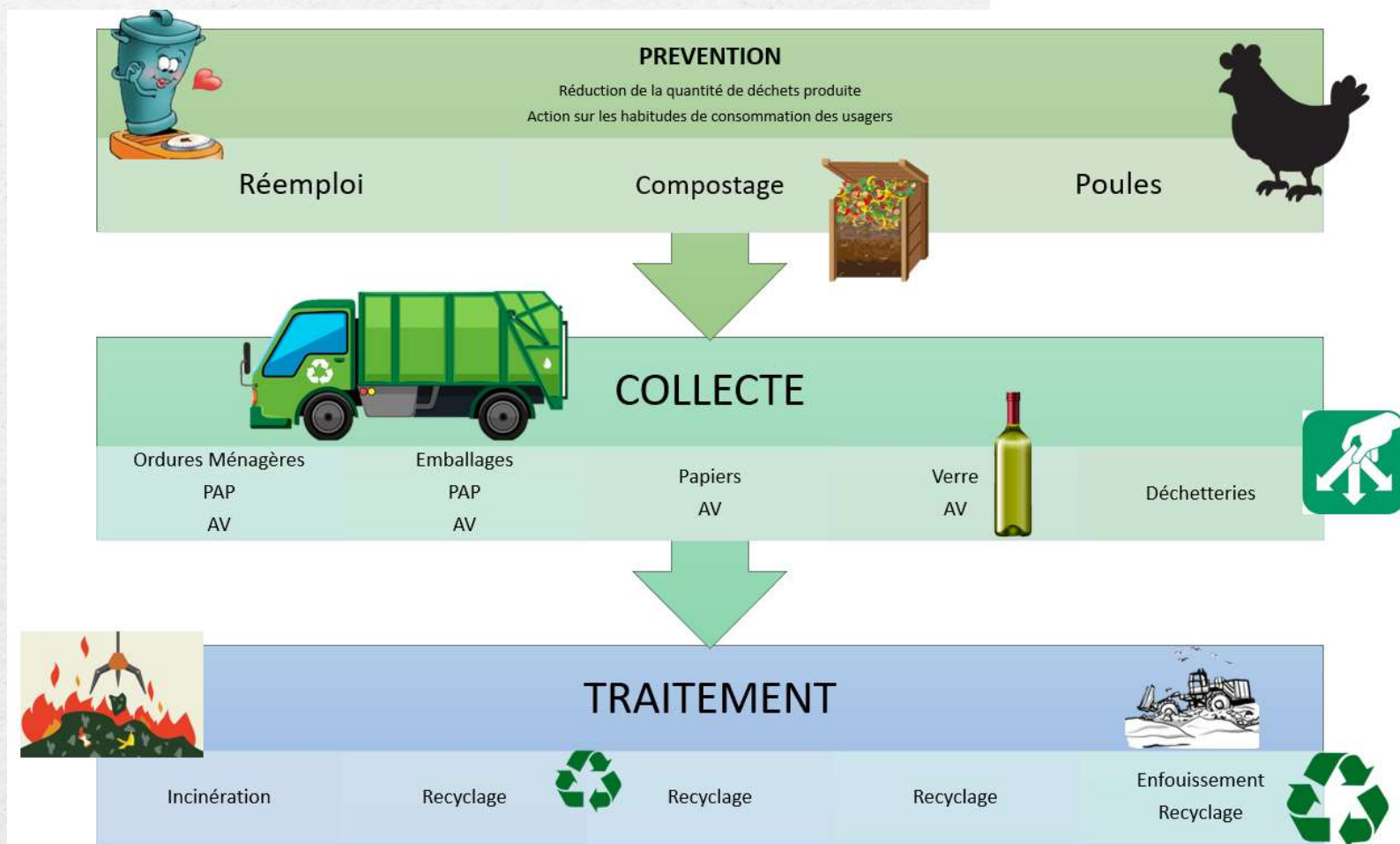


Autres membres :
CCVG : M. FRANCO
COPAMO : M. SAVOIE et M. BREUZIN
CCPO : M. G. COSTE et M. GAT

Election du nouveau comité syndical le 10/09/2020



ORGANISATION DU SITOM

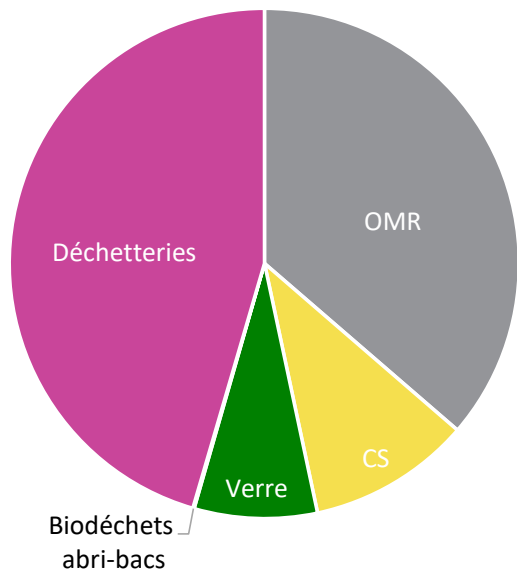


Etapes de la gestion des déchets

QUELS DÉCHETS EN 2023 ?

EN 2023, 40 936 TONNES DE DÉCHETS TRAITÉS PAR LE SITOM (-1,6%)

478,2 KG/HAB/AN (MOYENNE NATIONALE 2021 *: 611 KG/HAB/AN)



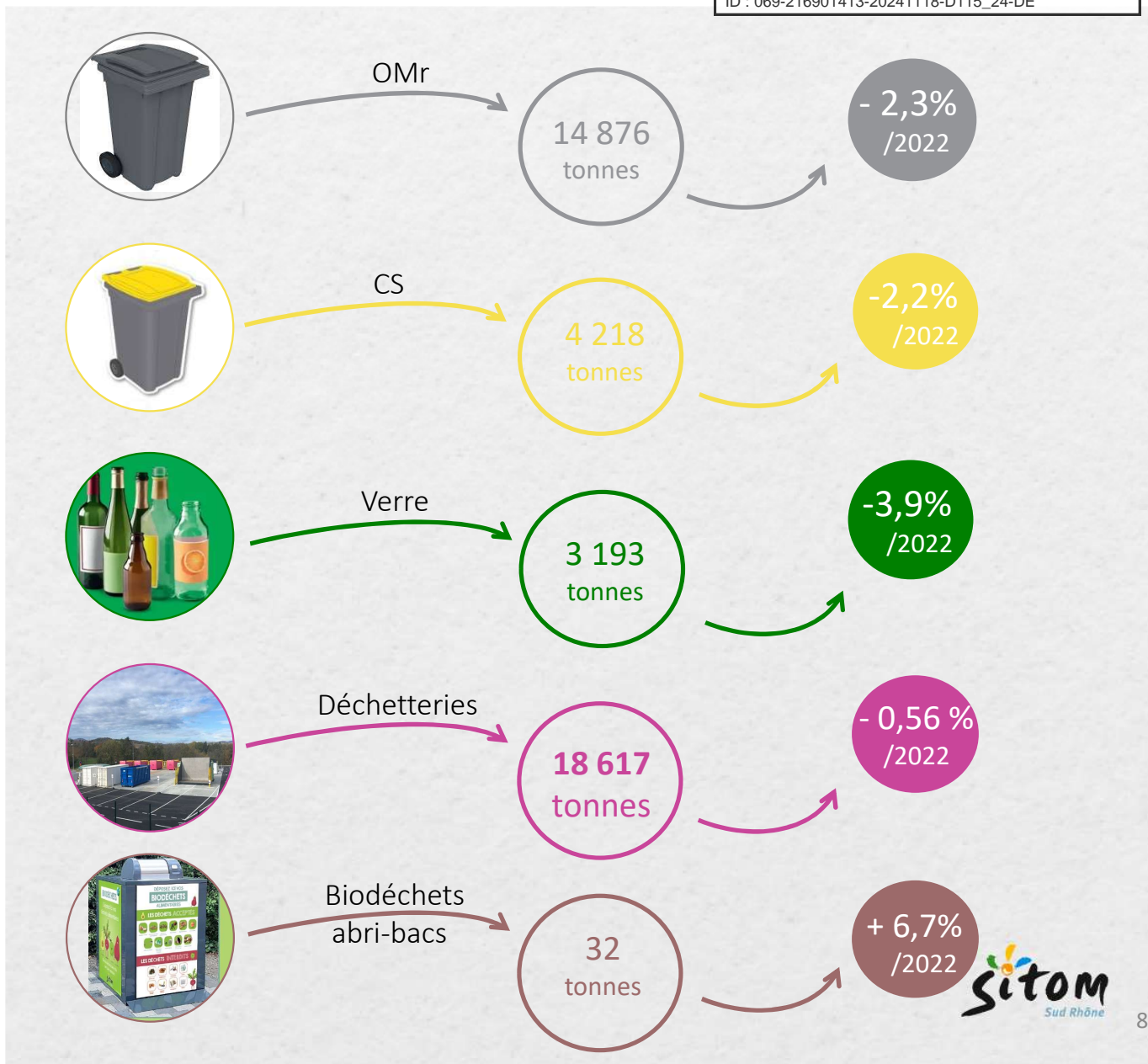
*Source : étude ADEME « la collecte des déchets par le service public - 07/2023) »

Envoyé en préfecture le 21/11/2024

Reçu en préfecture le 21/11/2024

Publié le 21/11/2024

ID : 069-216901413-20241118-D115_24-DE



Envoyé en préfecture le 21/11/2024

Reçu en préfecture le 21/11/2024

Publié le 21/11/2024

ID : 069-216901413-20241118-D115_24-DE



2.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS NON RECYCLABLES

INCINÉRATEUR LYON SUD - GERLAND



Fréquences des collectes OMR :



C1 une fois par semaine

- Tout le territoire



C2 deux fois par semaine

- BRIGNAIS



Micro-benne

- 5 impasses de Marennes
- 5 impasses de Ternay
- 7 rues, impasses et allées de Brignais
- 1 impasse de Chaponost



PAV apport volontaire des OMR

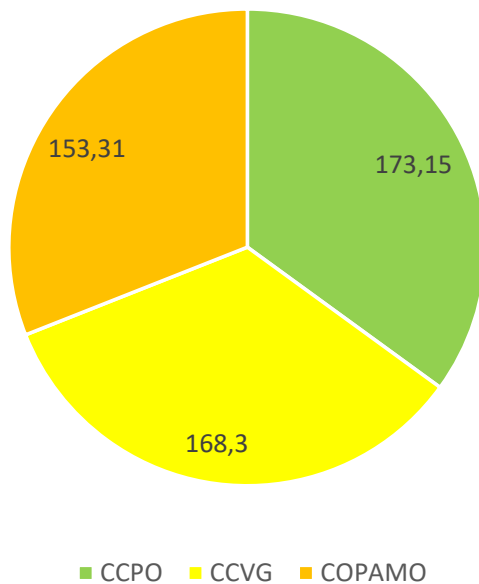
- 3 silos à Brignais
- 21 silos à St Symphorien d'Ozon
- 3 silos à Orléanas
- 2 silos à Chaponost
- 2 silos à Millery
- 24 silos à Mornant
- 1 silo à Ternay
- 2 silos à Sérézin-du-Rhône

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS NON RECYCLABLES

Prise en
charge
financière
par les
communes

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS NON RECYCLABLES

Production OMr en kg/hab avec RS en 2023



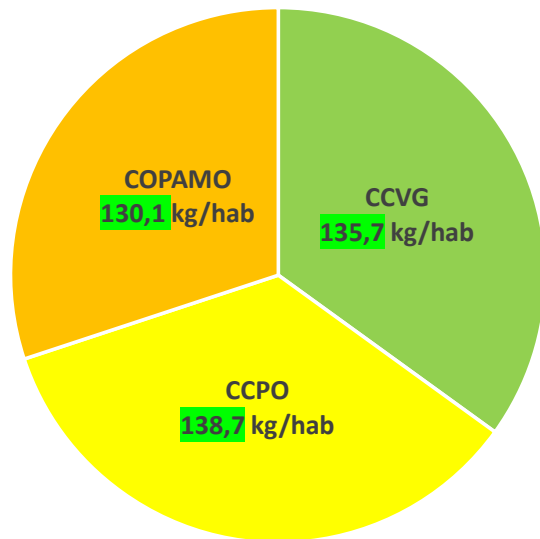
PRODUCTION TOTALE D'OMR (MÉNAGERS + GROS PRODUCTEURS) :

CCPO	CCVG	COPAMO
27 269 hab.	32 760 hab.	30 102 hab.
47 371 kms	73 815 km	85 872 km
4 589 T	5 672 T	4 615 T
Total : 14 876 T collectées (incluant silos OMr) Silos OMr : 799 tonnes 18 702 km pour Guérin Minéris 207 058 km pour BOM SUEZ, Nicollin, Guérin et serned		

CHIFFRES CLEF :

- Moyenne SITOM : 165 Kg/hab. incluant les gros producteurs
- Moyenne régionale 2021 : 218,4 Kg/hab.
- Moyenne nationale 2021 : 246 Kg/hab (Ademe 07/2023).
- A titre de comparaison = métropole de Lyon – 213 kg/hab

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS NON RECYCLABLES



Production OMr en kg/hab
hors gros producteurs en 2023

PRODUCTION D'OMR DES MÉNAGES :

CCPO	CCVG	COPAMO
27 269 hab.	32 760 hab.	30 102 hab.
3 780,87 T	4 444, 19 T	3 916,69 T
138,7 Kg/hab	135,7 Kg/hab	130,1 Kg/hab
Total : 12 141,75 T collectées		

CHIFFRES CLEF :

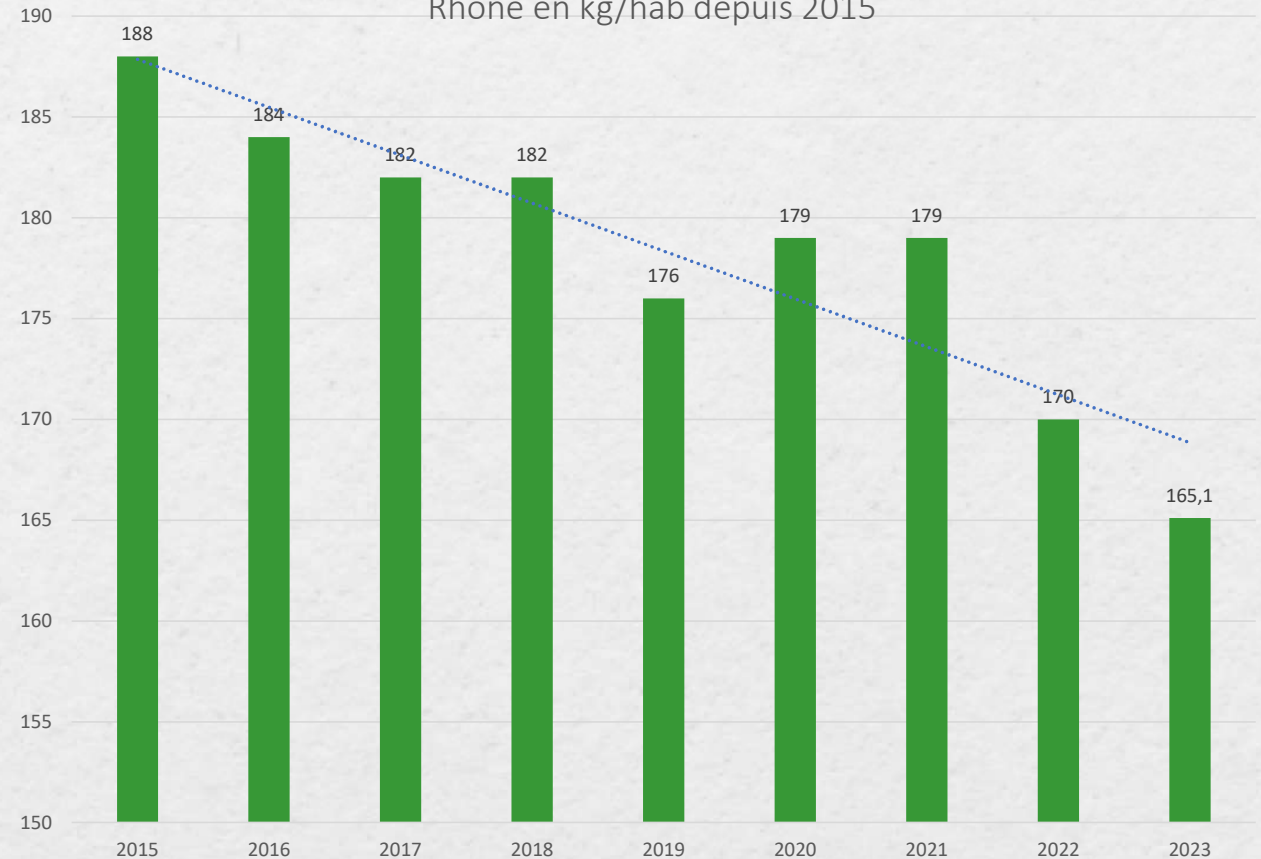
Moyenne hors RS : 134,7Kg/hab

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS NON RECYCLABLES

BAISSE DE LA PRODUCTION D'OMR EN 2023:

- 134,7 kg/hab. collectés en 2023 hors Redevance Spéciale (production uniquement des ménages)
- 165,0 Kg/hab. en 2023 contre 170 kg/hab./2022 (incluant les gros producteurs) et baisse du ratio (kg/hab/an) de 2,9 % entre 2023 et 2022.

Evolution de la collecte des ordures ménagères du SITOM Sud
Rhône en kg/hab depuis 2015





Rapport annuel 2023

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS NON RECYCLABLES

PRESTATAIRES

Equipements

Bacs/silos enterrés et aériens

SULO

Collectes

PAP COPAMO

Nicollin

PAP CCVG

SUEZ

PAP CCVO

SERNED

PAV

GUERIN

Traitement

Incinérateur de Gerland

GRAND LYON



Envoyé en préfecture le 21/11/2024

Reçu en préfecture le 21/11/2024

Publié le 21/11/2024

ID : 069-216901413-20241118-D115_24-DE



3.

**COLLECTE ET TRAITEMENT
DES DÉCHETS MÉNAGERS
RECYCLABLES**

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS RECYCLABLES

TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT



Briques alimentaires - Bouteilles, flacons, emballages en plastique - Emballages métalliques et bouchons - Cartonnettes

TOUS LES PAPIERS SE TRIENT



Journaux - Magazines - Lettres - Courriers - Enveloppes - Catalogues - Prospectus - Livres - Cahiers - Sachets



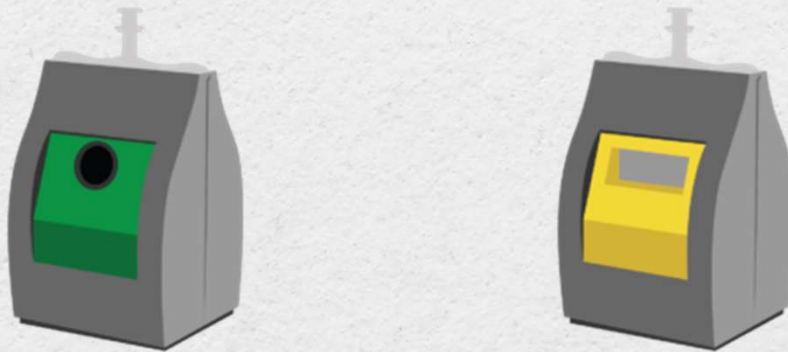
RAPPEL DES CONSIGNES :

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS RECYCLABLES

FOURNITURE DES CONTENANTS POUR LA CS :

- Bacs jaunes : prise en charge à 100% par le SITOM
- Silos aériens : prise en charge à 100% par le SITOM
- Silos enterrés 3 flux COPAMO : prise en charge à 100% par le SITOM
- Silos enterrés verre CCPO et CCVG : prise en charge à 50% par le SITOM
- Silos OMR : prise en charge à 100% par les communes

UN MAILLAGE DU TERRITOIRE EN PROGRESSION CHAQUE ANNEE



COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS RECYCLABLES

ACTIONS DU SERVICE DE COLLECTE DU SITOM EN 2023 AU SERVICE DE LA POPULATION (BACS JAUNES) :

794 interventions menées par le SITOM en 2023

790 interventions en 2022

Type d'actions

Changement de couvercles et de bacs (HS)

Livraison de bacs jaunes (nouveaux arrivants)

Dotations de bacs supplémentaires

Changement de volume du bac

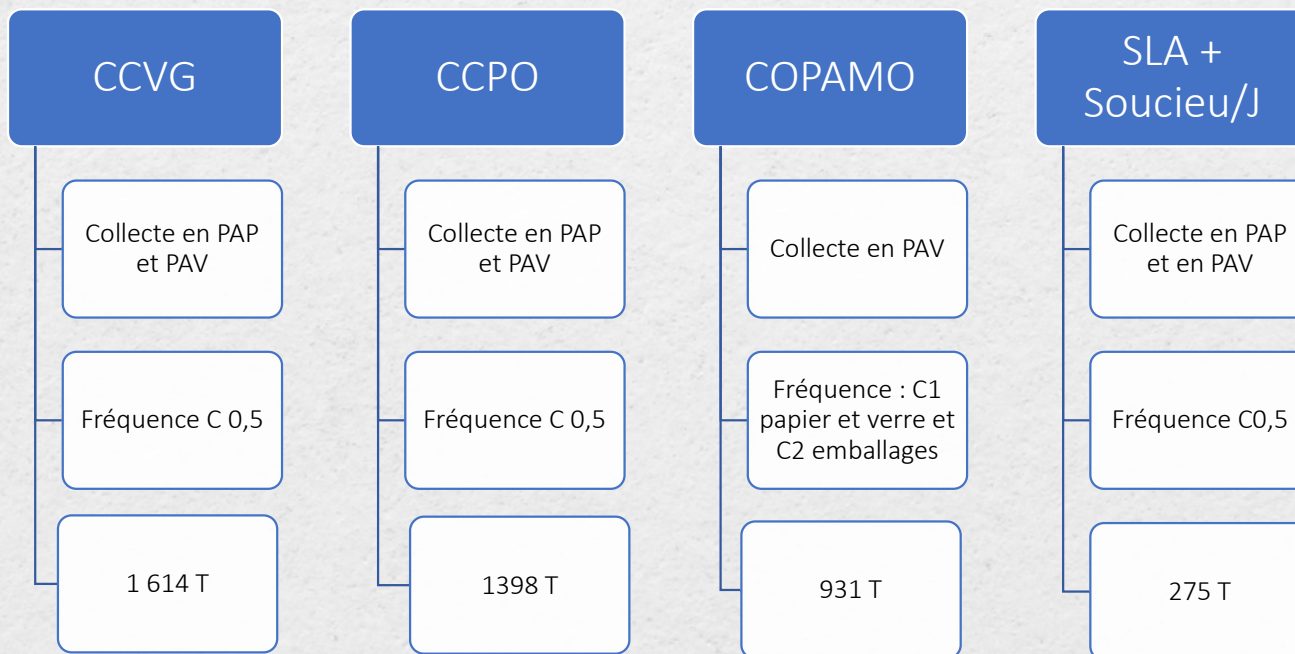
- Environ 360 heures de terrain pour nos agents du SITOM
- 4 jours par semaine pour le rippeur +

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS RECYCLABLES

PRODUCTION DE DÉCHETS RECYCLABLES EMBALLAGES ET PAPIERS :

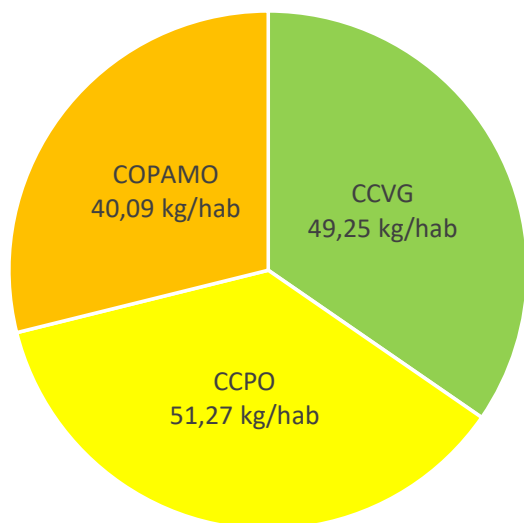
4 218 T / 46,8 kg/hab/an (sans le verre)

- 35 707 kms pour SUEZ CCVG
- 24 926 kms Serned CCPO
- 6 676 kms pour Nicollin (soucieu et St laurent)
- 45 576 kms pour Guérin Minéris



COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS RECYCLABLES

Production CS en kg/hab en 2023



PERFORMANCE DE COLLECTE PAR COMMUNAUTÉ DE COMMUNES EN 2023 :

4 218 T collectées en 2023 (emballages et papiers)

- Soit - 96 tonnes par rapport à 2022
- Soit – 2,2 % en 2023 par rapport à 2022 en Tonnes

Moyenne SITOM :
49 kg/hab en 2022
48,61 kg/hab en 2023

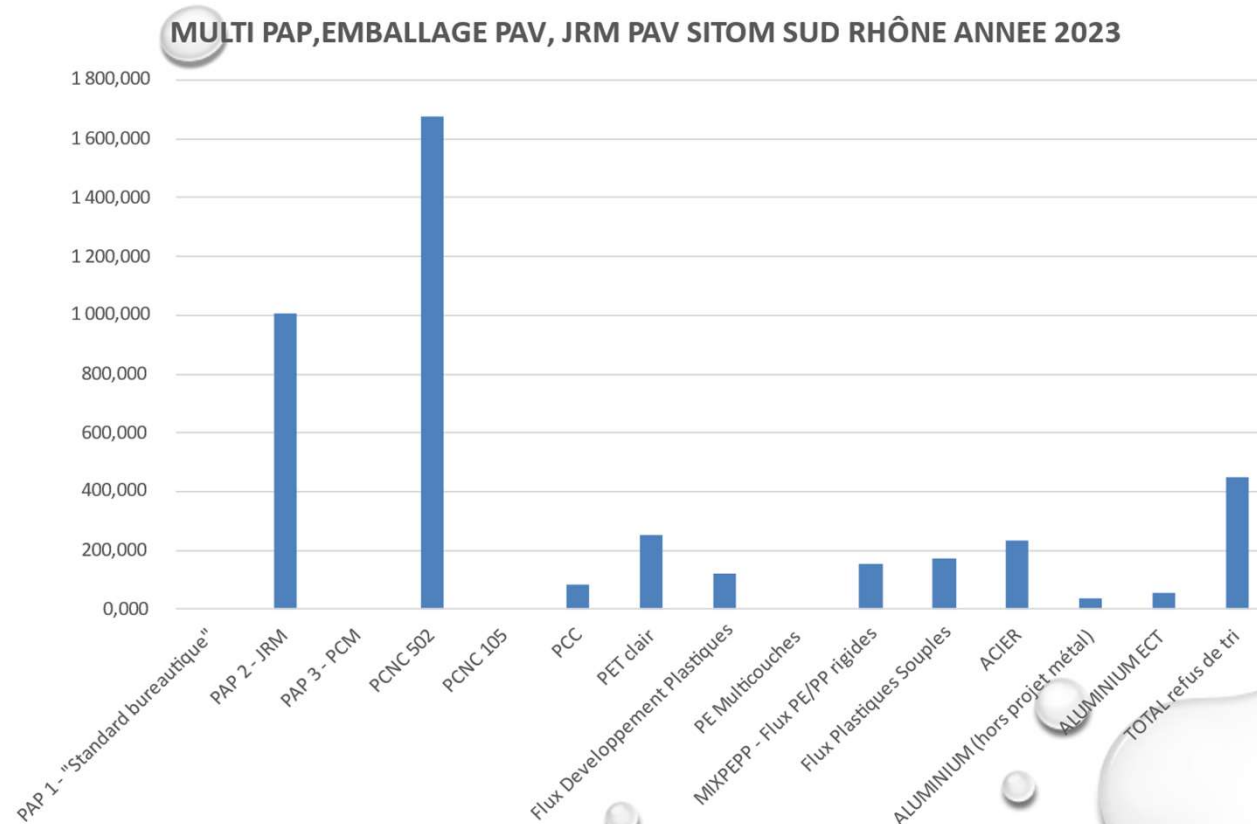
Moyenne dans le 69 :
43,7 kg/hab en 2021

Moyenne nationale :
53 kg/hab en 2021
(étude ADEME 07/23)

Le gisement papier baisse de 13% en région AURA – dématérialisation
A titre de comparaison : métropole de Lyon 23 kg/hab

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS RECYCLABLES

BILAN D'ACTIVITÉS 2023 SITOM SUD RHÔNE





COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS RECYCLABLES

TAUX DE REFUS EN 2023 DES EMBALLAGES ET PAPIERS :

19,63 %

- 2 % de taux de freinte

- 2 % de taux de fines

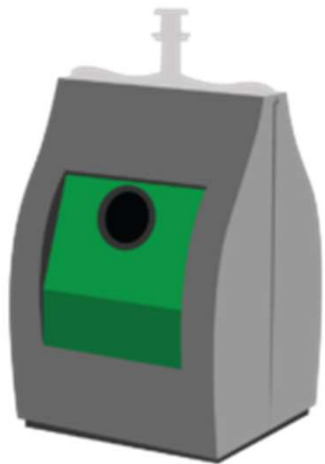
= 15,63 % de taux de refus

A TITRE DE RÉFÉRENCE :

Moyenne métropole de Lyon en 2022

➤ 32,9 %

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS RECYCLABLES

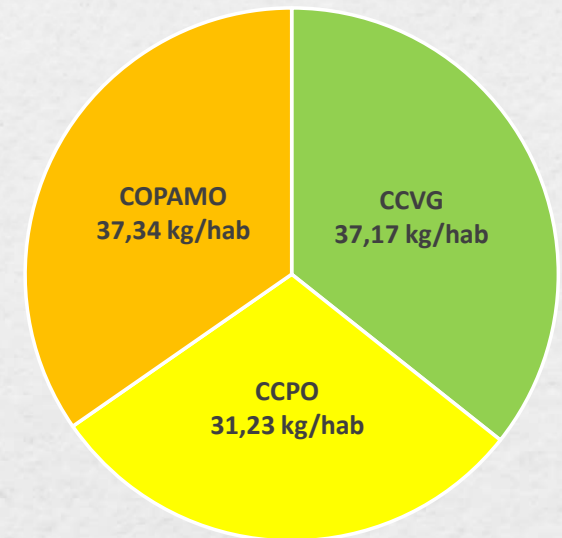


LA COLLECTE SÉLECTIVE DU VERRE :

Collecte en point d'apport volontaire (PAV)

- 3 193 T en 2023
 - CCPO : 851 T
 - CCVG : 1 218 T
 - COPAMO : 1 124 T

Production de verre en kg/hab en 2023



MOYENNE SITOM :

37,4 kg/hab en 2022

35,43 kg/hab en 2023

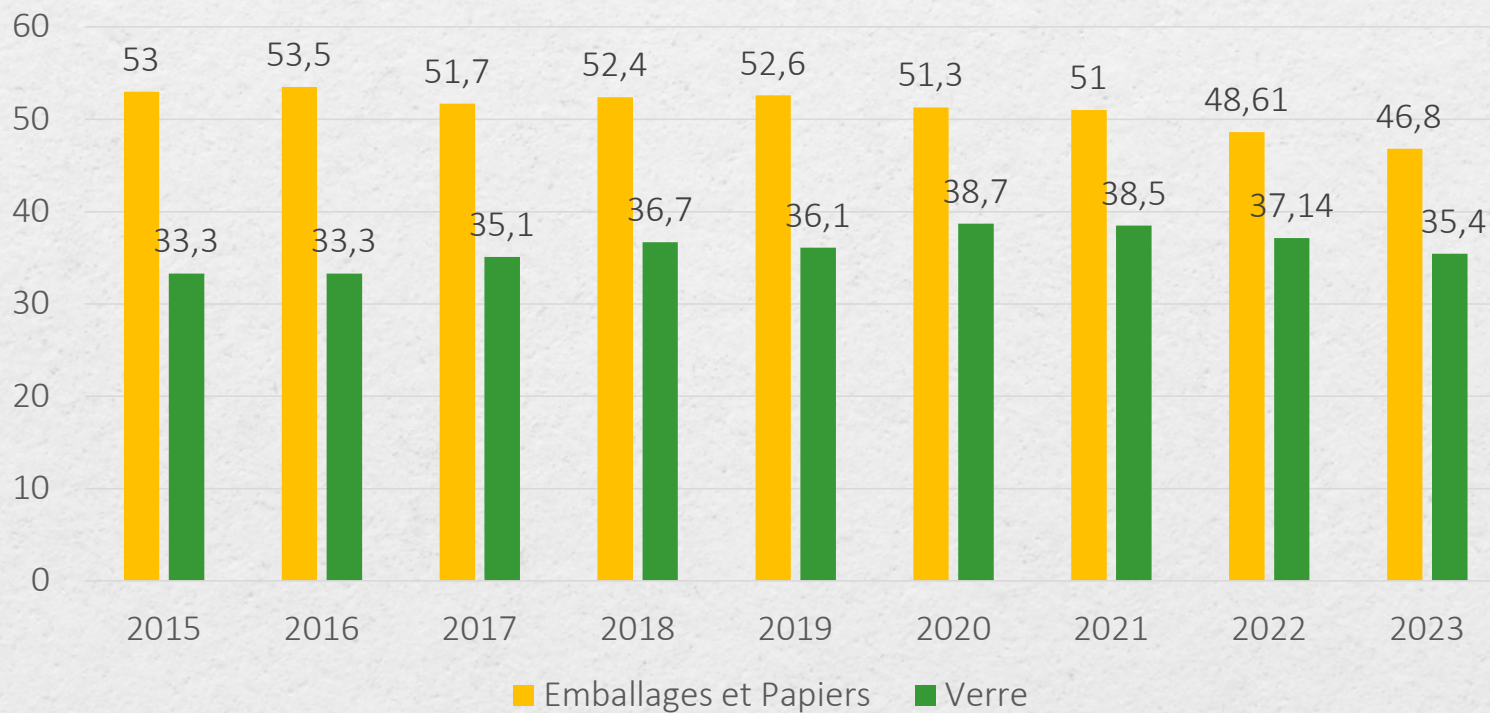
Moyenne dans le 69 en 2021: 27,9 kg/hab

Moyenne nationale 2021 : 33,7 kg/hab

A titre de comparaison = 22,71 kg/hab sur la Métropole de Lyon

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS RECYCLABLES

Evolution de la CS du SITOM Sud Rhône en kg/hab



COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS RECYCLABLES

EVOLUTION DES PERFORMANCES DE LA COLLECTE SÉLECTIVE :

7 410 Tonnes de recyclés

- 85,8 kg/hab du SITOM. (verre inclus) de recyclables collectés en 2022
- 82,2 kg/hab du SITOM. (verre inclus) de recyclables collectés en 2023

Baisse du verre et des emballages collectés en 2023 :

- effets post Confinement
- allègement des matériaux
- changement des mode de consommation
- vrac...

Diminution de la quantité de papiers collecté en 2023 : effet dématérialisation

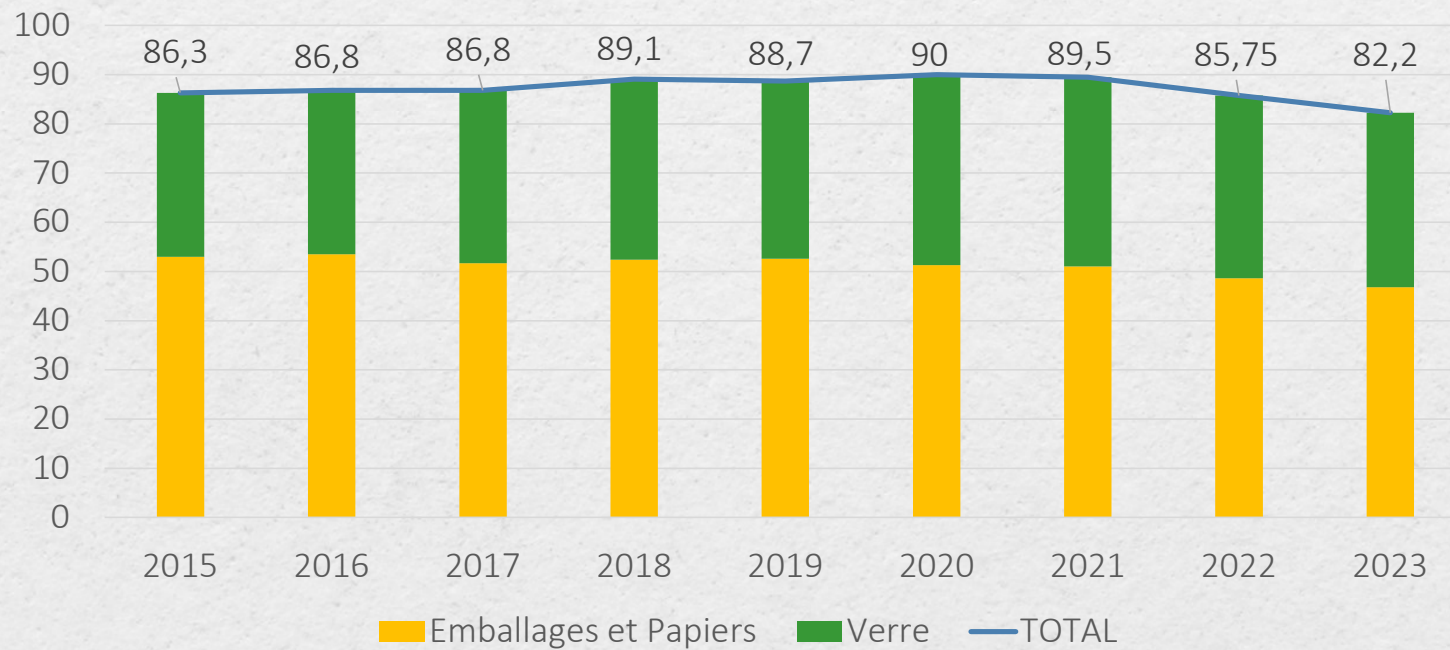
A titre de comparaison = 45,71 kg/hab Métropole de Lyon

87 kg/hab. (verre inclus) de recyclables collectés en France en 2021 (Ademe 07-2023)

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS RECYCLABLES

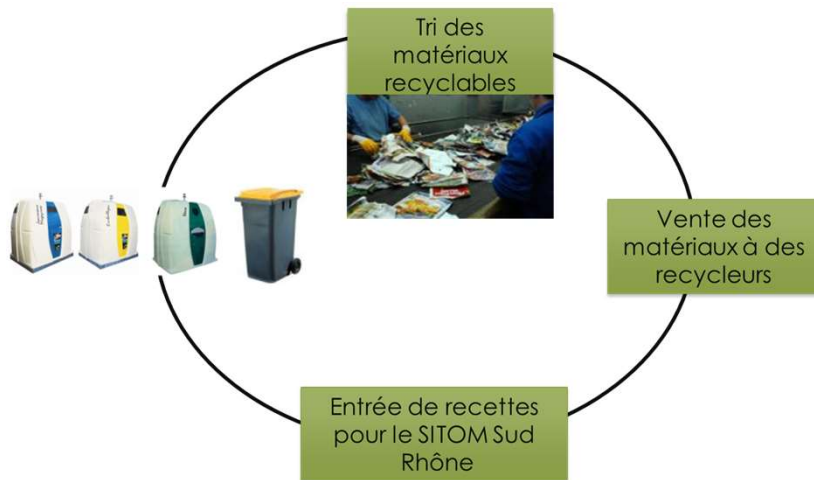
Evolution des performances de la collecte sélective :

Evolution de la CS du SITOM Sud Rhône en kg/hab



COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS RECYCLABLES

TRI ET REVENTE DE MATÉRIAUX PAR LE SITOM :



INTÉGRATION DU DISPOSITIF DE TRI EN APPORT VOLONTAIRE AU CŒUR DES CENTRES VILLES :



SEREZIN



MILLERY

FAITS MARQUANTS 2023

REMISE DES RAPPORTS ADEME/CITEO

Obtention des financements suite à la mise en place de corbeilles de ville de tri – hors foyers

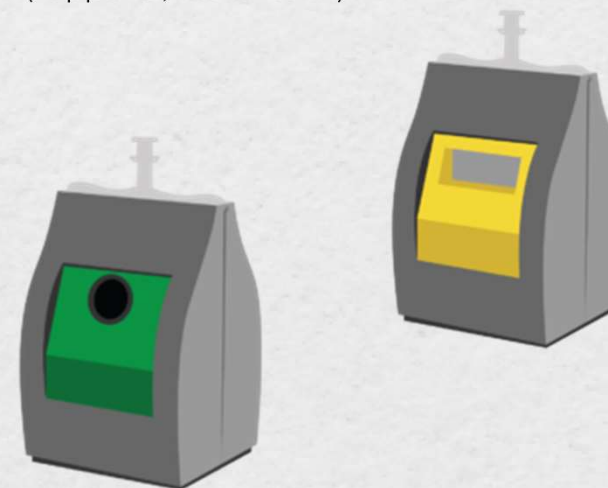


POURSUITE ET FIN DES INSTALLATIONS DE SILOS ENTERRÉS DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJET 2022- 2023, REMISE DU RAPPORT

Objectifs :

Favoriser le tri en centre ville et quartiers agglomérés

- Le SITOM a déposé un AAP auprès de CITEO en 2022
- Obtention d'un soutien financier pour la mise en place de :
 - 16 silos multi matériaux, 14 silos emballages, 20 silos verres, 6 silos papiers
 - Soutien estimé à 62 000 € sur justificatifs (rapports, factures ...)



FAITS MARQUANTS 2023

DEMARRAGE DE L'INSTALLATION DE BORNES, COMPOSTEURS COMMUNAUX DANS LE CADRE DE L'AAP 2023-2025 DE TRI ET VALORISATION DES BIODECHETS

2eme volet suite à l'expérimentation de 13 bornes en 2021-2022

Objectifs : déploiement de solution de tri des biodéchets pour valorisation, mises à disposition pour les ménages sur le territoire (échéance au 1^{er} janvier 2024, loi AGEC) :

1 volet compostage collectif : déploiement de 3 sites de compostage, conformément au planning annoncé

1 volet bornes de collecte : déploiement de 15 nouvelles bornes, conformément au planning annoncé

→ Obtention du financement prévu en 2026, sur présentation d'un rapport et des dépenses

LANCEMENT DU NOUVEAU SITE INTERNET DU SITOM SUD RHONE PASSAGE DE LA DECHETTERIE DE TERNAY EN LECTURE DE PLAQUE



EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE

Consommation totale 2023 : 217 610 litres de Gasoil + 21 486 Kg de GNV

Collecte



35 800 litres de Gasoil



SILOS (Guerin minéris) : 45 319 litres de Gasoil



66 329 litres de Gasoil



14 325 Litres de Gasoil + 21 486 kg de GNV

Collecte issue des déchetteries



28 427 litres de Gasoil



17 495 litres de Gasoil



9 915 litres de Gasoil

Consommation d'une BOM : entre 60 litres/100 km et 100 litres/100km
le GNV a un impact nul sur les émissions de GES

EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE

Emissions de GES : 442,52 tonnes en 2023

Collecte

Collecte issue des déchetteries



102 tonnes



SILOS (Guerin minéris) : 153 tonnes



76 tonnes



11,46 tonnes

(faible impact puisque 60% de la flotte est au GNV)



8,9 tonnes



14,00 tonnes

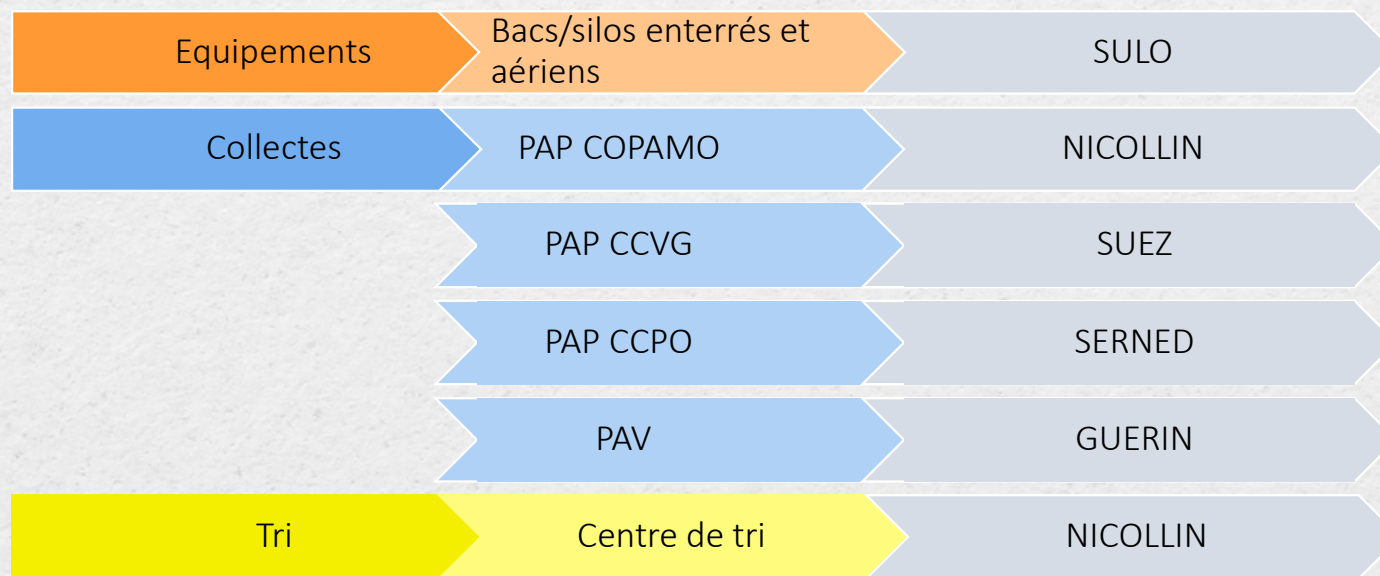


77,16 tonnes

Le GNV a un impact nul sur les émissions de GES

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS RECYCLABLES

PRESTATAIRES



PAP: Porte à Porte

PAV: Points d'Apport Volontaire

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS RECYCLABLES

DÉCHETS	REPRENEURS
Papiers	Norske GOLBEY
Aluminium	Affimet
Acier	Arcelor Mittal
Plastique	Valorplast
Verre	OI Manufacturing
Cartons	Revipac



Envoyé en préfecture le 21/11/2024

Reçu en préfecture le 21/11/2024

Publié le 21/11/2024

ID : 069-216901413-20241118-D115_24-DE



4. ■ EXPLOITATION DE 8 DÉCHETTERIES

Rapport annuel 2023

EXPLOITATION DE 8 DÉCHETTERIES

LES DÉCHETS COLLECTÉS :

Déchetteries exploitées par deux prestataires

- 18 616 T de déchets déposés en 2023 soit 206,5 Kg/hab du SITOM.
- -0,56% /2022
- Les matériaux sont triés et valorisés/enfouis
- 220 Kg/hab en France (Ademe 2021)
- 25,8 tonnes d'articles de sport et de loisir
- 12,5 tonnes d'articles de bricolage et de jardinage



Les recettes reviennent aux prestataires exploitant les déchetteries sauf pour les déchets présentant une filière Responsabilité Elargie du Producteur : cartons, meubles....

DE NOUVELLES FILIÈRES DE COLLECTE EN DÉCHETTERIES:

Plastiques rigides : 230 tonnes en 1 an

Palettes: 482 en 1 an , soit 7,1 Tonnes

Polystyrène : 10,93 tonnes en 1 an

Laine de verre : 4,64 tonnes en 1 an

Objectif : valoriser plus et enfouir moins



EXPLOITATION DE 8 DÉCHETTERIES

LE DEVENIR DES DÉCHETS EN DÉCHETTERIE :

Le déchet

Son traitement

Sa nouvelle vie



Déchets verts → Broyage puis compostage (« Racine » Mornant, compostière des Monts du Lyonnais)

→ Terreau et épandage agricole



Gravats → Concassage

→ Matériaux de remblaiement pour les routes ou sous-couche dans les centres d'enfouissement techniques des déchets



Encombrants → Valorisation d'une partie (environ 10%) et Enfouissement du reste dans un centre d'enfouissement (Satolas)

→



D3E → Démantèlement, dépollution (centre D3E de Feyzin) et recyclage

→ Nouveaux objets



Bois → Broyage puis recyclage

→ Panneaux agglomérés ou combustible pour des chaufferies



Ferraille → Refondue dans des industries de sidérurgie

→ Nouveaux objets



Cartons → Recyclé en pâte à papier

→ Essuie-mains, papier cadeau et autres cartons



Plâtre → Tri puis broyage

→ Nouvelles plaques de plâtre



Déchets Diffus Spéciaux → Broyage puis incinération dans une unité d'incinération spécialisée

→ Valorisation (énergétique ou de matière)



Huile minérale → Incinération dans une unité d'incinération spécialisée

→ Valorisation énergétique



Huile végétale → Transformation en biodiesel

→ Valorisation matière

EXPLOITATION DE 8 DÉCHETTERIES

Envoyé en préfecture le 21/11/2024

Reçu en préfecture le 21/11/2024

Publié le 21/11/2024

ID : 069-216901413-20241118-D115_24-DE

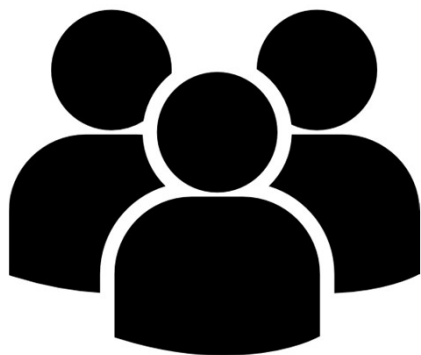


TONNAGES DE DÉCHETS COLLECTÉS EN DÉCHETTERIE PAR LES EXPLOITANTS:

Type de déchets	Tonnage 2022	Kg/hab. en 2022	Tonnage 2023	Kg/hab. en 2023	Evolution kg/hab/an 2022/2023
Déchets verts	5 435,35	61,10	5 865,160	65,074	+ 3,97
Gravats	4 752,798	53,42	4 482,920	49,738	- 3,682
Encombrants	2 243,940	25,22	2 149,000	23,843	- 1,377
Eco Mobilier	1 819,330	20,45	1 597,160	17,720	- 2,73
Bois	1 512,790	17,00	1 421,160	15,768	- 1,232
Cartons	1 020,489	11,47	936,230	10,387	- 1,083
Ferrailles	638,800	7,18	630,600	6,996	- 0,184
D3E	605,915	6,81	612,298	6,793	- 0,017
Plâtre	430,300	4,84	394,880	4,381	- 0,459
Plastique rigide	/	/	229,250	2,544	+2,544
ECO DDS	88,015	0,99	80,93	0,895	- 0,095

EXPLOITATION DE 8 DÉCHETTERIES

SUITE :



90 131 habitants en 2023

Envoyé en préfecture le 21/11/2024

Reçu en préfecture le 21/11/2024

Publié le 21/11/2024

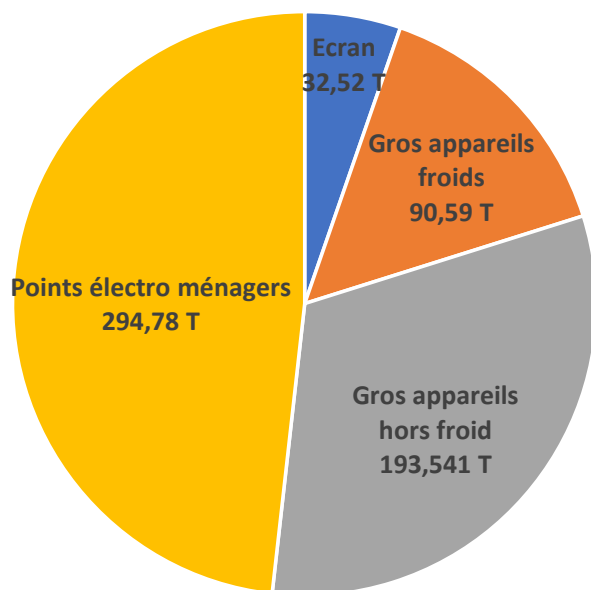
ID : 069-216901413-20241118-D115_24-DE



Type de déchets	Tonnage 2022	Kg/hab./an 2022	Tonnage 2023	Kg/hab. en 2023	Evolution Kg/hab/an 2022/2023
Fenêtres	61,098	0,67	52,123	0,578	- 0,092
Pneus	46,16	0,52	43,600	0,484	- 0,036
Huile Minérales	19,21	0,22	30,025	0,333	+ 0,113
Capsules Nespresso	13,58	0,15	5,367	0,060	- 0,09
Piles	9,13	0,10	8,405	0,093	- 0,007
DDS	4,68	0,05	18,293	0,203	+ 0,153
Ampoules-néons	3,88	0,04	3,855	0,043	- 0,02
ASL	2,28	0,02	25,770	0,286	+ 0,266
Huile végétales	2,62	0,03	6,282	0,070	+ 0,04
ABJ	1,11	0,01	12,500	0,139	+ 0,129
Cartouches	1,76	0,02	0,916	0,010	- 0,01
TOTAL	18 723	210	18 617,661	206,559	-3,899

EXPLOITATION DE 8 DÉCHETTERIES

Répartition des D3E en 2023

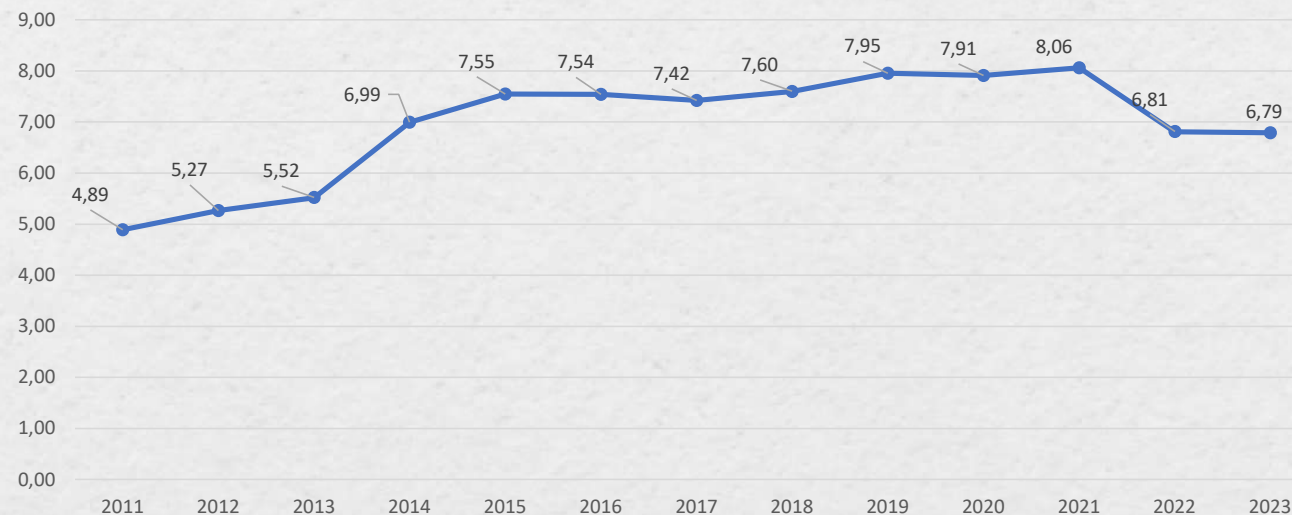


ecosystem

BILAN DES D3E :

- 611,434 tonnes de D3E collectés en 2023 soit:
 - 606 T collectées en 2023
 - 204 254 appareils et 39 154 lampes
 - 1 467 T de CO₂ économisé
 - 5 638 T de matières premières économisées

Evolution de la collecte des D3E en kg/hab



Moyenne nationale : 12,2 Kg/hab.

Moyenne Régionale: 12,9 Kg/hab.

Moyenne départementale: 9,2 Kg/hab.

EXPLOITATION DE 8 DÉCHETTERIES

BILAN DES DEA:

- EcoMobilier prend en charge 100% des coûts de collecte et d'enlèvement des DEA et le traitement est sous la responsabilité opérationnelle
- 17,71 Kg/hab/an collectés soit 1 597 tonnes en 2023
- Contre 1 819 tonnes en 2022

Envoyé en préfecture le 21/11/2024

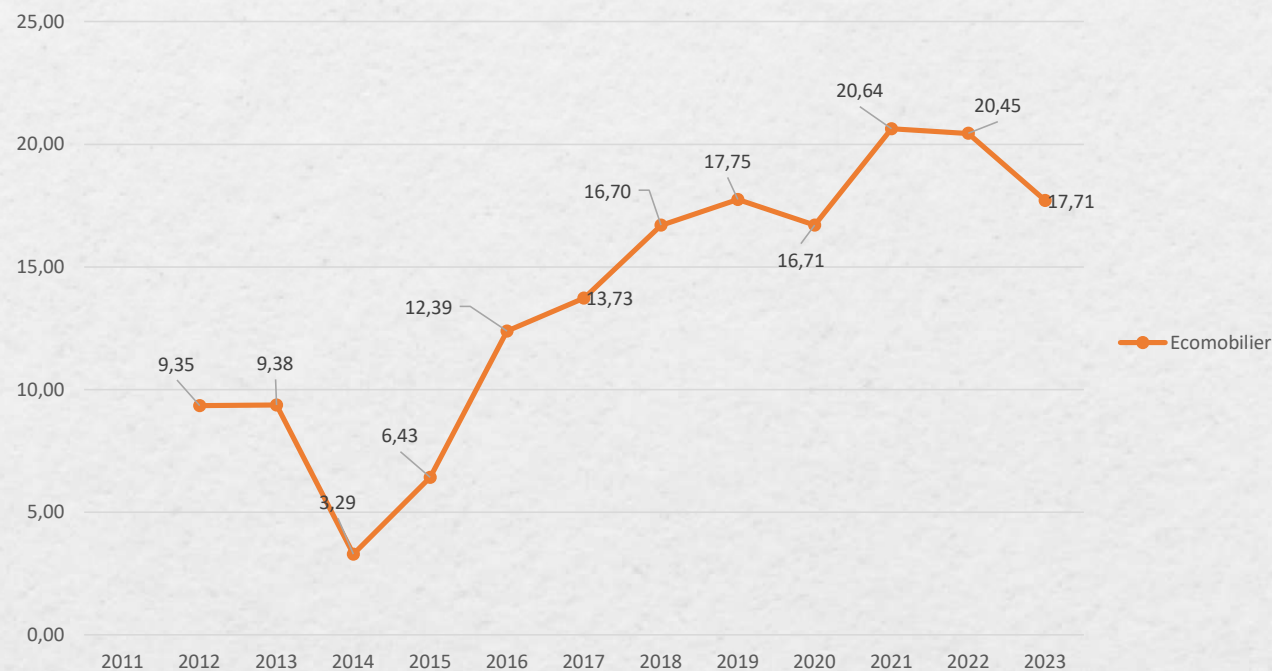
Reçu en préfecture le 21/11/2024

Publié le 21/11/2024

ID : 069-216901413-20241118-D115_24-DE



Evolution de la collecte écomobilier en kg/hab



EXPLOITATION DE 8 DÉCHETTERIES

FRÉQUENTATIONS 2023 DES DÉCHETTERIES DU SITOM SUD RHÔNE

	TOTAL
BRIGNAIS	55 803
CHAPONOST	25 978
Total CCVG	81 781
MORNANT	109 437
ST DIDIER	14 107
ST LAURENT	32 345
Total COPAMO	155 979
TERNAY (Horanet sur 6 mois)	32 323
SSO	98 943
SEREZIN	13 137
Total CCPO	144 403
TOTAL SITOM SUD RHONE	382 163

EXPLOITATION DE 8 DÉCHETTERIES

EXPLOITATION DEPUIS 01/01/2020

- Déchetteries de la COPAMO : SUEZ
- Déchetteries de la CCPO et CCVG : SERNED

Déchets	Repreneurs
D3E et Ampoules	Ecosystem
Cartouches	Collectors
DDS	Eco DDS
Mobiliers	Eco-combilier
Capsules café	Nespresso
Piles	Corepile
Pneus	Alliapur
Articles de sport	Ecosystem
Articles de jardinage thermique	Ecosystem



Envoyé en préfecture le 21/11/2024

Reçu en préfecture le 21/11/2024

Publié le 21/11/2024

ID : 069-216901413-20241118-D115_24-DE



5. COLLECTE DES BIODÉCHETS (ABRI-BACS)

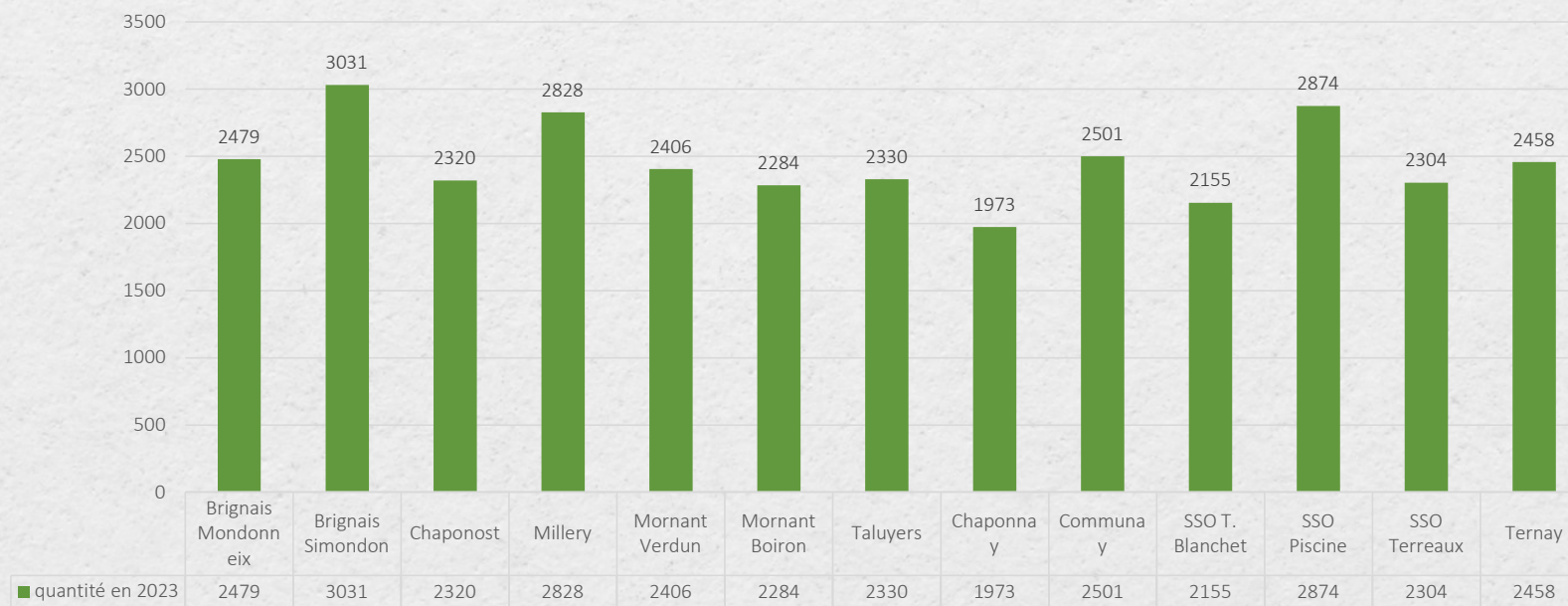
Rapport annuel 2023

COLLECTE DES BIODÉCHETS (ABRI-BACS)

32 T collectées en 2023

- Soit 29 kg/habitant inscrit

QUANTITÉ DE BIODÉCHETS COLLECTÉS SUR LE SITOM EN 2023



COLLECTE DES BIODÉCHETS (ABRI-BACS)

COLLECTE ET VALORISATION DES BIODÉCHETS

Collecte hebdomadaire des bacs via le prestataire ECOVALIM

Mise en place systématique d'un bac propre et désinfecté



Pré-tri & homogénéisation des biodéchets chez Ecovalim

À Vourles



Méthanisation des biodéchets via l'installation METHA'MOLY

À Saint Symphorien Sur Coise

Environ 4 857 m3 de biogaz produits + 9 811kg d'amendement avec retour au sol

Envoyé en préfecture le 21/11/2024

Reçu en préfecture le 21/11/2024

Publié le 21/11/2024

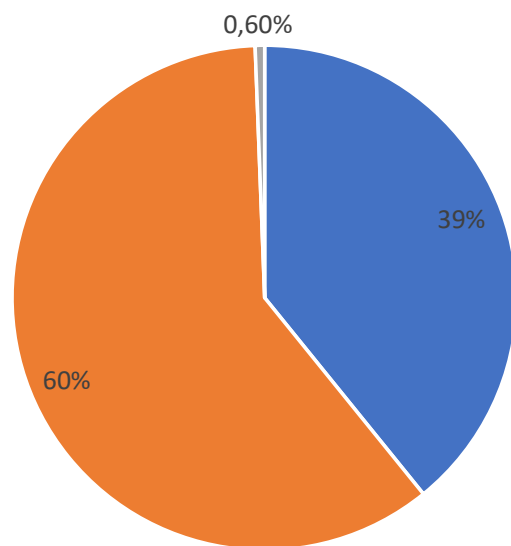
ID : 069-216901413-20241118-D115_24-DE



6. ■ BILAN DES FLUX

BILAN DES FLUX

Traitement des déchets collectés par le SITOM



■ Incinération ■ Recyclage ■ Enfouissement

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS (OMR, CS ET DÉCHETTERIES) :

Communauté de Communes	Tonnage
CCPO	12 227 T
CCVG	15 143 T
COPAMO	13 534 T
Biodéchets	32 T
TOTAL	40 936 T



99 % des déchets sont valorisés au SITOM



76 % des déchets sont valorisés en AURA en 2019

En 2023 la TGAP est de 12 € par tonne incinérée et de 54 € par tonne enfouie
L'incinérateur de Gerland est le 3ème réseau de chaleur français avec 45 000 logements chauffés et de la production de gaz et d'électricité (60 000 MW/h)



BILAN DES FLUX

EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS :

1 HABITANT A PRODUIT EN 2023 : 478,2 KG DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

	2021		2022		2023		% de répartition	Evolution kg/hab. 2021- 2023
	Tonnage	Kg/hab.	Tonnage	Kg/hab.	Tonnage	Kg/hab.		
Population	87950		88963		90 131			
OMr	15743	179	15142	170	14 876	165	36,48%	-8,29%
CS	4485	51	4314	49	4218	46,8	10,40%	-8,24%
Biodéchets (abri- bac)	0	0	30	29 (kg/hab.inscrit)	32	29	0,07%	
Verre	3386	39	3323	37	3 193	35,4	8,01%	-7,98%
Dies	22216	253	18723	210	18617	206	45,04%	-18,23%
TOTAL	45830	521	41532	496	40 936	478,2	100%	

En 2022 : 466,3 Kg/hab. de déchets collectés et traités par le SITOM

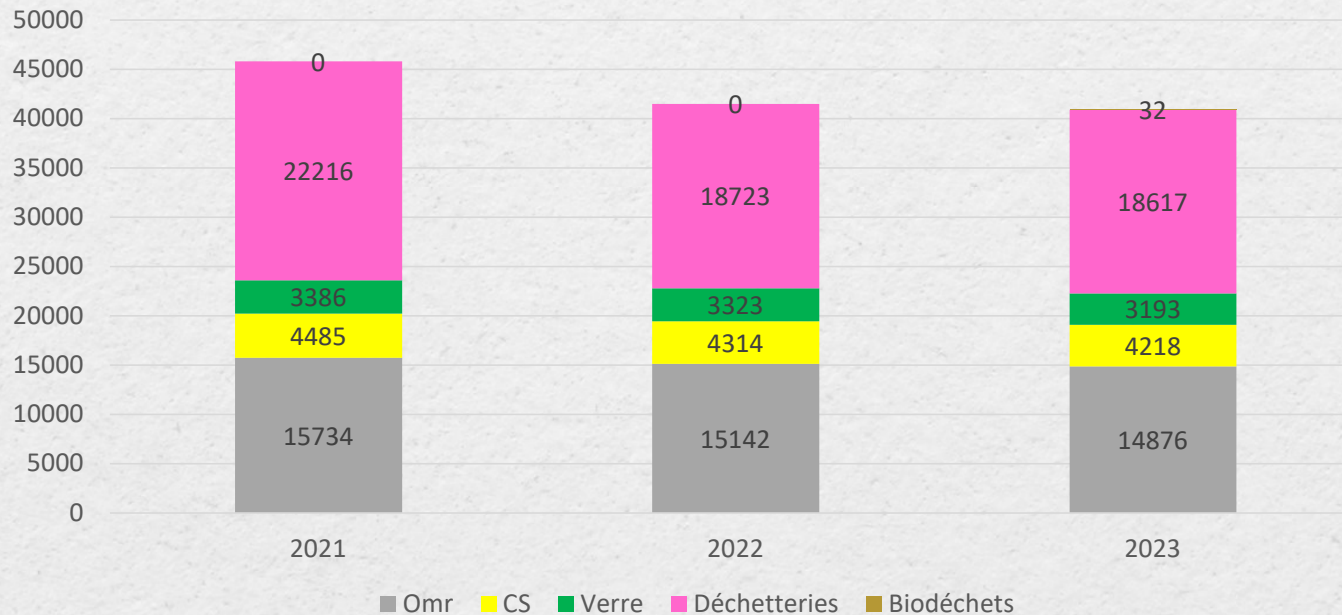
En 2021 : 557 Kg/hab en AURA

En 2021 : 614 Kg/hab en France

BILAN DES FLUX

EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS :

Bilan des tonnages



En 2022 : 256,35kg/hab. d'OMA collectées et traitées par le SITOM

En 2018 : 318 Kg/hab. en AURA

Envoyé en préfecture le 21/11/2024

Reçu en préfecture le 21/11/2024

Publié le 21/11/2024

ID : 069-216901413-20241118-D115_24-DE



7



BILAN LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

OBJECTIF DE LA PRÉVENTION :

- Donner de la visibilité à la prévention des déchets
- Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Encourager la gestion séparée des biodéchets
- Augmenter la durée de vie des produits
- Développer la consommation responsable

Envoyé en préfecture le 21/11/2024

Reçu en préfecture le 21/11/2024

Publié le 21/11/2024

ID : 069-216901413-20241118-D115_24-DE



LE PLPDMA :

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Adopté le 06 février 2020

7 axes d'actions

- Exemplarité des services publics en matière de prévention des déchets
- Sensibiliser et donner de la visibilité à la prévention des déchets
- Inciter à la prévention en utilisant des instruments économiques
- Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Encourager la gestion séparée des biodéchets
- Augmenter la durée de vie des produits
- Renforcer des actions emblématiques afin d'avoir une consommation responsable



Faits marquants en image de la prévention en 2023
Réemploi de Vélos avec la Clavette

Exemple de Mornant

LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

LUTTER CONTRE LES GASPILLAGES

Lutter contre le gaspillage alimentaire

Le SITOM réalise des diagnostics déchets à la demande des entreprises, commerces, des cantines, des écoles, des EHPAD...

10 diagnostics réalisés en 2023 pour améliorer le tri et la réduction des déchets, sur demande des structures.

-> actions correctives mises en place ensuite.

Exemples :

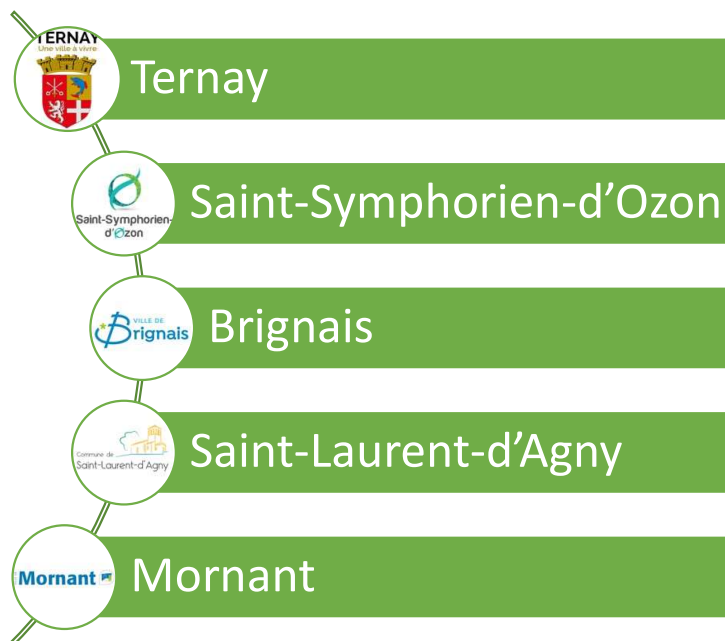
- ✓ Boulangerie : Cocotte (Montagny), le vieux pétrin (St Andéol le Château)
- ✓ MAS + EHPAD : Mas soleil (Soucieu), centre médical Germaine Revel (Chabanière), EHPAD la Christinière (Taluyers)
- ✓ Restaurant : l'Inattendu (Beauvallon)
- ✓ Entreprise : Arocaly, Engis (Brignais)

LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Lutter contre les gaspillages

- Favoriser le réemploi

5 zones réemploi en déchetteries:



Envoyé en préfecture le 21/11/2024

Reçu en préfecture le 21/11/2024

Publié le 21/11/2024

ID : 069-216901413-20241118-D115_24-DE

Berser
Levrault

LE FOYER
NOTRE DAME DES SANS-ABRI

LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Bilan des collectes :

Total : 340 Kg de dons de petits objets divers et de livres.

Vélos : 2,7 tonnes

Jouets : 401 soit 403 kg

Palettes : 482 en 1 an soit 7,1 Tonnes
évitées

Textiles : 397,854 tonnes
5,35 kg/hab

sitom
Sud Rhône

LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

LIMITER LES DÉCHETS ALIMENTAIRES ET VÉGÉTAUX

→ Encourager la gestion séparée des biodéchets

Collecte des biodéchets

- Près de 50 établissements : EHPAD, lycées, cantines scolaires, superettes, entreprise, restaurant...
- Prestataire de collecte
 - 162,50 tonnes de biodéchets



Centre de méthanisation à Méthamoly



LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

FOURNITURE DE COMPOSTEURS INDIVIDUELS AUX HABITANTS DU SITOM



LIMITER LES DÉCHETS ALIMENTAIRES ET VÉGÉTAUX

→ Encourager la gestion séparée des biodéchets

La mise en application de l'obligation du tri à la source des Biodéchets au 1^{er} janvier 2024 a généré une augmentation des achats de composteurs par les habitants en 2023

	Nombre de composteurs Individuels commandés au SITOM/an
2015	171
2016	220
2017	234
2018	277
2019	684
2020	550
2021	859
2022	304
2023	994
TOTAL	4 299

LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

LIMITER LES DÉCHETS ALIMENTAIRES ET VÉGÉTAUX

→ Encourager la gestion séparée des biodéchets

Achats de composteurs individuels:

Type de composteurs	Prix d'achat sans aide du SITOM
composteur 300 l	74,22 €
composteur 600 l	89,69 €

- Aide de 20€ du SITOM sur le prix de base d'un composteur depuis 2019 sur la CCPO et CCVG
- Aide de 25 à 35 € du SITOM sur le prix de base d'un composteur sur COPAMO (territoire en apport volontaire)
- Aide supplémentaire variable des différentes mairies : quand les mairies aident en plus du SITOM les commandes des habitants sont très importantes

LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

LIMITER LES DÉCHETS ALIMENTAIRES ET VÉGÉTAUX

→ Encourager la gestion séparée des biodéchets

Vente de composteurs individuels

Communauté de communes	Nombre de composteurs vendus
CCVG	350
CCPO	324
COPAMO	320
Total	994

LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

LIMITER LES DÉCHETS ALIMENTAIRES ET VÉGÉTAUX

→ Encourager la gestion séparée des biodéchets par compostage collectif

Nouveaux composteurs collectifs :

Exemple :

- Résidence des Arcades à Brignais



LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

LIMITER LES DÉCHETS ALIMENTAIRES ET VÉGÉTAUX

→ Encourager la gestion séparée des biodéchets

Poursuite du déploiement de bornes de collecte séparée des biodéchets en apport volontaire dans le cadre du 2^{ème} appel à projet avec ADEME (2023-2025) avec un volet bornes de collecte et un volet compostage collectif (sites en résidence et communaux)



- Réponse à l'appel à projet ADEME : subvention à 50% du coût d'investissement
- Ajout de 15 nouvelles bornes en septembre 2023, aux 13 bornes existantes Positionnement en centre-ville dense du territoire en 2023, puis 15 autres prévues en 2024
- Mise en place d'un marché biodéchets pour maîtriser les coûts
- Ramassage une fois par semaine par une société locale
- Méthanisation des biodéchets à Méthamoly à Saint-Symphorien-Sur-Coise
- Mise en service des collectes sur les 15 nouvelles bornes entre décembre 2023 et mars 2024

LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

DÉPLOIEMENT DU PROJET BIODÉCHETS 2023-2025

La deuxième phase vient de débuter par l'installation de :

- 15 nouvelles bornes posées le 25/9 sur les communes de Soucieu, St Laurent d'Agnay, St Symphorien, Marennes, Simandres, Sérézin, Brignais, Vourles, Millery, Montagny, Chaponost : pour accéder à ces bornes, les pré-inscriptions sont ouvertes aux foyers sans espace vert ou ayant moins de 50 m², la collecte de ces nouvelles bornes débutera avant fin 2023
- Composteurs collectifs dans les centres villes des communes de moins de 1 500 habitants (Saint André la Côte, Rontalon...) d'ici fin 2023
- Le 3 eme composteur collectif du sitom a été installé jeudi 16/11 dans le cœur de ville de Saint Didier Sous Riverie– Chabanière. Encore des kilos de biodéchets détournés des OMR par les habitants de Chabanière, conformément à la réglementation de la loi AGEC



LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

LIMITER LES DÉCHETS ALIMENTAIRES ET VÉGÉTAUX

→ Collecte séparée des biodéchets en apport volontaire

- 32 tonnes de biodéchets collectés sur les abri bacs en service en 2023
 - 27,6 kg/foyer pour l'année 2023
 - 29 kg/participants

ATTENTION :

On note une nette tendance à la baisse des dépôts de biodéchets sur les bornes installés à partir d'Août 2023 : effet inflation, générant une réduction du gaspillage alimentaire

1 tonne de biodéchets collectés = 11 m³ de gaz + 300 kg de compost produits.



LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

LUTTER CONTRE LES GASPILLAGES

→ Renforcer des actions emblématiques afin d'avoir une consommation responsable

Animations sur les Déchets d'équipements électrique et électronique (D3E) :

12 animations réalisées durant la SEDD par les agents du Sitom

Collecte de fournitures scolaires sur la CCPO :

2m3 collectés pendant l'été 2023 par Emmaüs Mornant



LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

LUTTER CONTRE LES GASPILLAGES

→ Renforcer des actions emblématiques afin d'avoir une consommation responsable

Aidez-nous à recycler les DEEE en déchèterie !



<p>Gros électroménagers</p> <p>Réfrigérateur Lave-linge Micro-onde</p>	<p>Petits électroménagers</p> <p>Cafetière Grille-pain Radiateur Mixeur Machine à coudre Fer à repasser</p>
<p>Matériel informatique</p> <p>Téléviseur Chaîne Hi-Fi Appareil photo Tablette Téléphone portable Unité centrale ordinateur</p>	<p>Lampes</p> <p>Lampes à LED Lampe sodium haute pression Lampe à iodure métallique</p>

SENSIBILISER

Au total, 1 860 enfants sensibilisés par les agents du Sitom en 2023

Interventions de sensibilisation dans les écoles

Type de sensibilisation	Nombre de classes sensibilisées	Nombre d'enfants sensibilisés
Animations tri + Réduction des déchets	50 animations	1 860
D3E	12 animations	

SEMAINE DU DEVELOPPEMENT DURABLE 2023

12 Animations scolaires sur les Déchets électriques et électroniques dans les classes des communes du SITOM ayant fait la demande.

ACTIONS EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

COLLECTE DE DÉCHETS SPÉCIFIQUES IMPORTANTS

Piles :

- 8,40 T de piles et petites batteries usagées collectées en 2023
 - soit 0,09 kg/hab

Le Relais :

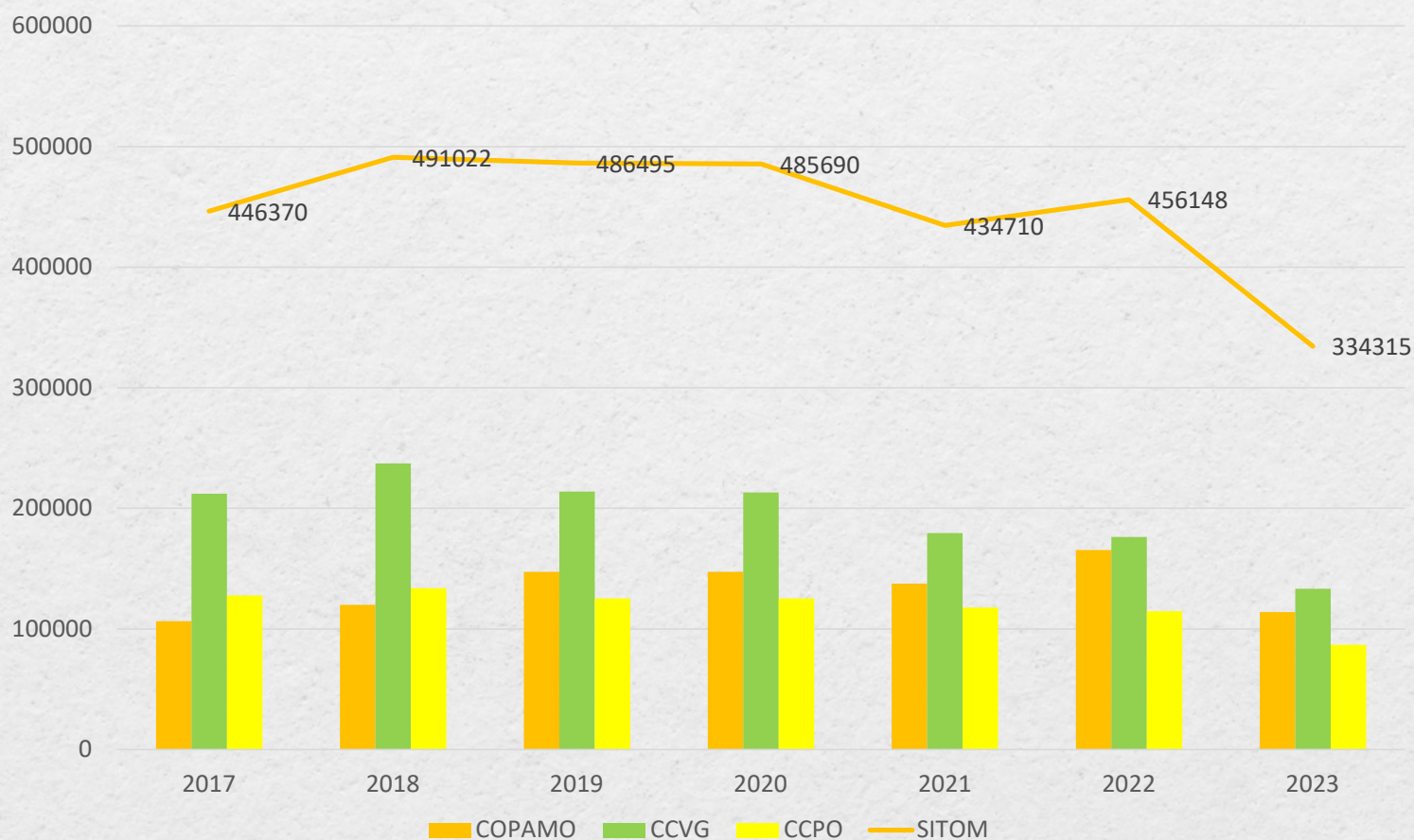
- 96 silos le Relais
- 397 T de vêtements, chaussures collectés en 2022
 - soit 4,47 kg/hab
 - -7,24% par rapport à 2021



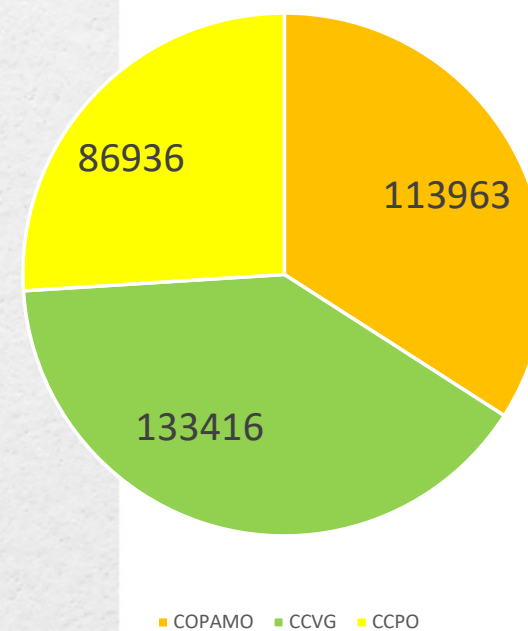


LE RELAIS :

Evolution de la collecte des textiles via le Relais en kg



Répartition des tonnages textiles collectés via le Relais en 2023 en kg



PROJETS DE CRÉATION DES DÉCHÈTERIES :

- Avancées dans les disponibilités foncières pour les déchetteries du SITOM sur la CCVG et la COPAMO
- Déchetteries professionnelles – compétences économiques communautaires
 - Sensibilisation des élus des Communautés de Communes
 - Sur la COPAMO, la déchetterie Pro DMS à Taluyers est en service
 - Sur la CCPO, la déchetterie Pro sur l'ancien site de la déchetterie de St Symphorien d'Ozon est exploitée par SERFIM depuis octobre 2022 dans le cadre d'une convention d'occupation du domaine public
 - Sur la CCVG, les élus de la communauté de communes sont en charge de ce dossier.

8



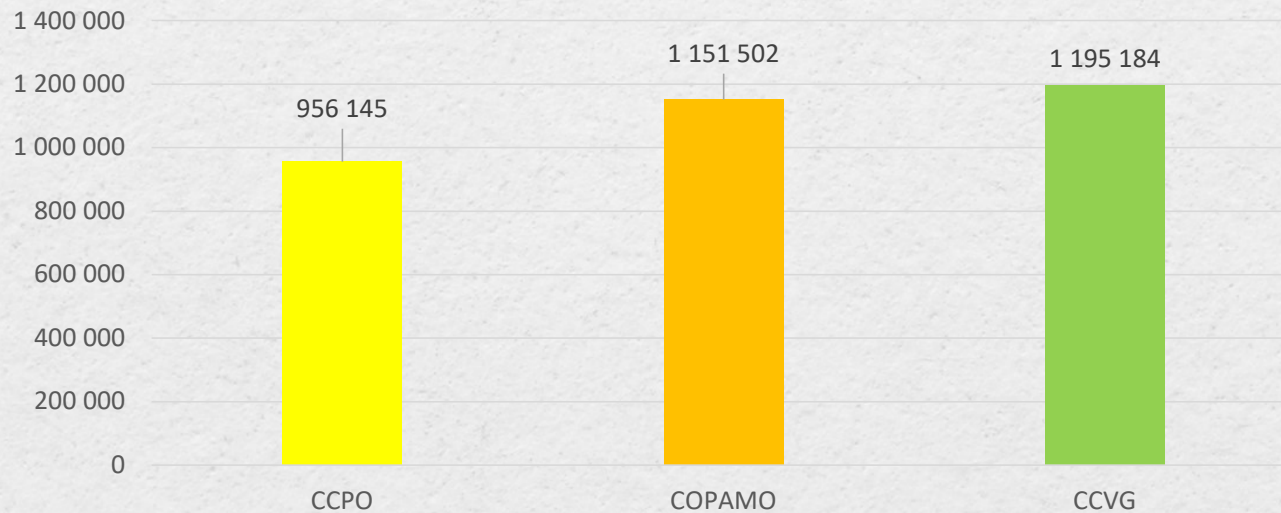
CONTINUITÉ DE LA MAITRISE DES COUTS

CONTINUITÉ DE LA MAÎTRISE DES COÛTS

COÛT DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES OMR

Coût moyen de 36,64 € TTC/habitant en 2023 - 36,00 € TTC/habitant en 2022

Répartition du coût de la collecte et de l'incinération des OMR (PAP et PAV) par communauté de communes
3 302 831 € en 2023 / 3 202 712€ en 2022





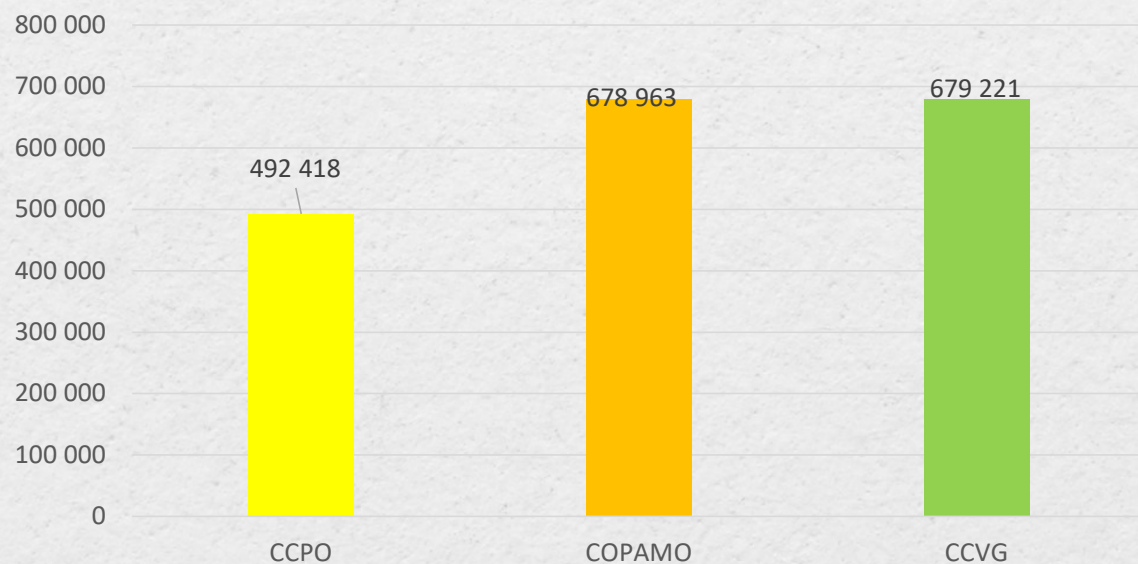
CONTINUITÉ DE LA MAÎTRISE DES COÛTS

COÛT DE LA COLLECTE ET DU TRANSPORT DES OMR EN PAP:

Coût moyen de 135,38 € TTC/ tonne et 22,22 € TTC/ Habitant en 2023

Coût moyen de 122,39 € TTC/ tonne et 20,83 € TTC/ Habitant en 2022

Répartition du coût de la collecte des OMR en PAP
1 850 602 € en 2023 / 1 763 459 € en 2022



Dont détail des demandes spécifiques des communes

CCPO	21 948€(*)
COPAMO	0 €
CCVG	218 577€(***)

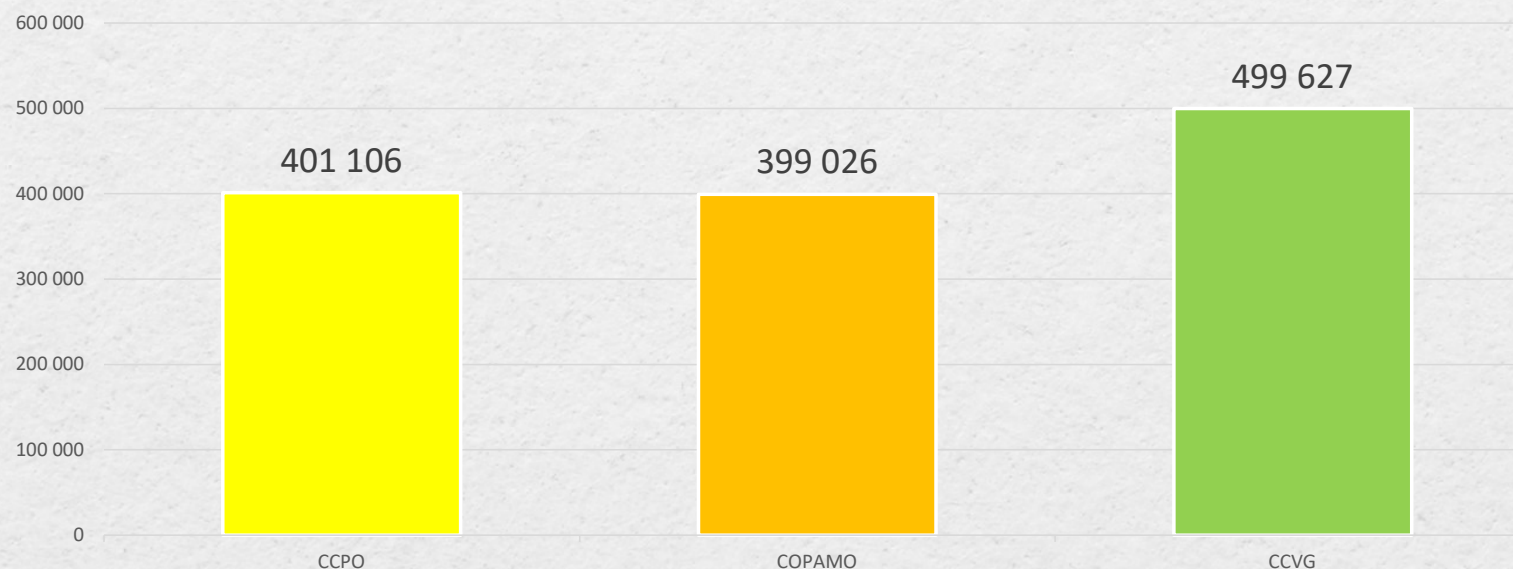
prises en charge par les communes :

(*) collecte d'impasses en micro-bennes,
(***) collecte en C2 de Brignais, collecte des impasses

CONTINUITÉ DE LA MAÎTRISE DES COÛTS

COÛT DE L'INCINÉRATION DES OMR

Répartition du coût de l'incinération des OMR
1 299 759 € TTC en 2023 / 1 349 423 € TTC en 2022



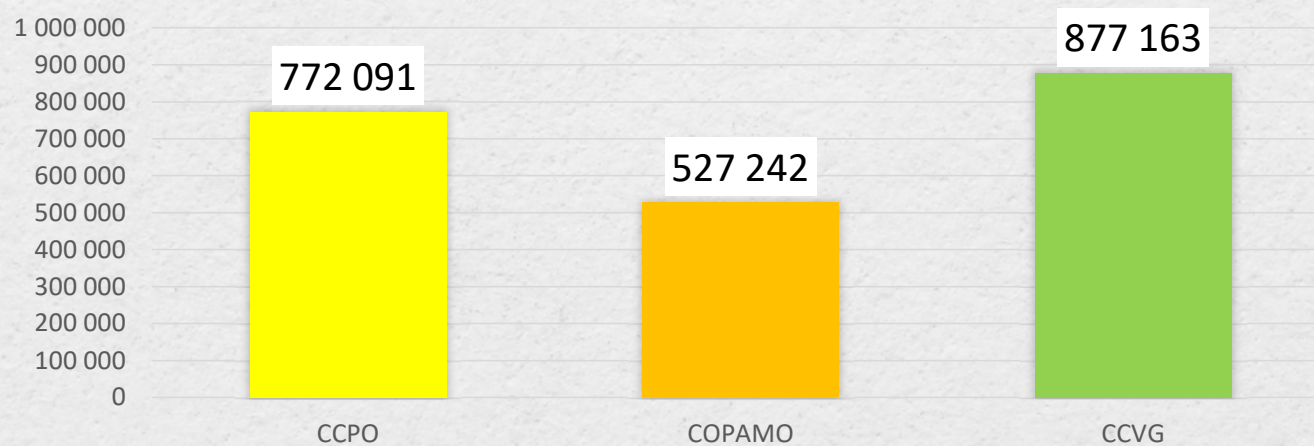
- Coût de 87,85 € TTC/ tonne et 14,42 € TTC / Habitant en 2023
- Coût de 89,12 € TTC/ tonne et 15,17 € TTC / Habitant en 2022

CONTINUITÉ DE LA MAÎTRISE DES COÛTS

COÛT DE LA GESTION DES DÉCHETS RECYCLABLES : COLLECTE ET TRI

- Coût moyen 24,15 € TTC / Habitant en 2023
- Coût moyen 23,02 € TTC / Habitant en 2022

RÉPARTITION PAR COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU COÛT
TOTAL DE LA CS (COLLECTE ET TRI PAP + PAV)
2 176 497 € TTC EN 2023 / 2 047 584 € TTC EN 2022



CONTINUITÉ DE LA MAÎTRISE DES COÛTS

COÛT DE LA GESTION DES RECYCLABLES

- Coût de 24,15 € TTC / Habitant en 2023
- Coût de 23,02 € TTC / Habitant en 2022

Répartition des coûts totaux : 2 176 497 € en 2023

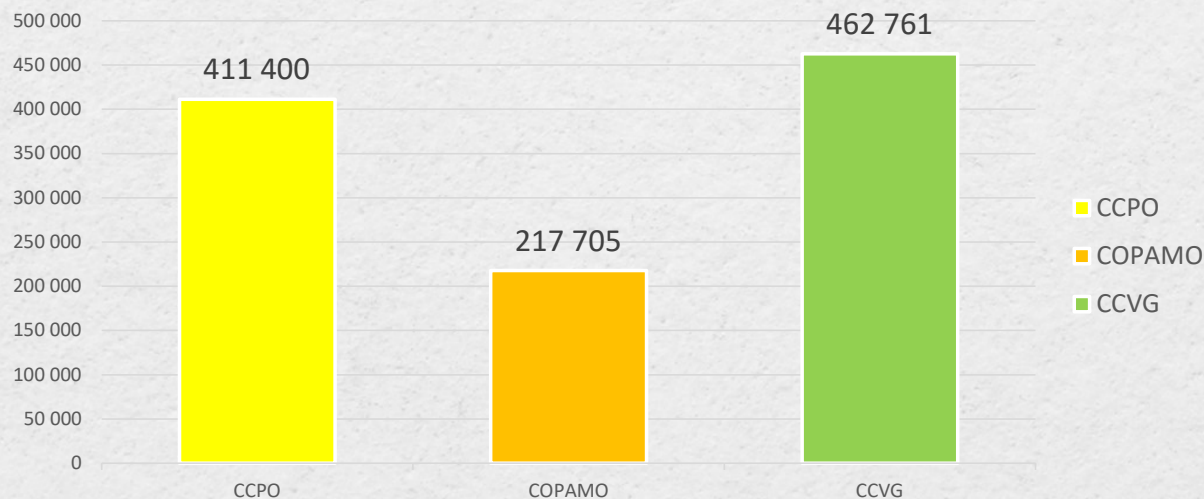


CONTINUITÉ DE LA MAÎTRISE DES COÛTS

COÛT DÉTAILLÉ DE LA COLLECTE SÉLECTIVE PAP + PAV

- Coût de 7,09 € TTC / Habitant en PAP en 2023 – 6,76 € TTC / Habitant en PAP en 2022
- Coût de 5,02 € TTC / Habitant en PAV en 2023 – 4,32 € TTC / Habitant en 2022

Coût de la collecte sélective par communauté de communes
1 091 865 € TTC en 2023 / 986 013 € TTC en 2022

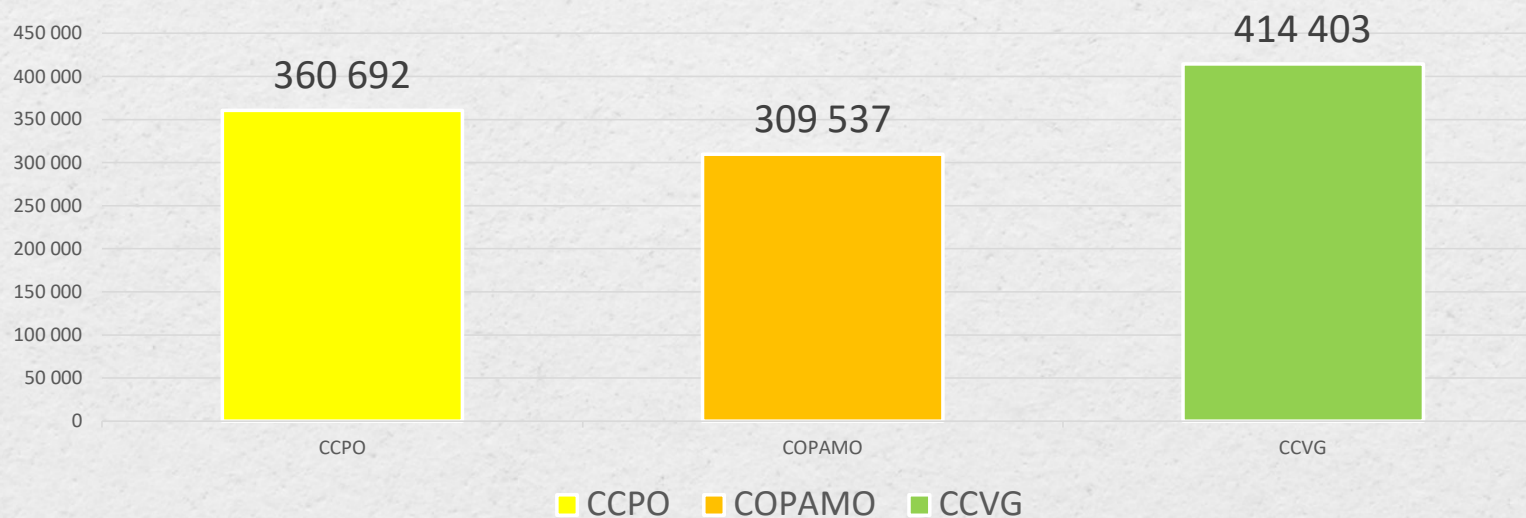


CONTINUITÉ DE LA MAÎTRISE DES COÛTS

COÛT DÉTAILLÉ DU TRI

- Coût de 12,03 € TTC / Habitant en 2023 ; Coût de 11,93 € TTC / Habitant en 2022

Répartition du coût du tri par communauté de communes (1 084 632 € TTC en 2023 / 1 061 571 € TTC en 2022)

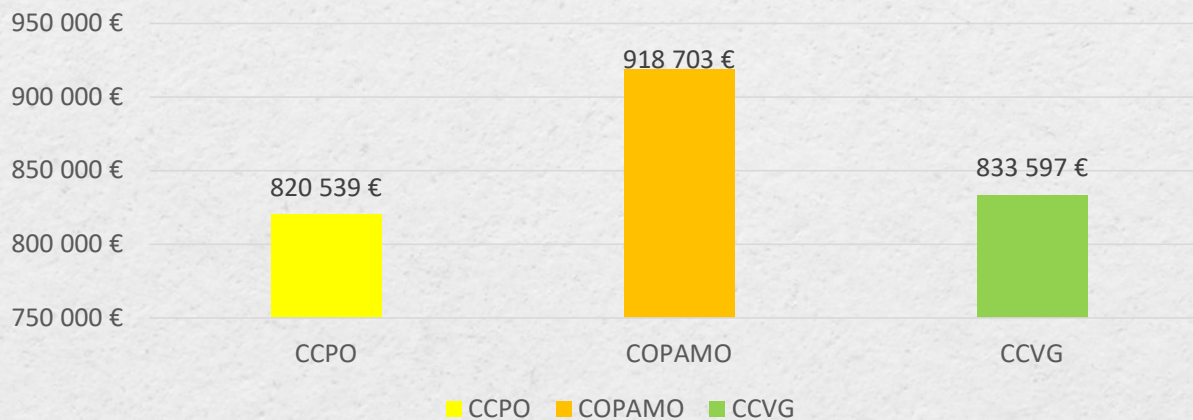


CONTINUITÉ DE LA MAÎTRISE DES COÛTS

COÛT DE L'EXPLOITATION DES DÉCHETTERIES

- 2 572 839 € en 2023 (2 401 698 € en 2022)
- Coût de 28,55 € TTC / Habitant en 2022 - Coût de 27,00 € TTC / Habitant en 2022

Coût des déchetteries par communauté de communes

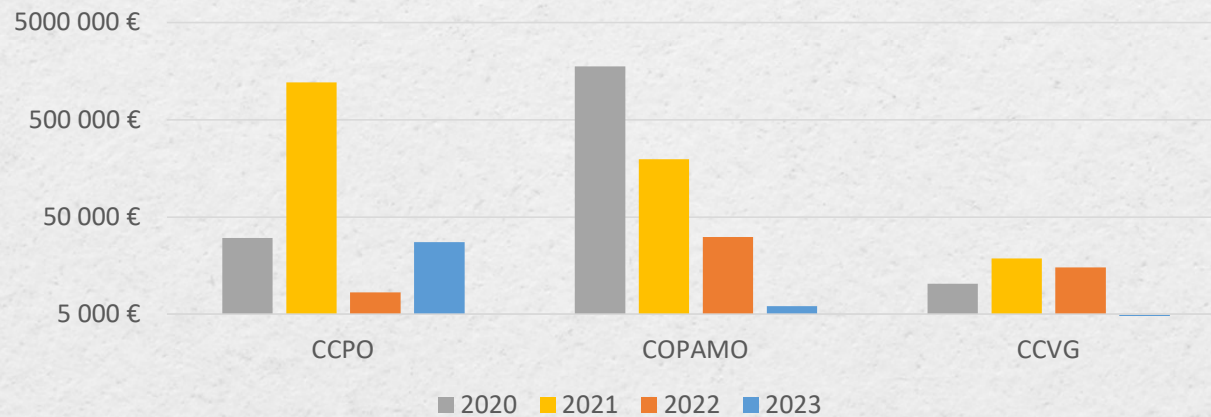


CONTINUITÉ DE LA MAÎTRISE DES COÛTS

RÉPARTITION DES FRAIS ENGAGÉS POUR LES DÉCHETTERIES

- 34 069 € en 2023 (54 790 € en 2022) / Coût de 0,38 € / Habitant en 2023

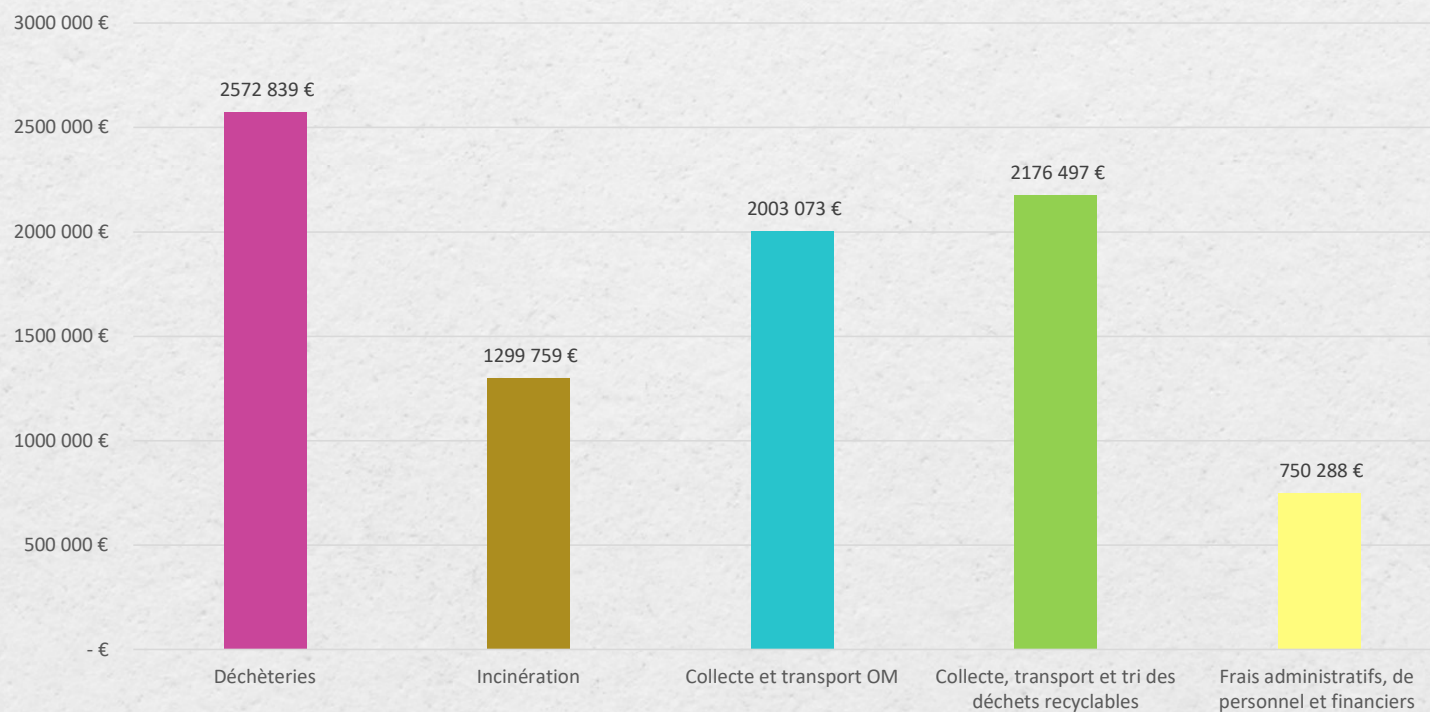
Investissements TTC 2020 - 2023



CONTINUITÉ DE LA MAÎTRISE DES COÛTS

Dépenses brutes : 8 772 193 € TTC en 2023 / 8 250 229 € TTC en 2022

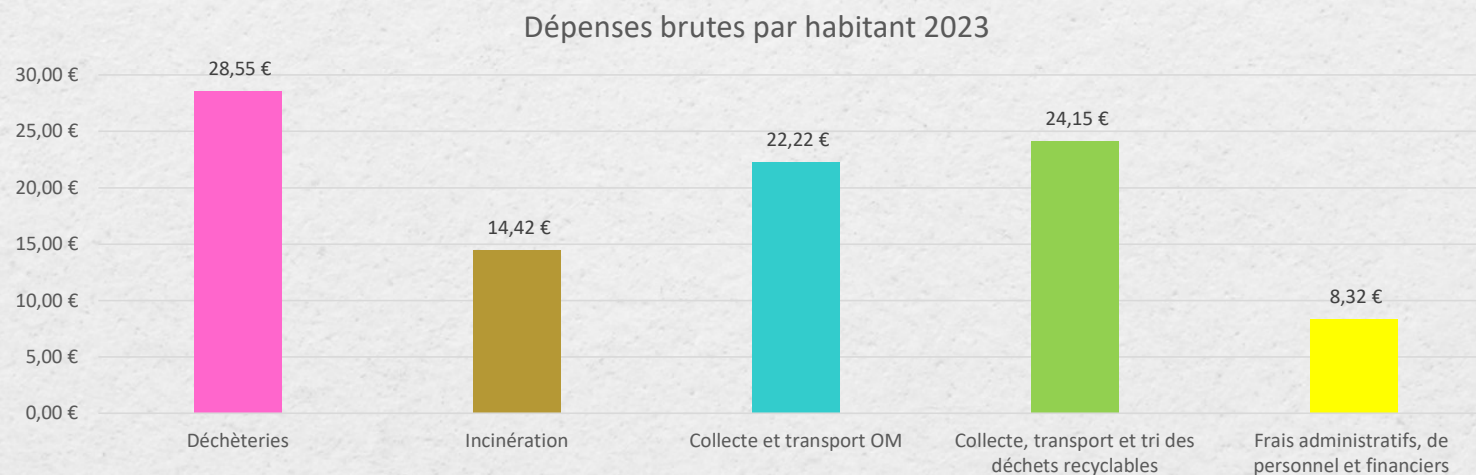
Dépenses brutes 2023



CONTINUITÉ DE LA MAÎTRISE DES COÛTS

DÉPENSES BRUTES PAR HABITANT :

97,33 €/hab. en 2023 - 92,74 €/hab. en 2022

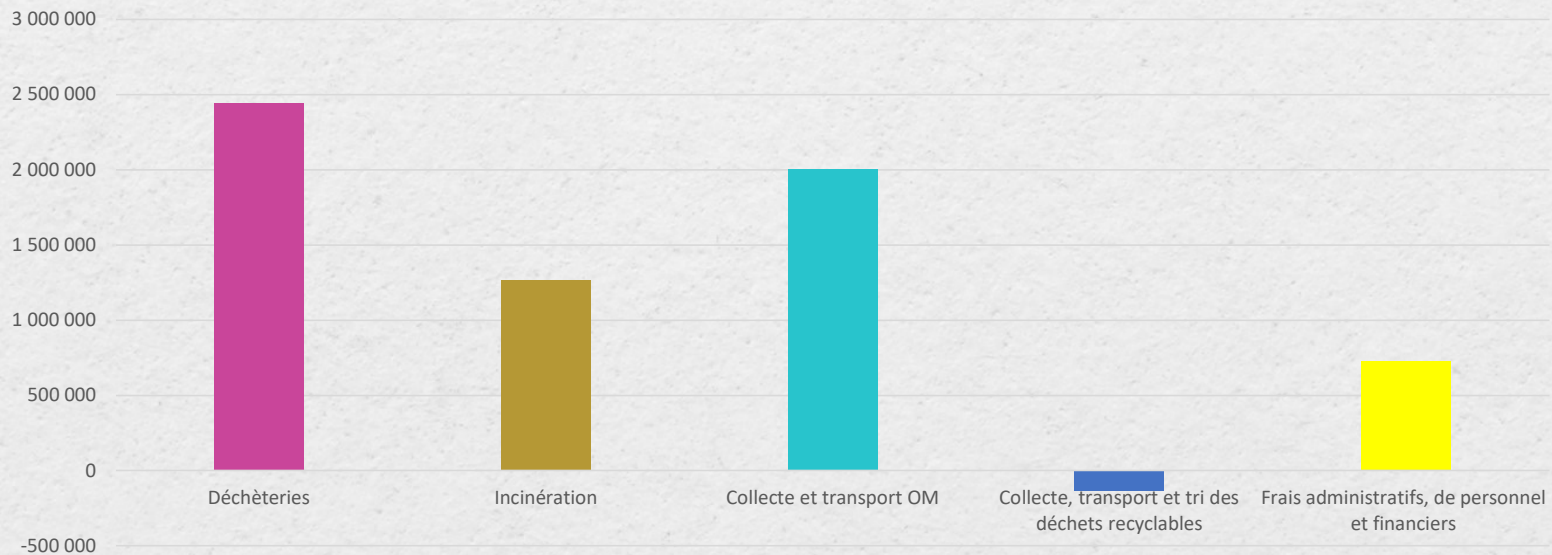


CONTINUITÉ DE LA MAÎTRISE DES COÛTS

Dépenses nettes : 6 312 284 € TTC en 2023 - 6 160 274 € TTC en 2022

La collecte et tri ressortent en négatif car CITEO a versé en 2023 de nombreux reliquats des années passées

DEPENSES NETTES 2023

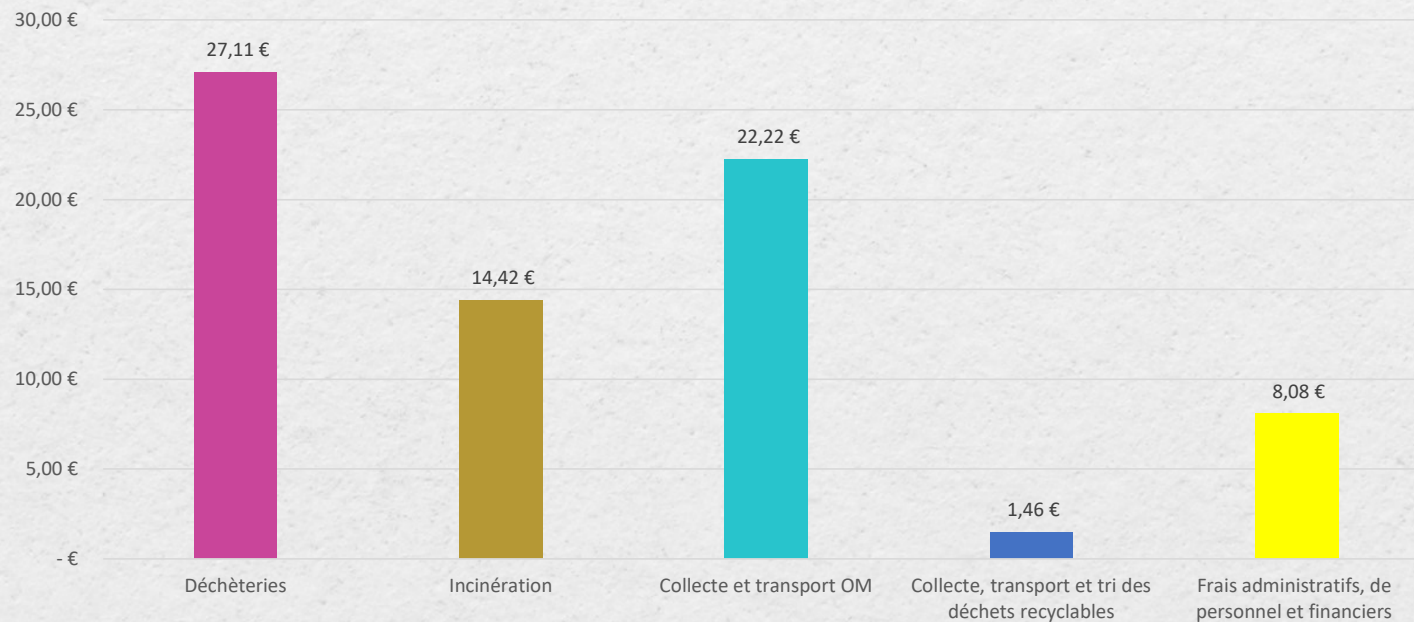


CONTINUITÉ DE LA MAÎTRISE DES COÛTS

DÉPENSES NETTES 2023 (APRÈS DÉDUCTION DES SOUTIENS ET REPRISES)

➤ 70,37 €/hab. en 2023 - 69,25 €/hab. en 2022

Dépenses nettes par habitant 2023



A TITRE COMPARATIF...

Syndicat	Dépenses nettes TTC
SITOM SR	70,37€/hab. en 2023 et 69,27 €/hab. en 2022
Vienne Condrieu Agglomération	99 € en 2022
Grand Lyon	110 €/hab. en 2022
Pays Voironnais	147,6 €/hab. en 2022
CCVL	77,30 €/hab. en 2022
SMND	108,17 €/hab. en 2022
SICTOM Morestel	94,94 €/hab. en 2022

Moyenne NATIONNALE EN 2021 : 105 €/hab. (98€/hab en 2018)

Moyenne régionale en 2021: 100 €/hab.

CONTINUITÉ DE LA MAÎTRISE DES COÛTS

SOUTIENS EN FONCTION DES TONNAGES RECYCLÉS :

ECO MOBILIER : SEUL LE TRIMESTRE 1 A ÉTÉ VERSÉ. T2 VERSÉ EN 2024

Des aides importantes de nos partenaires financiers pour le fonctionnement :	2020	2021	2022	2023
CITEO Soutien à la valorisation, la communication + Soutien Papiers (+ participation à la mise à jour des consignes de tri + projet accompagnement au changement)	1 126 566 €	1 061 306 €	1 037 625 €	1 758 927 €
ECO DDS	12 447 €	12 842 €	12 842 €	10 494 €
ECO TLC /RFASHION Soutien textile	8 433 €	8 539 €	8 636 €	12 736 €
ECO MOBILIER	58 597 €	63 776 €	60 330 €	28 371 €
OCADE3E/ECOSYTEM	55 078 €	59 141 €	55 069 €	69 480 €
COREPILE – Soutien à la communication thématique piles et accumulateurs usagés				891 €
Filières : (voir tableau filière)	268 431 €	554 670 €	901 685 €	541 572 €
Acquisition composteurs par les collectivités	12 169 €	11 396 €	62 €	7 854 €
CYCLEVIA / Soutien reprise Huile minérale				1 204 €
PRODUCT LIFE / Soutien collecte séparée articles bricolages et jardins				2 400 €
PRODUCT LIFE / Soutien collecte séparée articles sport et loisirs				4 200 €
TOTAL :	1 541 721 €	1 771 670 €	2 076 250 €	2 430 325 €



CONTINUITÉ DE LA MAÎTRISE DES COÛTS

FILIÈRES DE RECYCLAGE : RECETTES EN FONCTION DU TONNAGE TRIÉ ET DU COURS DE REVENTE DES PRODUITS :

Filières	Repreneurs	Versement 2022	Versement 2023
Papiers (JM)	PLANCHER + VEOLIA + GOLBEY	160 607 €	124 865 €
Cartons	REVIPAC	384 082 €	128 296 €
Plastiques	VALORPLAST – Saône et Loire + Europe	206 436 €	150 114 €
Acier	ARCELOR MITTAL	37 269 €	35 652 €
Aluminium	REGEAL AFFIMET / PREZERO PYRAL	40 534 €	26 419 €
Verre	O-I MANUFACTURING - Ardèche	72 757 €	76 226 €
TOTAL		901 685 €	541 572 €
Ecart 2023/2022		-39.94%	

CONTINUITÉ DE LA MAÎTRISE DES COÛTS

FILIÈRES DE RECYCLAGE : RECETTES EN FONCTION DU TONNAGE TRIÉ ET DU COURS DE REVENTE DES PRODUITS :

	2021 (en €/hab.)	2022 (en €/hab.)	2023 (en €/hab.)	Évolution 2022/2023
Collecte OMR (Enlèvement + transport + déchargement)	19.51 €	20.83 €	22.22 €	6.67 %
Incinération	18.42 €	15.17 €	14.09 €	-7.12 %
CS collecte et tri	20.23 €	23.02 €	24.15 €	4.91 %
Gestion des déchetteries	25.02 €	27.00 €	28.55 €	5.74 %
Frais administratifs, de personnel et financiers	6.49 €	6.72 €	8.32 €	23.81 %
Dépenses brutes TTC	89.68 €	92.74 €	97.33 €	4.95 %
Aides (Soutiens + Filières)	20.18 €	23.37 €	26.96 €	15.36 %
Dépenses nettes TTC	69.50 €	69.37 €	70.36 €	1.43 %
% Aides/dép brutes	23 %	25 %	28 %	

Un poste support à la prévention des déchets et support collectes, déchetteries, urbanisme a été pourvu 2023 pour répondre à l'augmentation de charge liée aux nouvelles réglementation telles que la loi AGECE (biodéchets, compostage etc.)

Envoyé en préfecture le 21/11/2024

Reçu en préfecture le 21/11/2024

Publié le 21/11/2024

ID : 069-216901413-20241118-D115_24-DE



9.

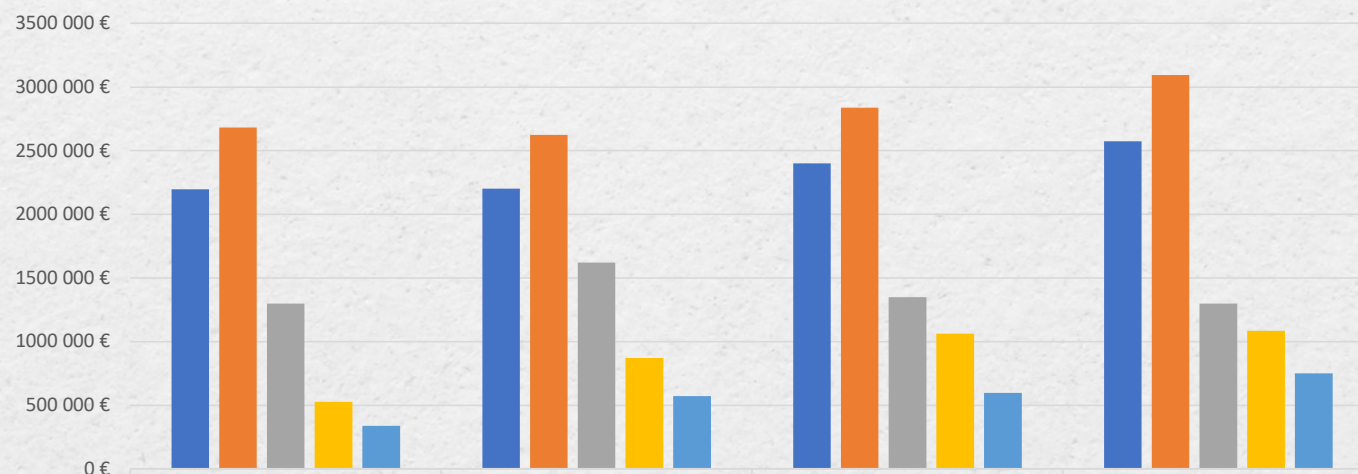


UN BILAN FINANCIER ÉQUILIBRÉ



UN BILAN FINANCIER ÉQUILIBRÉ

FONCTIONNEMENT : DÉPENSES PRINCIPALES



■ Déchèteries	2195 822 €	2200 799 €	2401 698 €	2572 839 €
■ Collecte et transport OM et CS	2682 426 €	2623 602 €	2839 302 €	3094 938 €
■ Incinération	1299 759 €	1620 236 €	1349 423 €	1299 759 €
■ Tri	525 611 €	871 301 €	1061 571 €	1084 632 €
■ Frais administratifs	337 266 €	571 079 €	598 236 €	750 288 €

■ Déchèteries ■ Collecte et transport OM et CS ■ Incinération ■ Tri ■ Frais administratifs

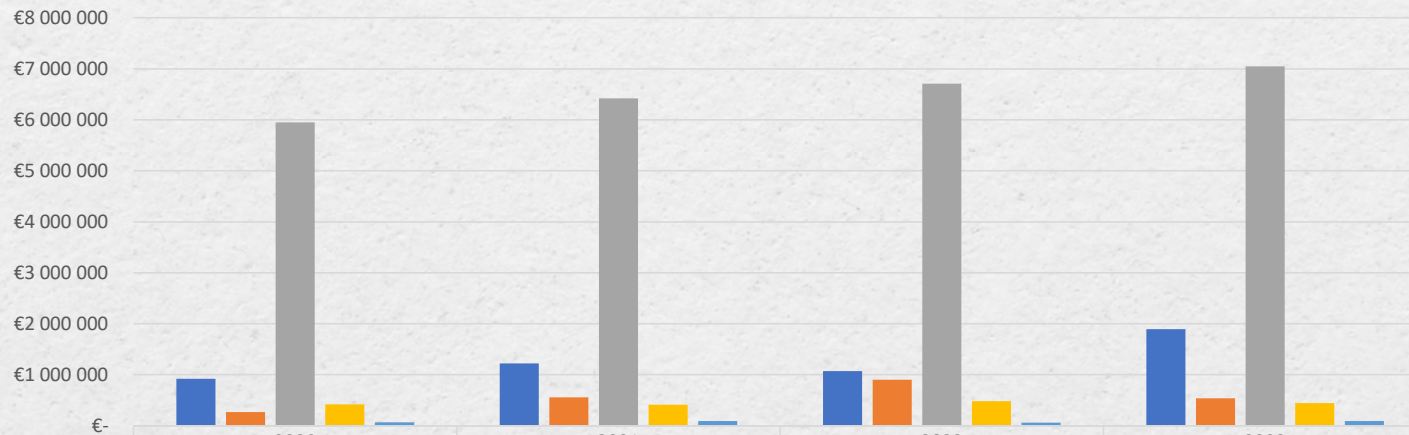
Hausse des frais administratifs et financiers : un poste support à la prévention des déchets et support collectes, déchetteries, urbanisme a été pourvu 2023 pour répondre à l'augmentation de charge liée aux nouvelles réglementation telles que la loi AGEC (biodéchets,compostage etc.)



UN BILAN FINANCIER ÉQUILIBRÉ

FUNCTIONNEMENT : RECETTES PRINCIPALES

Recettes de fonctionnement 2020 - 2023



	2020	2021	2022	2023
■ Soutiens	€920 466	€1 220 000	€1 074 372	€1 896 607
■ Filières	€268 431	€554 670	€901 685	€541 572
■ Participations	€5 951 164	€6 423 422	€6 712 476	€7 048 100
■ redevance spéciale	€418 253	€411 142	€484 876	€446 250
■ Recettes diverses	€68 922	€93 909	€59 310	€94 909

■ Soutiens ■ Filières ■ Participations ■ redevance spéciale ■ Recettes diverses

UN BILAN FINANCIER ÉQUILIBRÉ

RECETTES REDEVANCE SPECIALE 2023

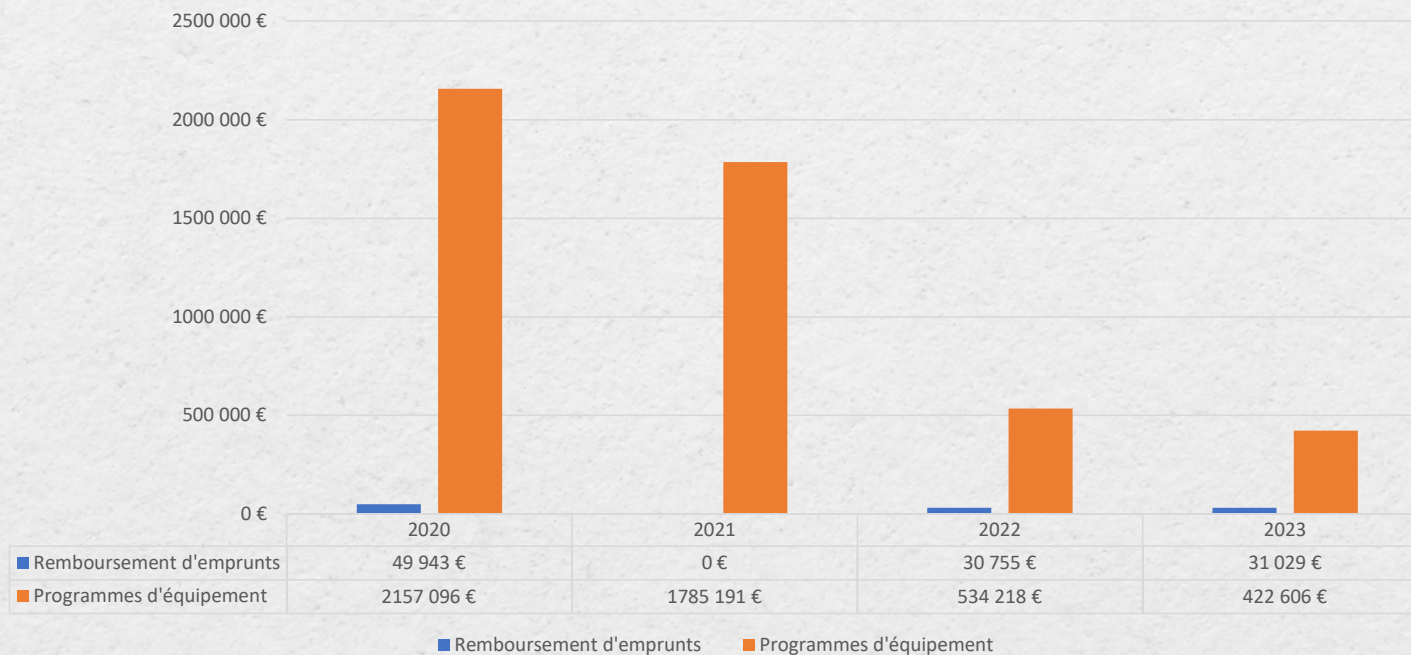
Redevance 2023 = 227 € t	Recettes			
	2020	2021	2022	2023
Entreprises privées	196 052 €	156 314 €	175 382 €	142 608 €
Communes et Communautés de communes	133 172 €	131 717 €	168 735 €	199 418 €
Associations / EPHAD / Maisons de retraite / CAT	84 444 €	93 223 €	101 633 €	75 139 €
Ecoles / Collèges / Lycées	25 220 €	29 888 €	38 220 €	29 085 €
	438 888 €	411 142 €	483 970 €	446 250 €



UN BILAN FINANCIER ÉQUILIBRÉ

INVESTISSEMENT : DÉPENSES PRINCIPALES

Dépenses d'investissement 2020 - 2023



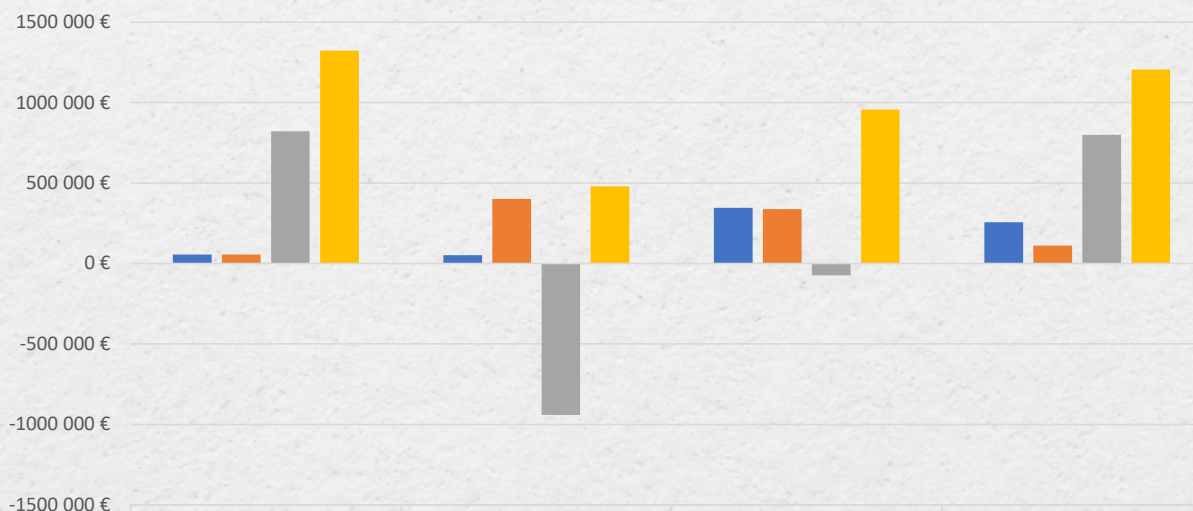
2020, fin de l'emprunt pour la construction de la déchetterie de Chaponost
 2022, nouvel emprunt pour la construction de la déchetterie de SSO



UN BILAN FINANCIER ÉQUILIBRÉ

INVESTISSEMENT : RECETTES PRINCIPALES

Recettes d'investissement 2020 - 2023



	2020	2021	2022	2023
FCTVA	55 694 €	51 048 €	345 682 €	256 295 €
Aides	55 490 €	402 040 €	337 328 €	111 116 €
solde Inv. N-1	821 982 €	-940 962 €	-74 180 €	798 708 €
Virement fonctionnement vers investissement	€1 323 436	€480 000	€956 025	€1 204 937

■ FCTVA ■ Aides ■ solde Inv. N-1 ■ Virement fonctionnement vers investissement

UN BILAN FINANCIER ÉQUILIBRÉ

RÉCAPITULATIF DES PRINCIPALES DÉPENSES ET RECETTES :

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 515 963,67
012	CHARGES DE PERSONNEL	413 239,53
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	30 618,87
66	CHARGES FINANCIERES	5 565,91
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	18 473,19
68	DOTATION AUX PROVISIONS	/
022	DEPENSES IMPREVUES	/
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	708 645,54
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		9 962 506,71
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
013	ATTENUATION DE CHARGES	236,00
70	PRODUITS DES SERVICES	446 250,09
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS	8 927 914,18
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	75 025,62
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	19 648,33
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	117 602,33
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		9 586 676,55

UN BILAN FINANCIER ÉQUILIBRÉ

RÉCAPITULATIF DES PRINCIPALES DÉPENSES ET RECETTES :

chapitre ou opération	LIBELLE	MONTANTS 2023
16	EMPRUNT	31 029,10
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	22 982,98
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	33 615,90
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	117 602,33
Op 100	APPORT VOLONTAIRE	156 019,01
Op 101	PORTE A PORTE	28 958,05
Op 103	PORTE A PORTE BACS OMR DE REGROUPEMENT	137,83
Op 108	ABRIS BIODECHETS	29 496,00
Op 27	Déchetterie St Laurent d'Agny	2 124,00
Op 31	Siège SITOM Montagny	151 395,80
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		573 361,00

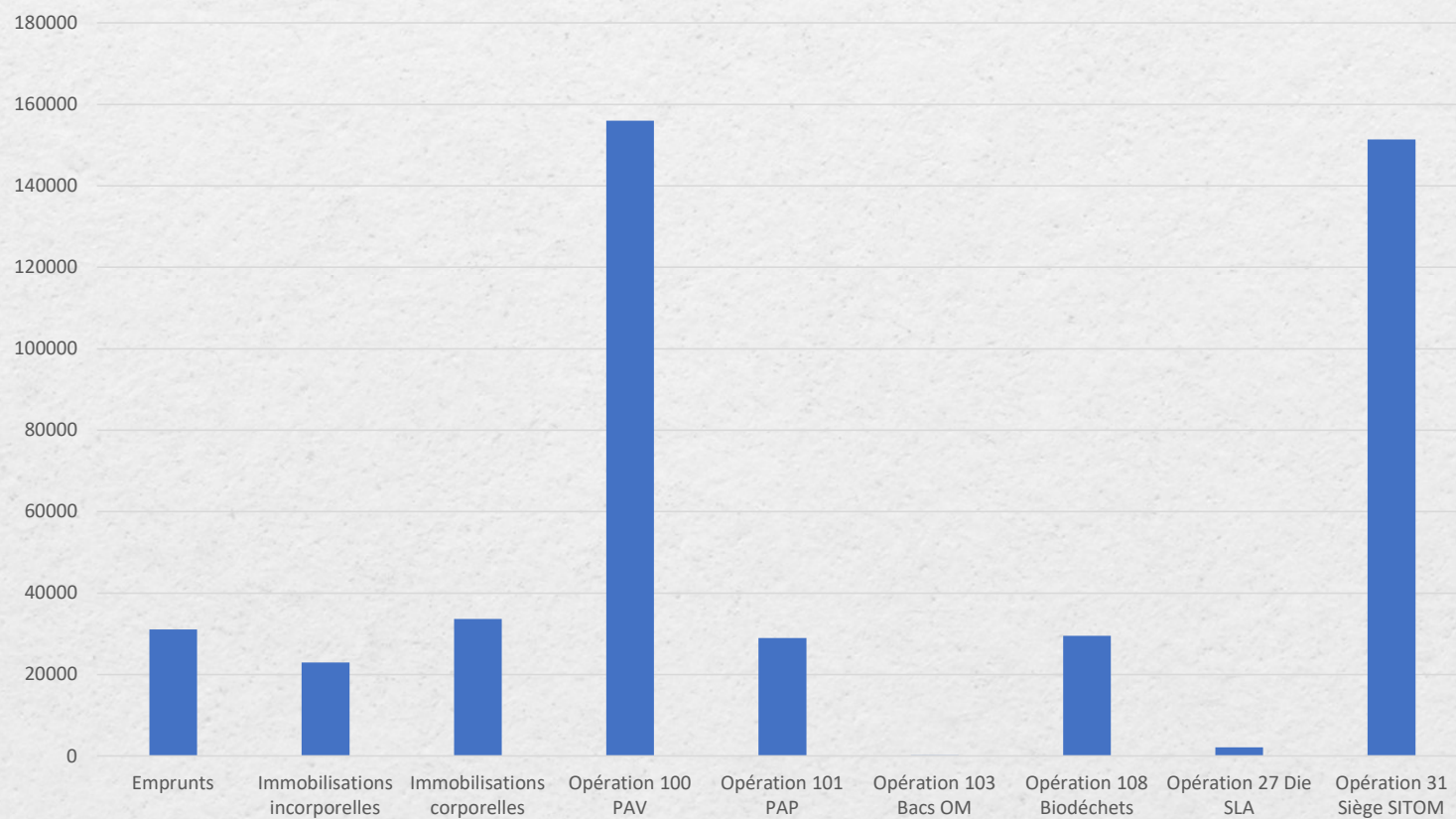
chapitre ou opération	LIBELLE	MONTANTS 2023
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES FCTVA	256 295,35
041	OPERATION PATRIMONIALE	2 124,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	111 115,89
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	708 645,54
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 078 180,78



Rapport annuel 2023

UN BILAN FINANCIER ÉQUILIBRÉ

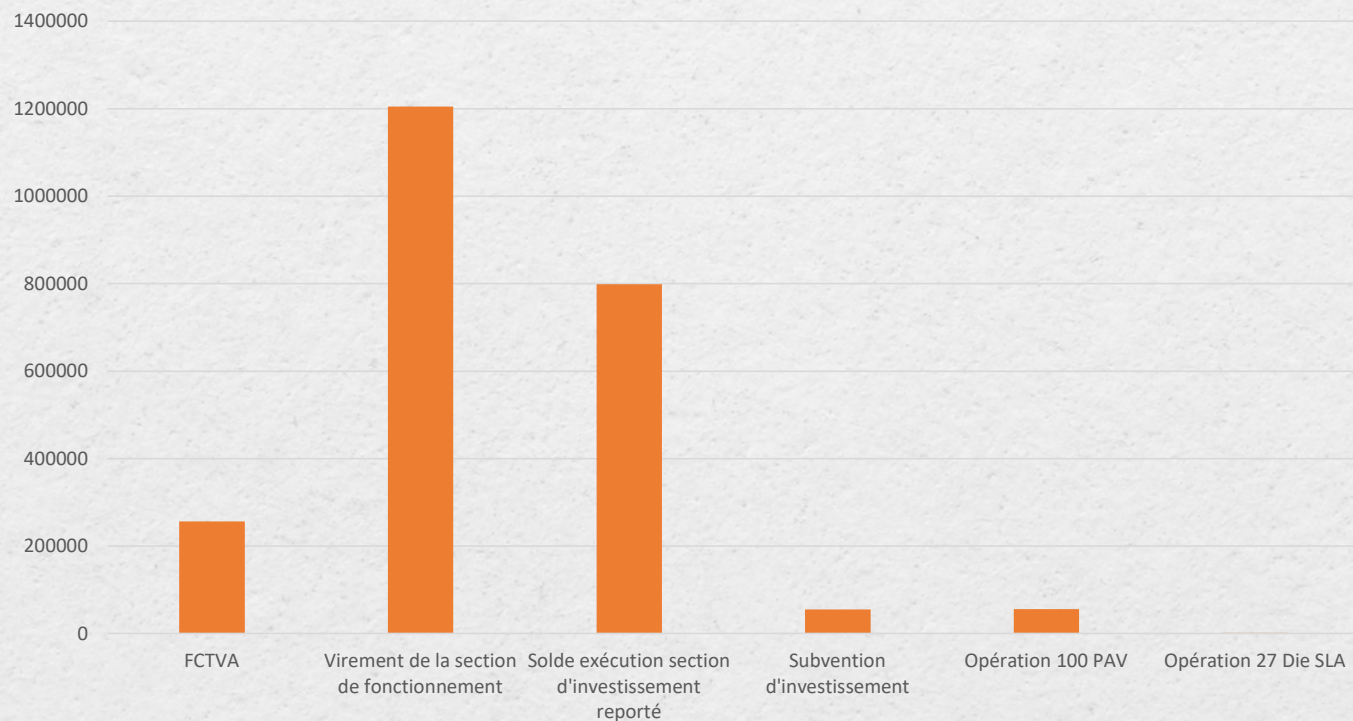
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2023 :



Rapport annuel 2023

UN BILAN FINANCIER ÉQUILIBRÉ

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2023 :



Envoyé en préfecture le 21/11/2024

Reçu en préfecture le 21/11/2024

Publié le 21/11/2024

ID : 069-216901413-20241118-D115_24-DE



10.

SENSIBILISER PLUS
POUR MIEUX TRIER ET
PLUS VALORISER

Rapport annuel 2023

SENSIBILISER PLUS POUR MIEUX TRIER ET PLUS VALORISER

SOLIDARITÉ ET GESTION DES DÉCHETS : LES HABITANTS DU SITOM FONT DU TRI SOLIDAIRE

Versement de 1€ par tonne de verre collectée au centre Léon Bérard soit 3 193€ en 2023



Versement par le prestataire qui collecte les cartouches d'encre en déchetterie au bénéfice de l'association Rire et médecins dans les hôpitaux

SENSIBILISER PLUS POUR MIEUX TRIER ET PLUS VALORISER



UNE RENCONTRE INTER COLLECTIVITÉS AURA SUR LE TRI À LA SOURCE DES BIO DÉCHETS

Lundi 27 février, le SITOM SUD RHONE a organisé une rencontre inter collectivités AURA sur le tri à la source des bio déchets qui a regroupé 180 personnes environ à l'espace Louise Labé à Saint Symphorien d'Ozon

JL FUGIT, député de la 11e circonscription du Rhône, l'ADEME, la REGION et 4 collectivités (les métropoles de Grenoble et de Lyon, le VALTOM et le SBA 63, et le SITOM SUD RHONE) ayant déjà expérimentées dans le tri à la source des biodéchets depuis quelques temps on fait part de leurs expériences, des solutions adaptées aux potentialités de leur territoire en vue d'informer les collectivités qui veulent aller plus loin dans cette démarche.

Les échanges de techniciens et de élus avaient pour objectif d'avancer ensemble sur les obligations du tri à la source des biodéchets.

SENSIBILISER PLUS POUR MIEUX TRIER ET PLUS VALORISER



Envoyé en préfecture le 21/11/2024

Reçu en préfecture le 21/11/2024

Publié le 21/11/2024

ID : 069-216901413-20241118-D115_24-DE



REMISE DES PRIX DU CONCOURS DE COLLECTE DES BIODÉCHETS À LA CANTINE DES BROSSES À COMMUNAY LE 19 JUIN 2023

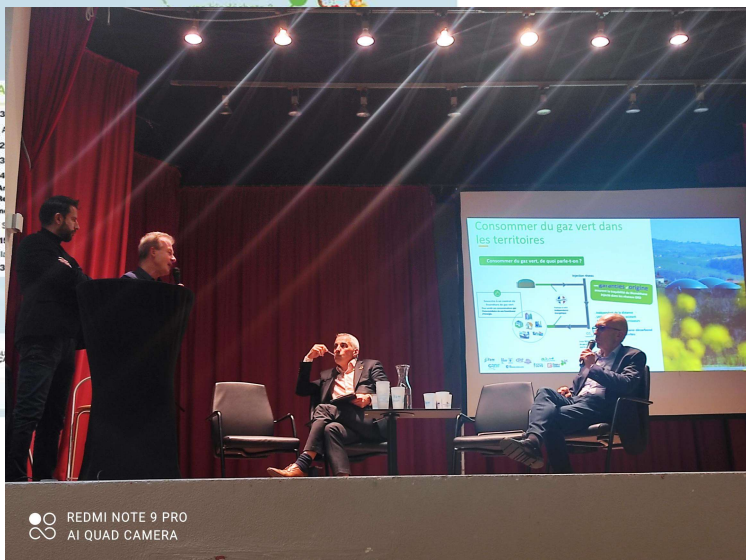
Madame Bazin, responsable régionale de GRDF, Monsieur Martinez, Président du SITOM Sud Rhône ont remis aux enfants de la cantine des Broses, participants au concours, et à Monsieur Choné, Maire de Communay, un film au cours duquel tous les acteurs ont participé afin de transmettre un message écologique sur le tri nécessaire des biodéchets.

Enfants, élus, personnel de cantine se sont investis pour une totale réussite.

Les enfants sont toujours très motivés pour un tri efficace de leurs biodéchets à la cantine et pour éviter le gaspillage.

Pour visionner ce film regardez la chaîne YouTube du Sitom

SENSIBILISER PLUS POUR MIEUX TRIER ET PLUS VALORISER



Envoyé en préfecture le 21/11/2024

Reçu en préfecture le 21/11/2024

Publié le 21/11/2024

ID : 069-216901413-20241118-D115_24-DE



UNE RENCONTRE ORGANISÉE LE 30 NOVEMBRE 2023 PAR LE SITOM SUR LA GESTION DES BIODECHETS DES PROFESSIONNELS.

Ce qui change au 1^{er} janvier 2024 - comment gérer durablement vos bio déchets professionnels ? »

Cette rencontre a regroupé les acteurs économiques du territoire désireux de mieux comprendre les changements imposés par la loi AGECL.

RENCONTRE AVEC M. JEAN-LUC FUGIT

Le SITOM en collaboration avec GRDF, la CMA, la CCI ont organisé cette rencontre le jeudi 30 novembre à MILLERY en présence de Jean-Luc Fugit, député de la 11^e circonscription

Objectif : faire témoigner divers professionnels aux structures de tailles différentes triant leur biodéchets selon différentes méthodes : compostage, méthanisation, don, réemploi ...



SENSIBILISER PLUS POUR MIEUX TRIER ET PLUS VALORISER

**LE PERSONNEL DU SITOM SE FORME
AU TRI DES BIODECHETS EN SUIVANT
LE MODULE DE « GUIDE
COMPOSTEUR »**



Envoyé en préfecture le 21/11/2024

Reçu en préfecture le 21/11/2024

Publié le 21/11/2024

ID : 069-216901413-20241118-D115_24-DE



LE SITOM SENSIBILISE LES USAGERS AU COMPOSTAGE AFIN DE RÉDUIRE LES ORDURES MÉNAGÈRES ET DE VALORISER LES SOLS.

Millery

Une conférence pour apprendre à prendre soin de son jardin



Les membres de la commission Mill'Nature(s) aux côtés des intervenants qui se sont montrés très pédagogues. Photo Danièle Burdin

La commission extra-municipale Mill'Nature(s) se veut un espace d'échanges et d'actions pour rapprocher les Millerois de la nature. Par cette rencontre, elle a permis aux participants d'en savoir plus sur les bonnes pratiques agricoles et au jardin.

La troisième conférence proposée par la commission extra-municipale Mill'Nature(s) ce vendredi 1^{er} décembre à 20 h a connu une moindre fréquentation, en raison d'une météo bien pluvieuse. Sur le thème : « Connaître et préparer le

sol », trois intervenants ont présenté des méthodes respectueuses des sols et des ressources permettant d'avoir un sol vivant et fertile.

Des conseils de professionnels

Eudes Aarnink, consultant formateur en agronomie et agroécologie au sein d'Isara Conseil a donné des notions de granulométrie et détaillé les trois composantes de la fertilité d'un sol (physiques, minérales et biologiques), mettant en évidence l'importance de la matière organique. Puis, Thomas Chrétiennot, de la ferme

de La Clé de Sol à Vernaison, a exposé sa pratique du maraîchage biologique diversifié sur sol vivant et répondu aux questions du public sur l'arrosage, l'amendement et la rotation des cultures. Enfin, Karine Aguilhaume, directrice du Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères a dressé un bilan des actions de sensibilisation au compostage menées par le Sitom et donné des clés pour réutiliser son compost.

Cette initiative était soutenue par la municipalité de Millery et le Syndicat Mixte du Rhône des Îles et des Lônes.

SENSIBILISER PLUS POUR MIEUX TRIER ET PLUS VALORISER

2 M³ COLLECTÉS DE FOURNITURES SCOLAIRES EN VUE DU RÉEMPLOI



Chaponnay La collecte solidaire du Conseil municipal des jeunes



Les jeunes élus sous la Halle ce samedi avec leur point
collecte d'affaires scolaires en bon état. Photo Carlos SOTO

Ce projet solidaire décliné désormais sur l'ensemble de la CCPO a permis à ces jeunes élus d'aller au-devant des gens et être moins timides.

« Au travers de notre action, nous avons exprimé le souhait d'aider d'autres enfants de la région lyonnaise qui ont moins de chance que nous car ils manquent de matériel scolaire et de papeterie (cartables, trousse, pochettes, classeurs, crayons, cahiers, calculatrices...). Ce projet solidaire présente aussi un autre intérêt, celui de réduire les déchets grâce au réemploi d'objets au lieu de jeter. Nous collectons aujourd'hui et le mercredi 13 juillet ce que les Chaponnaysards peuvent nous

apporter. Pendant tout le mois de juillet, tous les dons de fournitures scolaires en bon état, papeterie et matériels peuvent être déposés au point réemploi de la déchetterie de Saint-Symphorien-d'Ozon, en partenariat avec Emmaüs. Cette action nous a permis de nous exprimer en public, être citoyen et faire attention et donner du temps aux autres » soulignaient Julia, Agathe, Lisa, Arthur, Roméo et Victor, les jeunes élus chaponnaysards.

Ces derniers étaient encadrés ce samedi par Fabienne Marguillier adjointe à l'environnement et au cadre de vie, et par les conseillers municipaux Thierry Barde et Cécile Subra.

SENSIBILISER PLUS POUR MIEUX TRIER ET PLUS VALORISER

SEMAINE EUROPÉENNE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS : SENSIBILISER SUR LE TRI

Le SITOM était présent sur la semaine européenne de réduction des déchets en partenariat avec Leroy Merlin Vourles afin de sensibiliser la population au tri des biodéchets obligatoire à partir du 1er janvier 2024



REDMI NOTE 9 PRO
AI QUAD CAMERA

SENSIBILISER PLUS POUR MIEUX TRIER ET PLUS VALORISER

Re fashion

sitom
Sud Rhône

**VOS VÊTEMENTS USÉS PEUVENT ÊTRE RÉPARÉS,
OU DONNÉS. GRÂCE À LA FILIÈRE REFASHION,
ILS ONT DE BEAUX JOURS DEVANT EUX !**

Tous les textiles d'habillement, linge de maison et chaussures usagés peuvent être rapportés, quel que soit leur état, même abîmés. Ils doivent être placés propres et secs, les chaussures liées par paire, dans des sacs fermés.

Vos vêtements, linge de maison et chaussures déposés ici seront majoritairement reportés ou recyclés !

Retrouvez le conteneur le plus près de chez vous sur :
<https://refashion.fr/citoyen/fr/point-dapport>

LE RELAIS

SEMAINE EUROPÉENNE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS : RÉEMPLOI ET TRI DES TEXTILES

Dans le cadre de la semaine européenne de la réduction des déchets (SERD), le SITOM en partenariat avec Le Relais et RE fashion ont organisé un concours de collecte de vêtements, chaussures et petites maroquinerie dans les collèges du territoire du SITOM.

Le Syndicat Intercommunal du Traitement des ordures ménagères (SITOM SUD RHONE) a mené une action en faveur du réemploi et du tri des textiles dans les COLLEGES pendant LA SEMAINE EUROPEENNE DE REDUCTION DES DECHETS (SERD) 2023.

Objectif : Sensibiliser les adolescents au recyclage des vêtements.

Le monde croule sous les déchets ! Il est temps d'agir en faveur de la réduction et du tri des déchets. Jetons moins, trions et valorisons plus ! Fini le gaspillage !

L'évènement s'est déroulé du 20/11 au 24/11/2023

Tous les collèges des communes du SITOM ont été conviés à participer
Les 620 élèves du collège de COMMUNAY ont participé et ont été sensibilisés aux messages de RE FASHION
L'opération a permis une collecte de 770 kg de textiles.

SENSIBILISER PLUS POUR MIEUX TRIER ET PLUS VALORISER



Envoyé en préfecture le 21/11/2024

Reçu en préfecture le 21/11/2024

Publié le 21/11/2024

ID : 069-216901413-20241118-D115_24-DE



DES POULES EN FAVEUR DU TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS.

Dans le cadre de leurs engagements en faveur de la transition écologique, René MARTINEZ, Président du SITOM et Pascal OUTREBON, Maire de Taluyers, vice-Président de la COPAMO et vice-Président du SITOM s'engagent en faveur de la réduction des déchets en mettant à disposition le 24 mai des poules à 31 familles volontaires de la commune de Taluyers.

Ces poules issues de l'élevage du grand buisson à Chabanière ont déjà commencé à pondre et dès leur retour au domicile des Talusiens, elles vont pouvoir commencer à manger les bio déchets de leurs heureux propriétaires.

SENSIBILISER PLUS POUR MIEUX TRIER ET PLUS VALORISER



LE SITOM EST PRÉSENT SUR DIFFÉRENTS MARCHÉS AFIN DE SENSIBILISER LES HABITANTS DU TERRITOIRE AU COMPOSTAGE INDIVIDUEL ET COLLECTIF

Tous au compost !

Le SITOM est présent afin de sensibiliser les habitants du territoire au compostage individuel et collectif ! Sur le marché de Saint-Symphorien-d'Ozon le vendredi 24 mars, les agents du SITOM étaient également présents le vendredi 7 avril sur le marché de Mornant.

Objectifs : Engagez les habitants au côté du SITOM en faveur de la réduction des déchets en composant les déchets de préparation de repas et les déchets verts pour être prêts pour le 1 janvier 2024 !

SENSIBILISER PLUS POUR MIEUX TRIER ET PLUS VALORISER



SENSIBILISATION AU COMPOSTAGE AUPRÈS DES NOUVEAUX ACQUÉREURS DE COMPOSTEURS DE LA CCVG

Dans le cadre de la quinzaine « tous au compost » le SITOM Sud Rhône a organisé le vendredi 31 mars sur la communauté de Communes de la vallée du Garon une sensibilisation au compostage auprès des nouveaux acquéreurs de composteurs de ce territoire.

Une vingtaine de personnes se sont rendues dans les locaux du SITOM afin d'écouter des conseils et des recommandations des agents de la collectivité afin de bien comprendre le mécanisme de transformation des biodéchets en un amendement riche.

SENSIBILISER PLUS POUR MIEUX TRIER ET PLUS VALORISER



SENSIBILISATION DU SITOM SUR LE DANGER DES PILES

Face aux risques croissants et récurrents d'incendies sur les déchetteries et autres installations de traitement des déchets en raison du mauvais recyclage des piles, le SITOM a décidé de sensibiliser une nouvelle fois les enfants au recyclage des D3E : **Déchets Electriques et Electroniques**

Les agents du SITOM ont expliqué au jeune public des écoles volontaires le nécessaire bon tri des piles et des batteries en déchetterie dans le bon contenant.

Il ne faut jamais jeter les piles ou un appareil contenant une pile dans le bac ordures ménagère ou dans autre contenant non adapté (benne encombrants)

Soyons tous vigilants, petits et grands !

SENSIBILISER PLUS POUR MIEUX TRIER ET PLUS VALORISER



CONCOURS DE COLLECTE DE PILES AU SEIN DES ÉCOLES DE LA CCVG

Le SITOM SUD RHONE en partenariat avec COREPILE ont organisé du 9 octobre au 26 novembre 2023 un concours de collecte de piles au sein des écoles de la CCVG.

2 écoles ont participé à ce concours, l'école Saint Clair de Brignais ainsi que l'école des 2 Chênes de Chaponost.

En tout, c'est près de **600 enfants** qui ont pu collecter un total de **230 KG de piles**.

Un objectif : Sensibiliser les enfants aux recyclages des piles et mettre fin à la pratique courante de stockage de ces objets dans des tiroirs ou de leur jet dans les ordures ménagères.

SENSIBILISER PLUS POUR MIEUX TRIER ET PLUS VALORISER



Envoyé en préfecture le 21/11/2024

Reçu en préfecture le 21/11/2024

Publié le 21/11/2024

ID : 069-216901413-20241118-D115_24-DE



NETTOYAGE DE PRINTEMPS PAR LES ÉLÈVES DES CME

Les beaux jours arrivent et les opérations de nettoyage de printemps se déroulent dans de très nombreuses communes : Millery, Sérézin, Ternay, Communay et Saint-Symphorien-d'Ozon

Les jeunes des conseils municipaux d'enfants ainsi que leurs camarades se mobilisent pour nettoyer leurs villes et les chemins des déchets abandonnés.

Le SITOM soutient ces initiatives citoyennes

SENSIBILISER PLUS POUR MIEUX TRIER ET PLUS VALORISER



Envoyé en préfecture le 21/11/2024

Reçu en préfecture le 21/11/2024

Publié le 21/11/2024

ID : 069-216901413-20241118-D115_24-DE

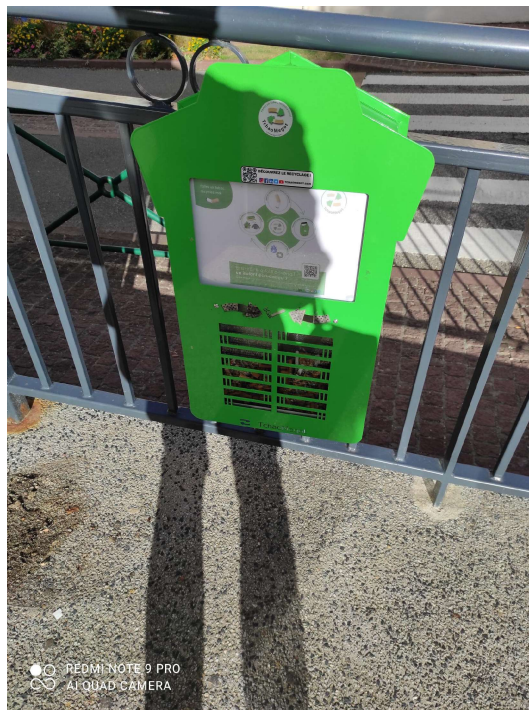


REMISE DES PRIX POUR LE CONCOURS « OZON LE TRI ET LA RÉDUCTION DES DÉCHETS »

« Remise des prix par le Sitom aux élèves de CM2 de l'école de Marennes qui ont postulé au concours «*Ozon le tri et la réduction des déchets*» organisé par le SITOM et la société SERFIM au sein des 7 communes de la CCPO.

Les élèves ont reçu un bon d'achat de la part du SITOM pour leur projet de cendrier de rue. »

SENSIBILISER PLUS POUR MIEUX TRIER ET PLUS VALORISER



INAUGURATION DU CENDRIER À MARENNES EN COLLABORATION AVEC LE CME ET LE SITOM

Samedi 21 octobre inauguration du cendrier 2 rue de Marennes : projet porté par le conseil municipal des enfants de la commune en collaboration avec le SITOM.

Ce projet a vu le jour dans le cadre du concours organisé par le SITOM fin 2022.

Les enfants de la commune de Marennes voulaient améliorer la qualité de leur cadre de vie en implantant un cendrier de collecte des mégots.

Un an après le projet aboutit avec le soutien du SITOM et de la commune. Le cendrier a été inauguré le 21 octobre en présence du président du SITOM, du Maire de Marennes et de tous les enfants qui ont participé au projet.

Il a été implanté devant le tabac et son taux de remplissage prouve déjà son succès.

SENSIBILISER PLUS POUR MIEUX TRIER ET PLUS VALORISER

1 860 ENFANTS SENSIBILISÉS PAR LES AGENTS DU SITOM EN 2023

PARTENAIRES ÉDUCATIFS

Sensibiliser dès le plus jeune âge aux questions environnementales est un axe de travail majeur piloté par les syndicats intercommunaux. Le SITOM (Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères), qui gère la collecte et la valorisation des déchets sur notre territoire, et le SMAGGA (Syndicat de Mise en valeur, d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du Garon), qui gère la ressource en eau et la préservation des milieux aquatiques, interviennent en ce sens dans nos écoles auprès des élèves, petits comme grands.

Qu'est-ce qu'un déchet ? Dans quelle poubelle peut-on le jeter ? Comment le déchet sera le mieux valorisé ? Mais aussi d'où vient l'eau du robinet ? Comment mesure-t-on sa qualité ? Grâce aux interventions de professionnels, que ce soit en classe ou parfois même sur le terrain, les enfants travaillent sur ces questions. Des ateliers de manipulation peuvent être proposés, des questions sont posées, tant par les encadrants que par les enfants, souvent curieux et très intéressés. Demandez à vos enfants ; leurs classes y participent peut-être...



#132 Mai 2023 22



Le tri est l'affaire de tous : petits et grands

SENSIBILISATION DES CENTRES DE LOISIRS

Le SITOM a proposé, au printemps 2023, aux animateurs des centres de loisirs des communes du territoire une rencontre.

Objectif : Transmettre les éléments de langage et les documents nécessaires à la transmission de l'information aux enfants des centres de loisirs.

SENSIBILISER PLUS POUR MIEUX TRIER ET PLUS VALORISER

VISITE DU CENTRE DE TRI AVEC LES ÉLUS ET LES SCOLAIRES



Rapport annuel 2023

SENSIBILISER PLUS POUR MIEUX TRIER ET PLUS VALORISER

CRÉATION D'UNE CHAÎNE YOUTUBE

Sitom Sud Rhône
@sitomsudrhone · 5 abonnés · 4 vidéos
En savoir plus sur cette chaîne >

S'abonner

Accueil Vidéos Playlists Communauté

POURQUOI ET COMMENT COMPOSTER ?
3:36
Compostage, pourquoi, comment - SITOM SUD RHONE
360 vues · Il y a 4 mois

Rencontre Inter-collectivités REX de la collecte des biodéchets des ménages
1:21
Aftermovie journée inter collectivités - 27 Février 2023
12 vues · Il y a 7 mois

Remise des prix du concours de collecte des biodéchets à la cantine des broches à...
2:46
32 vues · Il y a 7 mois

ENSEMBLE GASPILLONS MOINS, JETONS MOINS TRIONS PLUS, TRIONS MIEUX
7:05
Gestion des déchets ménagers - SITOM SUD RHONE
377 vues · Il y a 1 an

Une chaîne Youtube a été créée.

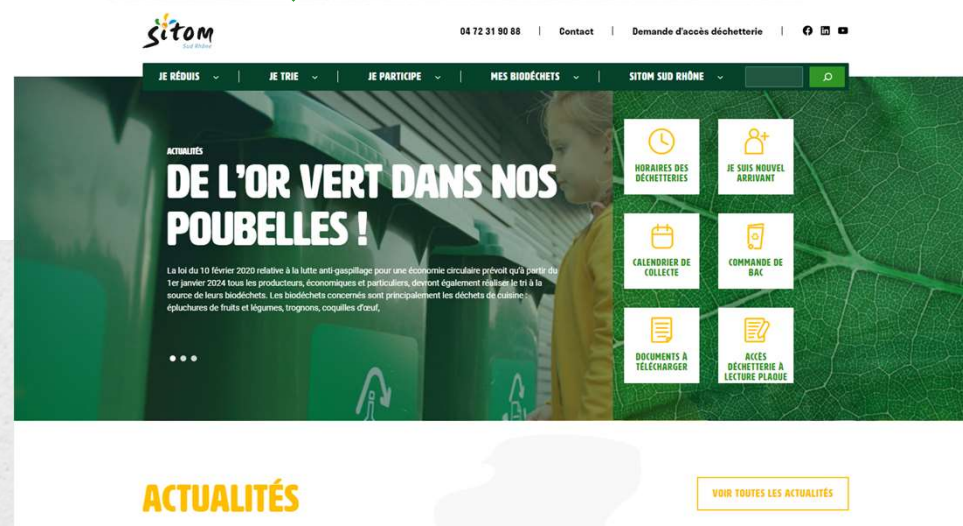
Des films sur les missions du SITOM, sur le compostage sont à votre disposition.



Rapport annuel 2023

SENSIBILISER PLUS POUR MIEUX TRIER ET PLUS VALORISER

REFONTE DU SITE INTERNET



SENSIBILISER PLUS POUR MIEUX TRIER ET PLUS VALORISER

SUR LES 23 COMMUNES
DU SITOM SUD RHONE

1 TONNE
DE PLASTIQUES RECYCLÉS
= 500 KILOS DE CO₂
NON REJETÉS



LE SITOM ASSURE UNE VEILLE RÉGLEMENTAIRE ET VOUS INFORME

- SITOM'INFO : envoi trimestriel aux 23 élus des communes, DST, DGS, chargés de communication
- Info du mois : envoi mensuel aux 23 élus des communes, DST, DGS, chargés de communication
- Site internet
- Veille réglementaire
- Facebook
- Création d'affiches, top tri ...

Envoyé en préfecture le 21/11/2024

Reçu en préfecture le 21/11/2024

Publié le 21/11/2024

ID : 069-216901413-20241118-D115_24-DE



Envoyé en préfecture le 21/11/2024

Reçu en préfecture le 21/11/2024

Publié le 21/11/2024

ID : 069-216901413-20241118-D115_24-DE



11.

LA REVUE DE PRESSE

LA REVUE DE PRESSE

1 ER TRIMESTRE 2023 :

Revue de presse	Objet de l'article
Saint-Sym'info	Les jeunes élus de l'Ozon réunis pour le tri
Progrès	Réduction des déchets, les jeunes élus récompensés
Revue CCPO	Une déchetterie pour les professionnels
Progrès	Déchetterie : papiers et emballages déposés dans le même silo à Mornant
Progrès	Depuis son camion benne, Vaéa surveille nos poubelles à BRIGNAIS
Brignais mag	Adopte une poule
Progrès	Le tri sélectif en corbeilles de ville
Progrès	Le Ville aide les particuliers à acheter un composteur

LA REVUE DE PRESSE

1 ER TRIMESTRE 2023 :

Revue de presse	Objet de l'article
Le courrier de Chaponnay	Les enfants de Chaponnay remportent le concours intercommunal de tri et réduction des déchets
Le courrier de Chaponnay	Arrêté municipal : obligation de déposer les déchets dans les bacs à ordures
Le courrier de Chaponnay	Une nouvelle expérimentation de poubelles jaunes dans nos trois cimetières
Millery	Et si vous vous mettiez au compostage ?
Progrès	Le Ville aide les particuliers à acheter un composteur
Le courrier de Chaponnay	Les enfants de Chaponnay remportent le concours intercommunal de tri et réduction des déchets
Le courrier de Chaponnay	Arrêté municipal : obligation de déposer les déchets dans les bacs à ordures
Le courrier de Chaponnay	Une nouvelle expérimentation de poubelles jaunes dans nos trois cimetières

LA REVUE DE PRESSE

1 ER TRIMESTRE 2023 :

Revue de presse	Objet de l'article
Millery	Et si vous vous mettiez au compostage ?
Progrès	Pour réduire vos déchets, adoptez des poules !
Saint-Sym'info	Les silos remplacent progressivement les bacs
Revue de la CCVG	Valorisation des biodéchets : compostage et méthanisation
Revue de Rontalon	Favorisons le retour à la terre en compostant nos déchets de jardin et de préparation de repas !
Millery Mag	Où sont valorisés les déchets du SITOM ? Du nouveau en déchetterie ! Le saviez-vous ?
Millery Mag	Une proposition de loi récemment adoptée en première lecture à l'assemblée nationale et soumise au Sénat vise à lutter contre les plastiques dangereux pour l'environnement et la santé

LA REVUE DE PRESSE

2^{ÈME} TRIMESTRE 2023 :

Revue de presse	Objet de l'article
Saint-Sym'info	Déchets de cuisine : un tri bientôt obligatoire
Saint-Sym'info	Une déchetterie pro à Saint-Sym'
Le lien d'Orliénas	Compostez, on vous aide !
Progrès	Initiez-vous au compost avec le Sitom Sud-Rhône
Progrès	Une semaine d'animations pour en savoir plus sur le compostage
Progrès	Enfants, parents, chasseurs et élus ont participé à la matinée écocitoyenne
Le lien d'Orliénas	Valorisation des biodéchets
Saint-Sym'info	Tri des déchets alimentaires : on progresse !



LA REVUE DE PRESSE

2^{ÈME} TRIMESTRE 2023 :

Revue de presse	Objet de l'article
Progrès	Serfim se diversifie dans le recyclage de terrains de sport synthétiques
Progrès	Deux silos de verre dans le quartier des Pérouses
Progrès	Succès de la collecte de biodéchets : un deuxième collecteur devrait arriver
Progrès	Le tri des déchets alimentaires en progression
Saint-Sym'info	TRI : à quand le civisme ?
Progrès	Une résidence sénior mais pas de maison de santé
Brignais Mag	Partenaires éducatifs
Brignais mag	Environnement Côté réduction des déchets avec le SITOM

LA REVUE DE PRESSE

2^{ÈME} TRIMESTRE 2023 :

Revue de presse	Objet de l'article
Du côté de Marennes	Acquisition d'un cendrier pour recycler les mégots
Progrès	Une semaine d'animations pour en savoir plus sur le compostage
Progrès	Café citoyen des élus et animations au marché, samedi prochain
Progrès	Huit foyers ont reçu des poules
Progrès	Le Sitom Sud Rhône se dote d'un nouveau site web



LA REVUE DE PRESSE

3^{ÈME} TRIMESTRE 2023 :

Revue de presse	Objet de l'article
Progrès	Gestion des déchets : le recyclage en forte hausse depuis 15 ans.
Le courrier de Chaponnay	Obligation de trier nos déchets alimentaires à partir de janvier 2024 ! Quelles sont les solutions ?
Progrès	Une zone de gratuité pour prolonger la vie des objets
Chap'info	Bac à biodéchets
Revue de la CCVG	Biodéchets : nouvelle bornes d'apport volontaire !
Progrès	Tri des déchets : la communauté de communes montre l'exemple
Progrès	Des bacs à compost disposés pour les riverains du Castrum
Progrès	Bientôt des composteurs collectifs à Saint-André-la-Côte et Rontalon

LA REVUE DE PRESSE

3^{ÈME} TRIMESTRE 2023 :

Revue de presse	Objet de l'article
Progrès	Une nouvelle borne biodéchets au bout de la Grande Rue
Progrès	Filière recyclage : 2020, mauvais cru
Revue CCPO	Tri des déchets Le compostage devient obligatoire à partir du 1 ^{er} janvier 2024 !
Revue de Montagny	Les ateliers municipaux et deux syndicats s'installent dans la ZAC et du Baconnet
Progrès	Le boulanger recycle son pain invendu en bière
Chap'info	Développement durable Les biodéchets

GLOSSAIRE

SITOM : Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères

CCPO : Communauté de Communes du Pays de l'Ozon

CCVG : Communauté de Communes de la Vallée du Garon

COPAMO : Communauté de communes du Pays Mornantais

OM : Ordures Ménagères ou **OMR** : Ordures Ménagères Résiduelles

CS : Collecte Sélective

JMR: Journaux, Magasines, Revus

PAP : Porte A Porte

PAV : Point d'Apport Volontaire

RS : Redevance Spéciale

D3E: déchet d'équipement électrique et électronique

EcoDDS: déchets chimiques usagés

ABJ: Articles de bricolage et de jardinage

ASL: Articles de sport et de loisirs

DEA: Eléments d'ameublement

OMA: Ordures ménagères et assimilées

Région AURA: Région Auvergne-Rhône-Alpes

AAP: Appels à projets

CMJ: Conseil municipal junior

C1,C2,C0,5: fréquence de collecte

C1: collecte 1 fois par semaine

C2 : collecte 2 fois par semaine

C0,5: collecte 1 fois tout les 15 jours





Conseil municipal du 18 novembre 2024
Délibération n°116-24
Objet : Ouvertures exceptionnelles des commerces 2025

Date de convocation : 12/11/2024

Affichage de la liste des délibérations : 19/11/2024

Présidence : Pascale CHAPOT – 1^{ère} adjointe

Secrétaire élu : Sébastien PONCET

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit novembre à 20 heures, en salle du conseil municipal,

Membres présents : Pascale CHAPOT – Loïc BIOT - Dorothée RODRIGUES - Patrick BERRET – Pascale DANIEL – Jean-François FONTROBERT – Virginie PRIVAS-BREAUTE - Gaël DOUARD - Véronique ZIMMERMANN – Christian CECILLON – Alain DUTEL – Patricia BONNET GONNET - Jean-Marc MACHON - Jocelyne TACCHINI – Serge CAFIERO – Dominique HAZOUARD – Anne-Laurence OLTRA - Arnaud BREJOT – Véronique MERLE - Sébastien PONCET – Julie GUINAND BOIRON - Fatira RULLIERE – Raphaëlle GUERIAUD - Laure PIQUERAS – Anne BLANCHET.

Membres excusés et représentés :

Renaud PFEFFER a donné pouvoir à Pascale CHAPOT

Sophie PIVOT a donné pouvoir à Sébastien PONCET

Anne-Catherine BLANC VALETTE a donné pouvoir à Pascale DANIEL

Dylan MAYOR a donné pouvoir à Loïc BIOT

Membre absent : 0

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 29

I. LE CONTEXTE

Chaque année, plusieurs commerçants non alimentaires de la commune de Mornant demandent la possibilité d'ouvrir certains dimanches sur des périodes de grande activité commerciale (fêtes de fin d'année, fête des pères, fête des mères...).

La loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a modifié notamment l'article L.3132-26 du Code du travail relatif aux dérogations sur les ouvertures des commerces le dimanche, à savoir :

« Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante. Elle peut être modifiée dans les mêmes formes en cours d'année, au moins deux mois avant le premier dimanche concerné par cette modification. Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise avec avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable... ».

II. LA PROPOSITION

Vu l'avis de l'association des commerçants de Mornant ;

Vu la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et suivants ;

Vu le Code du travail, et notamment ses articles L 3132-26, L 3132-27 et R 3132-21,

La commune de Mornant propose d'autoriser les ouvertures dominicales suivantes pour l'année 2025 :

- Commerces de détail non alimentaire : 12 janvier, 19 janvier, 20 avril, 25 mai, 15 juin, 29 juin, 6 juillet, 30 novembre, 7 décembre, 14 décembre, 21 décembre et 28 décembre 2025.
- Commerces de détail automobile : 19 janvier, 16 mars, 15 juin, 14 septembre et 12 octobre 2025.

La commission *Technique*, réunie le 4 novembre 2024, a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents sur ce dossier.

III. LA DÉCISION

Où l'exposé de Loïc BIOT,
Après en avoir délibéré,



Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE DONNER** un avis favorable sur le projet d'ouvertures dominicales 2025 à savoir 12 ouvertures dominicales aux dates suivantes : 12 janvier, 19 janvier, 20 avril, 25 mai, 15 juin, 29 juin, 6 juillet, 30 novembre, 7 décembre, 14 décembre, 21 décembre et 28 décembre pour les commerces de détail non alimentaire et 19 janvier, 16 mars, 15 juin, 14 septembre, 12 octobre pour les commerces de détail automobile ;
- **DE PRÉCISER** que la communauté de communes du Pays Mornantais sera saisie pour avis conforme ;
- **DE PRÉCISER** que les dates seront définies par un arrêté du Maire ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Mornant, le 20 novembre 2024.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Renaud PFEFFER

Sébastien PONCET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Mornant dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.